

**L'évaluation de la préparation financière à la
retraite des premiers baby-boomers québécois :
deux études comparatives**

**RAPPORT FINAL DE
RECHERCHE**

par
Jacques LÉGARÉ
et
MO Long

**Département de démographie
Université de Montréal**

*soumis au Fonds québécois de recherche
sur la société et la culture*

suite à l'appel d'offres pour des recherches portant sur
**Les déterminants de la
santé financière à la retraite**

Décembre 2006

*Soumis au Fonds québécois de recherche
sur la société et la culture*

suite à l'appel d'offres pour des recherches
portant sur

Les déterminants de la santé financière à la retraite

menée en concertation avec

le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
le ministère du Développement économique et régional
le ministère de la Santé et des Services sociaux
le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
le Conseil de la famille et de l'enfance
le Conseil des aînés
l'Institut de la statistique du Québec
l'Office des personnes handicapées du Québec
la Régie des rentes du Québec
le Secrétariat à la condition féminine
le Secrétariat à la jeunesse, ministère du Conseil exécutif
le Secrétariat du Comité des priorités, ministère du Conseil exécutif
la Société d'habitation du Québec
et
le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	7
Remerciements	11
Introduction générale	13

Partie 1

Les premiers baby-boomers québécois font-ils une meilleure préparation financière à la retraite que leurs parents? Revenu, patrimoine, protection en matière de pensions et facteurs démographiques

1.1 Introduction	19
1.2 Méthodologie et données	21
1.3 Le revenu	25
1.3.1 La définition du revenu individuel ajusté	25
1.3.2 Le revenu des premiers boomers et de leurs parents	26
1.4 Le patrimoine	31
1.4.1 Le logement	31
1.4.2 Le patrimoine proprement dit	33
1.5 La protection en matière de pensions	37
1.5.1 L'adhésion au Régime des rentes du Québec (RRQ)	37
1.5.2 L'adhésion aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)	39
1.5.3 L'adhésion aux régimes privés de retraite (RPR)	40
1.6 Les catégories vulnérables.....	43
1.6.1 L'approche pour identifier les catégories vulnérables	43
1.6.2 Catégories vulnérables potentielles des premiers boomers en 2001 par rapport aux personnes du même âge en 1981	44
1.6.3 La situation des femmes.....	47
1.6.4 Catégories vulnérables potentielles des premiers boomers en 2001 parmi l'ensemble des premiers boomers	49
1.7 De l'identification des catégories vulnérables à l'estimation du nombre de membres de ces catégories parmi l'ensemble des premiers boomers en 2001.	53
1.7.1 Combien sont-ils et à quel point le sont-ils?	53
1.7.2 L'indice de vulnérabilité	54
1.8 Le contexte démographique	59
1.8.1 L'impact de la baisse de la mortalité	59
1.8.2 L'impact de la baisse de la fécondité.....	60
1.8.3 L'impact des transformations familiales.....	62
1.9 Conclusion	65
1.10 Bibliographie	67

Partie 2
**La préparation financière à la retraite
des premiers boomers :
une comparaison Québec-Ontario**

2.1 Introduction.....	71
2.2 Méthodologie et données	73
2.3 L'évaluation objective de la préparation financière à la retraite	77
2.3.1 Le revenu	78
2.3.2 Le logement	83
2.3.3 Le patrimoine	85
2.3.4 Les catégories vulnérables	88
2.4 L'évaluation subjective de la préparation financière à la retraite.....	93
2.4.1 Le taux de satisfaction de la préparation financière à la retraite.....	93
2.4.2 L'adéquation prévue à la retraite	95
2.5 Les stratégies en vue d'une retraite en bonne santé financière.....	101
2.5.1 L'âge de la retraite désiré et planifié.....	101
2.5.2 Les stratégies en vue d'une retraite en bonne santé financière.....	104
2.5.3 Stratégies et adéquation prévue	106
2.6 Conclusion	109
2.7 Bibliographie	111
 Conclusion générale	 113

Liste des figures

Figure 1.1 - Médiane du revenu individuel ajusté : profil du cycle de vie de cohortes spécifiques, Québec	27
Figure 1.2 - Médiane du revenu individuel ajusté : comparaison entre les boomers et leurs parents, à l'âge de 45-54 ans, Québec	28
Figure 1.3 - Proportion des personnes dans les ménages dont la maison est possédée par un des membres du ménage: profil du cycle de vie de cohortes spécifiques, Québec	32
Figure 1.4 - Médiane du patrimoine familial : profil du cycle de vie de cohortes spécifiques, Québec	34
Figure 1.5 - Taux de participation au Régime de rentes du Québec (RRQ) : profil du cycle de vie de cohortes spécifiques, Québec.....	38
Figure 1.6 - Taux de participation aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) : profil du cycle de vie de cohortes spécifiques, Québec.....	39
Figure 1.7 - Taux de participation aux régimes privés de retraite (RPR) : profil du cycle de vie de cohortes spécifiques, Québec.....	41
Figure 1.8 - Amélioration du revenu des premiers boomers : catégories vulnérables	44
Figure 1.9 - Rapport du revenu individuel ajusté des femmes à celui des hommes, par génération, Québec	48
Figure 1.10 - Descendance : profil du cycle de vie de cohortes spécifiques, Québec	61
Figure 1.11 - Proportion des personnes non mariées actuellement : profil du cycle de vie de cohortes spécifiques, Québec	62
Figure 2.1 - Médiane du revenu individuel ajusté, premiers boomers et leurs parents, Québec, Ontario	79

Figure 2.2 - Revenu individuel ajusté des premiers boomers en pourcentage de celui des personnes âgées de 18 ans et plus, Québec, Ontario	80
Figure 2.3 - Taux de faible revenu des premiers boomers, à l'âge de 24-54 ans, Québec, Ontario	81
Figure 2.4 - Rapport du revenu individuel ajusté des femmes à celui des hommes, premiers boomers et leurs parents, Québec, Ontario	82
Figure 2.5 - Proportion des personnes dans les ménages dont la maison est possédée par un des membres du ménage, premiers boomers et leurs parents, Québec, Ontario.....	84
Figure 2.6 - Proportion des personnes dans les ménages dont la maison est possédée par un des membres du ménage: proportion des premiers boomers en pourcentage de celle de la population, Québec, Ontario	85

Liste des tableaux

Tableau 1.1 - Les trois indicateurs financiers des premiers boomers, par sous-population, à l'âge d'entre 45 et 54 ans, en comparaison avec la même catégorie de la génération d'il y a vingt ans, Québec.....	46
Tableau 1.2 - Les catégories socioéconomiques vulnérables des premiers boomers, Québec, 2001	51
Tableau 1.3 - Répartition des premiers boomers selon leur nombre de catégories vulnérables auxquelles ils appartiennent, Québec, 2001	53
Tableau 1.4 - Répartition des boomers selon l'indice de vulnérabilité, 2001.....	57
Tableau 2.1 - Patrimoine familial des premiers boomers, à l'âge de 44-53 ans, Québec, Ontario, 1999	86
Tableau 2.2 - Revenu des premiers boomers, par sous-population, à l'âge de 45-54 ans, en comparaison avec la même catégorie d'il y a vingt ans, Québec, Ontario	89
Tableau 2.3 - Satisfaction par rapport à la préparation financière à la retraite des premiers boomers, à l'âge de 46-55 ans, 2002, Québec, Ontario	94
Tableau 2.4 - Adéquation financière prévue pour la retraite des premiers boomers, à l'âge de 46-55 ans, 2002, Québec, Ontario	97
Tableau 2.5 - Âges de la retraite désiré et planifié des premiers boomers, à l'âge de 46-55 ans, 2002, Québec, Ontario	102
Tableau 2.6 - Stratégies des premiers boomers en vue d'une retraite en bonne santé financière, à l'âge de 46-55 ans, 2002, Québec, Ontario	105
Tableau 2.7 - Relation entre les stratégies adoptées et l'évaluation subjective de la préparation financière à la retraite des premiers boomers, à l'âge de 46-55 ans, 2002, Québec, Ontario	107

Résumé

À partir de l'année 2006, les baby-boomers nés en 1946-1965 commenceront à franchir en grand nombre le cap de la soixantaine. Ce jalon historique annonce de sérieux défis pour nos sociétés. En particulier, la sécurité financière à la retraite des boomers constitue un enjeu important. Dans un appel d'offres pour des recherches portant sur « Les déterminants de la santé financière à la retraite », quatorze organismes gouvernementaux du Québec ont manifesté en 2003 d'une même voix leurs préoccupations pour « la qualité de vie des personnes qui prendront leur retraite dans les années à venir ».

La présente étude fait partie des efforts pour répondre à ces besoins de recherche du gouvernement en participant à l'avancement des recherches en la matière, recherches auxquelles les milieux académiques se sont beaucoup intéressés au cours des dernières années.

À cette fin, la présente étude se consacre essentiellement à l'évaluation des préparatifs financiers à la retraite des premiers boomers québécois nés en 1946-1955, qui prendront leur retraite dans les années à venir, en faisant deux études comparatives.

La première approche consiste en une comparaison intergénérationnelle. Dans la première partie de ce rapport, nous comparons les premiers boomers québécois avec leurs parents en ce qui concerne leur situation à l'égard du revenu, du patrimoine et de la protection en matière de pensions tout au long du cycle de vie. Les facteurs démographiques pouvant agir sur la santé financière à la retraite font aussi l'objet d'une comparaison intergénérationnelle. Les résultats montrent que, à l'encontre de certaines allégations, les premiers baby-boomers sont dans une meilleure situation de préparation financière à la retraite que leurs parents au même âge, tant à l'égard du revenu, du patrimoine accumulé que de la protection en matière de pensions. L'avantage des premiers boomers par rapport à leurs parents sous ces trois aspects économiques a été précisé quantitativement. À titre d'exemple, à l'âge de 45-54 ans, les premiers boomers

québécois ont eu un revenu qui était en moyenne à peu près 60% plus élevé que celui de leurs parents au même âge. Cependant, tous les premiers boomers ne partagent pas cet avantage manifeste. Si la tendance se maintient, un certain nombre d'entre eux pourraient s'exposer à un risque sérieux d'insécurité financière lors de leur retraite. En faisant des analyses croisées intergénérationnelles du revenu, la présente étude a identifié, à cet égard, huit groupes socioéconomiques de premiers boomers comme des catégories vulnérables potentielles. De plus, les caractéristiques démographiques des premiers boomers, notamment leur espérance de vie prolongée, leur descendance moins nombreuse et la proportion plus faible de personnes en couple ainsi que leur mode de vie plus solitaire, pourraient avoir pour effet de réduire leur avantage économique par rapport à leurs parents lors de leur retraite.

Quant à la deuxième approche, il s'agit d'une comparaison interrégionale. Ainsi, dans la deuxième partie de ce rapport, nous comparons la situation des premiers boomers québécois avec celle de leurs homologues ontariens. D'abord, l'évaluation objective de la préparation financière à la retraite des premiers boomers fait l'objet d'une comparaison Québec-Ontario. La situation relative des premiers boomers québécois, interprétée par leur revenu, la possession de leur logement et leur patrimoine accumulé tout le long de leur vie active, est ainsi mise en lumière. Ensuite, l'évaluation subjective de la préparation des premiers boomers des deux provinces est mise en parallèle, d'une catégorie socioéconomique à l'autre, en exploitant des données inédites sur ce sujet. Cette étude se termine par la comparaison des diverses stratégies visant la bonne santé financière à la retraite mises en place par les premiers boomers québécois et ontariens devant l'évolution des conditions socioéconomiques. Les résultats montrent que, à l'encontre des perceptions répandues, les premiers boomers québécois, sous tous les aspects que nous avons vérifiés, sont légèrement dans une meilleure situation de préparation financière à la retraite que leurs homologues ontariens. Cette comparaison ne concerne que l'adéquation de la préparation financière à la retraite, mais pas le niveau de vie à la retraite. Toutefois, tous les premiers boomers québécois ne partagent pas cette situation favorable. La vulnérabilité en matière de préparation financière à la retraite était plus élevée chez les premiers boomers québécois que chez les premiers

boomers ontariens. Pour la première fois, l'avantage en la matière des premiers boomers québécois sur leurs homologues ontariens est mesuré sous divers angles et les groupes vulnérables québécois et ontariens sont identifiés et comparés en utilisant un indice de vulnérabilité que nous avons développé.

Dans l'ensemble, ces deux études comparées contribuent à mettre en lumière la situation relative des premiers boomers québécois en ce qui concerne leur préparation financière à la retraite. Avec ses résultats inédits, la présente étude, d'une part, donne matière à réfléchir sur les politiques sociales québécoises concernées et, d'autre part, fournit des pistes de recherche pour de futures études.

Les données analysées proviennent de plusieurs enquêtes de Statistique Canada. Parmi celles-ci, on a les recensements démographiques quinquennaux pour la période 1971-2001, l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) de 1970 et 1984, l'Enquête sur la sécurité financière (ESF) de l'année 1999, et l'Enquête sociale générale (ESG) de l'année 2002. Quant à la participation aux programmes de pensions, nous avons analysé les données administratives publiées, dont les données de base provenant de la Régie des rentes du Québec et du Ministère du revenu du Québec.

Remerciements

Les auteurs remercient le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) pour la subvention qui a permis la réalisation de cette étude, le Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS) pour l'accès aux microdonnées, Mmes Nancy Lemay et Maryna Beaulieu pour leur aide concernant les fichiers de microdonnées, M. Guillaume Marois pour le traitement des données et l'analyse des catégories vulnérables, M. Samuel Vézina et M. Marc-Antoine Busque pour la révision linguistique ainsi que M. Patrick Charbonneau pour la préparation du manuscrit.

Introduction générale

Le baby-boom deviendra bientôt un papy-boom. Nés en 1946-1965, les baby-boomers franchiront successivement le cap de la soixantaine à partir de l'année 2006, alors que, au Québec, l'âge effectif de la retraite était en moyenne de 61,1 ans chez les hommes et 59,4 ans chez les femmes pour la période de 1994 à 1999 (RRQ, 2004). Les boomers quitteront en grand nombre le marché du travail pendant les deux prochaines décennies, à moins que leur comportement, en ce qui a trait au moment de la prise de la retraite, ne change. Une « grande vague de la retraite » sans précédent frappera bientôt la société québécoise.

La sécurité financière à la retraite des personnes âgées inquiète beaucoup notre société vieillissante. Ces soucis sont principalement causés par le spectre d'éventuels « effets d'encombrement » (« crowding effects ») du baby-boom sur le système de sécurité financière à la retraite et sur la capacité individuelle à se préparer financièrement à la retraite.

D'une part, l'arrivée massive à l'âge de la retraite de la génération des baby-boomers fera accroître rapidement le nombre des retraités. Et la baisse de la fécondité à de très bas niveaux soulèvera le risque de pénuries de main-d'œuvre. Suite à l'augmentation remarquable de la longévité, les gens passeront plus de temps que jamais à la retraite. Ces trois tendances démographiques surviendront de façon quasi simultanée, de sorte que le rapport des retraités vis-à-vis la population active augmentera en flèche. Par conséquent, la pression financière sur le système de sécurité financière à la retraite s'accroîtra de façon considérable. Jusqu'à maintenant, ce système a connu un grand succès dans la protection du revenu à la retraite en permettant aux personnes âgées d'aujourd'hui de constituer les générations les plus à l'aise à la retraite de l'histoire. Cependant, étant donné les pressions mentionnées ci-dessus auxquelles il sera soumis, ce système peut-il permettre aux boomers d'être autant ou plus fortunés à la retraite que leurs parents?

D'autre part, les individus d'une cohorte nombreuse, comme celle des boomers, sont plus susceptibles de se retrouver dans une situation difficile par rapport à tous les aspects de la vie : pour entrer en garderie, pour décrocher un meilleur emploi et pour accéder à des soins médicaux

de qualité pendant la vieillesse. Easterlin (1987) a développé une théorie suggérant que les cohortes moins nombreuses, comme celles nées dans les années 1930, sont plus susceptibles de profiter de la bonne fortune économique et, généralement, d'avoir des familles relativement plus grandes. À l'inverse, les cohortes plus importantes tendent à avoir un succès économique moindre et, conséquemment, à avoir des familles plus petites. En effet, les membres des cohortes plus grandes font face à une compétition plus forte sur le marché du travail, autant lors de leur recrutement que pour une promotion et l'amélioration de leur niveau de vie, leur capacité financière pour se préparer à la retraite s'en trouvant ainsi réduite (CBO, 1993). En terme d'effectifs et comme l'expression du « baby-boom » elle-même le suggère, la cohorte des baby-boomers constitue la cohorte de naissance la plus grande jamais observée dans l'histoire. Il y a donc lieu de s'inquiéter sur leur capacité de pouvoir bien se préparer financièrement à la retraite. Cette préoccupation est renforcée par des faits et des informations diffusés dans la presse et les médias. D'abord, le taux d'emploi des boomers masculins québécois est, tout au long du parcours de la vie active, moins élevé que celui de leurs pères au même âge (Laplante et Godin, 2003). Ensuite, le taux réel d'augmentation des salaires est négatif et moins élevé au Québec (-0,40%) que dans d'autres pays industriels, tels que les États-Unis (1,40%), la France (1,30%), le Royaume-Uni (1,50%) et la Finlande (1,59%), pour la période de 1993 à 2002 (RRQ, 2004). C'est au cours de cette décennie que les boomers se trouvent aux âges précédant la retraite et durant laquelle ils devraient normalement épargner massivement en vue de leur retraite à venir. Et puis, selon une étude récente, un tiers des familles canadiennes, dont le membre jouant le rôle du soutien économique principal avait l'âge de 45 à 64 ans en 1999 (y compris les boomers nés en 1946-1954), n'auront peut-être pas épargné suffisamment pour leur retraite¹ (Statistique Canada, 2001).

Dans le but de clarifier les problèmes relatifs à ces préoccupations, de nombreuses études ont été faites aux États-Unis depuis le début des années 1990 (CBO, 2003). Cependant, peu d'informations sur la situation québécoise à cet égard sont disponibles. Dans un appel d'offres pour des recherches portant sur « Les déterminants de la santé financière à la retraite », quatorze organismes gouvernementaux du Québec ont manifesté d'une même voix leurs préoccupations

¹ D'après cette étude, ces familles, considérant leurs avoirs actuels, ne pourraient pas remplacer à la retraite les deux tiers de leurs gains ou ne pourraient pas générer un revenu supérieur au Seuil de faible revenu (SFR) établi par Statistique Canada.

profondes pour « la qualité de vie des personnes qui prendront leur retraite dans les années à venir ».

La présente étude fait partie des efforts pour répondre à ces besoins de recherche du gouvernement en participant à l'avancement des recherches en la matière, recherches auxquelles les milieux académiques se sont beaucoup intéressés au cours des dernières années. L'étude se consacre à l'examen des préparatifs financiers à la retraite des premiers baby-boomers québécois nés en 1946-1955 qui prendront leur retraite dans les années à venir.

Traditionnellement, on fait des projections financières pour évaluer l'adéquation de la préparation financière à la retraite des boomers (CBO, 2003). La pertinence d'une telle évaluation dépend néanmoins de la pertinence des hypothèses des paramètres économiques, lesquels sont souvent difficiles à prévoir. À la différence de l'approche traditionnelle, nous essayons ici d'évaluer la préparation financière à la retraite des premiers boomers québécois en faisant deux études comparatives.

La première approche consiste en une comparaison intergénérationnelle. Dans la première partie de ce rapport, nous comparons les premiers boomers québécois avec leurs parents en ce qui concerne leur situation, tout au long du cycle de vie, à l'égard du revenu, du patrimoine et de la protection en matière de pensions. Les facteurs démographiques pouvant agir sur la santé financière à la retraite font aussi l'objet d'une comparaison intergénérationnelle.

Quant à la deuxième approche il s'agit d'une comparaison interrégionale. Dans la deuxième partie de ce rapport, nous comparons la situation des premiers boomers québécois avec celle de leurs homologues ontariens, au chapitre de l'évaluation objective et subjective de leur préparation financière à la retraite ainsi que des diverses stratégies utilisées pour assurer leur sécurité financière à la retraite devant l'évolution des conditions socioéconomiques.

Dans l'ensemble, ces deux études comparatives contribuent à mettre en lumière la situation relative des premiers boomers québécois en ce qui concerne leur préparation financière à la retraite. Avec ses résultats inédits, le présent rapport, d'une part, donne matière à réfléchir

sur les politiques sociales québécoises concernées et, d'autre part, offre des pistes de recherche pour de futures études sur le sujet.

Partie 1

**Les premiers baby-boomers québécois font-ils une meilleure
préparation financière à la retraite que leurs parents?**

**Revenu, patrimoine, protection en matière de
pensions et facteurs démographiques**

1.1 Introduction

La présente partie est consacrée à l'examen des préparatifs financiers à la retraite des premiers boomers québécois en comparant leur situation en matière de revenu et de patrimoine ainsi que d'adhésion aux programmes de pensions avec celle de leurs parents au même âge. La non-homogénéité des boomers ainsi que les catégories vulnérables en matière de revenu sont ensuite analysées. Le comportement démographique des premiers boomers pouvant agir sur l'adéquation financière à la retraite fait aussi partie de l'étude, ce comportement étant comparé à celui de leurs parents. L'objectif est double, puisqu'il vise à la fois à mettre en lumière l'adéquation financière ainsi que les catégories vulnérables potentielles en ce qui a trait à la préparation financière à la retraite des premiers baby-boomers québécois qui prendront leur retraite d'ici une dizaine d'années.

1.2 Méthodologie et données

La comparaison intergénérationnelle constitue l'approche essentielle de la présente étude. Selon la théorie du cycle de vie, la richesse qui s'accumule durant la vie professionnelle d'un individu sert principalement à financer sa consommation à la retraite. Dans ce sens, plus la richesse d'un individu est bien accumulée avant la retraite, plus il est financièrement à l'aise à la retraite. Macroscopiquement, plus une génération se prépare mieux financièrement à la retraite, plus la santé financière des retraités de cette génération est assurée. En faisant la revue des études importantes publiées depuis 1993 sur la préparation financière à la retraite des baby-boomers aux États-Unis, une étude récente du CBO (Congressional Budget Office of the United States) souligne que la comparaison intergénérationnelle constitue une des approches efficaces qui ont été appliquées pour mettre en lumière les perspectives financières des personnes âgées de demain. Cette méthode permet d'examiner l'expérience du cycle de vie des cohortes de naissance successives, afin que l'on puisse comparer l'état actuel des boomers avec celui de leurs parents au même âge et, de là, estimer la possibilité de la continuation à la retraite des différences observées.

Les profils du cycle de vie des cohortes sont tracés à partir des données des recensements quinquennaux de 1971 à 2001. À titre d'exemple, la cohorte de personnes nées en 1946-1950 a eu l'âge de 20-24 ans au recensement de 1971, l'âge de 25-29 ans au recensement de 1976, et 50-54 ans au recensement de 2001², etc. On peut ainsi obtenir le profil du cycle de vie du revenu de la cohorte de 1946-1950 en reliant successivement les revenus observés chez le groupe d'âge de 20-24 en 1971, chez le groupe d'âge 25-29 ans en 1976, et chez le groupe d'âge de 50-54 en 2001, etc.

Les baby-boomers québécois sont en général identifiés comme étant la cohorte de personnes nées entre 1946 et 1965. Plus particulièrement, la présente étude examine la situation des premiers boomers nés en 1946-1955, afin de répondre au besoin de recherche des organisations gouvernementales qui sont préoccupés en premier lieu de la situation des

² On suit ici une convention répandue parmi les démographes. Par exemple, au moment du recensement de 2001, les personnes nées en 1946 ont en partie l'âge de 55 ans, et en d'autre partie, l'âge de 54 ans, alors que les démographes canadiens s'entendent entre eux pour qu'elles soient considérées ensemble comme les personnes âgées de 54 ans.

personnes prenant la retraite dans les années à venir. De plus, ce choix d'objet de recherche permet une étude plus pertinente sur la préparation financière à la retraite de la population étudiée. Au recensement dernier soit celui de 2001, les premiers boomers à étudier (ceux nés en 1946-1955) ont eu l'âge de 45-54 ans, alors que les derniers boomers nés en 1956-1965 n'ont eu que l'âge de 35-44 ans, et sont donc moins proches de la retraite. L'étude de la préparation financière à la retraite des premiers boomers sera donc plus appropriée que celle sur tous les boomers, compte tenu de l'achèvement de leur processus de préparation à la retraite. Cela constitue un avantage de la présente étude par rapport aux études américaines sur le même sujet, qui ont été menées au début des années 1990 qui, par manque de données, se sont limitées à l'étude sur la situation des boomers n'ayant que 25-44 ans (Easterlin *et al.*, 1993; CBO, 1993).

Au Québec, l'âge moyen à la maternité est d'environ 29,5 ans chez les cohortes nées en 1916-1925 (ISQ, 2004). De là, par souci de simplification, ces dernières seront considérées, dans la présente étude, comme les cohortes de parents des premiers boomers nés en 1946-1955, avec un intervalle d'âge moyen de 30 ans entre les deux générations. Toutefois, en fonction de la disponibilité des données, nous utilisons parfois une période de 25 ans comme l'intervalle d'âge moyen entre les premiers boomers et leurs parents³.

La préparation financière à la retraite est mesurée dans la présente étude par des variables sur le revenu, le patrimoine et l'adhésion aux programmes de pensions. L'analyse de la diversité de la préparation financière à la retraite des premiers boomers tient compte de la situation des sous-populations divisées par les variables socioéconomiques des recensements concernés. L'analyse du contexte démographique relative à l'adéquation financière à la retraite comprend de son côté les variables sur l'espérance de vie, le nombre d'enfants, l'état matrimonial et le mode de cohabitation.

Les recensements de 1971 à 2001 constituent la principale source de données de la présente étude et fournissent les données sur le revenu, la propriété du logement, la fécondité, l'état matrimonial ainsi que le mode de cohabitation. L'utilisation des données du recensement

³ Selon l'estimation de Martel, Légaré et Genest (1999), au Canada, les personnes nées entre 1920 et 1936 correspondent environ aux parents des baby-boomers nés entre 1946 et 1965. Ainsi, l'intervalle d'âge entre les deux générations est de 27,5 ans en moyenne.

permet de faire des analyses croisées sur le revenu et d'éviter l'insuffisance de l'échantillon québécoise survenant lorsque l'on mène de telles analyses en appliquant les données des autres enquêtes. Le revenu réfère à l'année précédente du recensement et indique le revenu total avant l'impôt. L'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) de 1984 et l'Enquête sur la sécurité financière (ESF) de 1999 fournissent de leur côté les données sur le patrimoine. Quant à la participation aux programmes de pensions, nous comptons sur les données administratives publiées, dont les données de base provenant de la Régie des rentes du Québec et du Ministère du revenu du Québec.

Vu l'objectif de la présente étude, nous ne faisons pas l'analyse par sexe du revenu, du patrimoine et de la protection en matière de pensions. La différence considérable du revenu individuel réel entre les hommes et les femmes a bien été documentée. Néanmoins, la présente étude vise à examiner l'impact du revenu sur le bien-être économique d'une personne au lieu du revenu réel de cette personne. À cette fin, nous allons introduire dans la section prochaine un indicateur intitulé « le revenu individuel ajusté » qui reflète en effet le bien-être économique de l'individu concerné. Avec cet indicateur, la différence du revenu entre les deux sexes est grandement réduite, parce que cet indicateur tient compte du partage des revenus parmi les membres de la famille. À titre d'exemple, en utilisant cet indicateur, une femme inactive et son mari actif auront le même revenu. Cela reflète le fait que le bien-être économique dû au revenu familial est similaire pour cette femme et son mari. Dans ce cas, il n'est plus nécessaire de faire l'analyse du revenu par sexe. Dans cette même ligne de pensée, nous ne ferons pas de distinction par sexe pour faire l'analyse du patrimoine et de la protection offerte par les programmes de pensions, du fait que souvent, il y a partage familial de ces deux éléments.

Quant à l'analyse du contexte démographique, nous la faisons par sexe étant donné la tradition de la démographie à cette fin d'une part, et la disponibilité des données d'autre part.

1.3 Le revenu

Le revenu est une variable clé dans l'évaluation de la préparation financière à la retraite. En général, il reflète à la fois la capacité de l'épargne économique en vue de la retraite des individus en âge de travailler, et leur capacité à accumuler de la richesse, laquelle constitue un des piliers du maintien de leur niveau de vie une fois retraité.

1.3.1 La définition du revenu individuel ajusté

Étant donné les objectifs de recherche, il n'est pas pertinent ici d'utiliser la mesure traditionnelle du revenu, à savoir le revenu individuel et le revenu familial. Dans le cadre de la présente étude, nous comptons tracer les profils du cycle de vie du revenu des cohortes et il est donc nécessaire de calculer le revenu d'une cohorte à divers âges donnés. Si on le fait à partir des revenus des familles dont le chef a un âge donné, une proportion considérable de personnes ayant cet âge, telles que celles qui ont cet âge mais qui habitent dans la famille dont le chef n'a pas cet âge, sont éliminées. Par contre, si l'on utilise le revenu individuel, il ne reflète pas nécessairement le bien-être économique de cette personne, parce que le revenu est souvent partagé parmi les membres de la famille, et qu'il existe des économies d'échelle de la famille. De fait, une famille de six personnes ne nécessite pas le double du revenu d'une famille de trois personnes pour avoir le même niveau de vie. Cependant, l'objectif de la présente étude est justement d'examiner l'adéquation financière à la retraite dans le sens du bien-être économique. Par conséquent, il nous apparaît inadéquat d'utiliser les indicateurs de revenu individuel et de revenu familial.

Ainsi, en vue d'éviter ces limites, nous introduisons « le revenu individuel ajusté » qui est calculé à partir du revenu de la famille⁴, en divisant le revenu familial par la racine carrée de la taille de la famille plutôt que par la taille elle-même de la famille⁵. À titre d'exemple, pour une

⁴ Étant donné qu'à certains recensements on observe une non-disponibilité des données sur le revenu de la famille, nous utilisons dans la présente étude le revenu du ménage comme substitutif. À noter que, à titre d'exemple, au recensement de 2001, 94,4% de la population québécoise ayant 15 ans ou plus habitent seules ou dans le ménage qui est en effet une famille. Pour eux, leur revenu du ménage est en effet aussi leur revenu de la famille.

⁵ Il se peut en conséquence que le revenu individuel ajusté d'une personne comprenne le revenu perçu par d'autres membres de sa famille. Il est important d'en tenir compte en interprétant les résultats de l'analyse.

famille de 4 personnes qui dispose d'un revenu de 40000 dollars, la valeur du revenu individuel ajusté est, pour chaque membre de cette famille, de 20000 dollars ($40000/\sqrt{4}$) au lieu de 10000 dollars ($40000/4$). L'équivalence « racine carrée » est une approche communément utilisée (Yamada, 2002), bien qu'elle soit arbitraire.

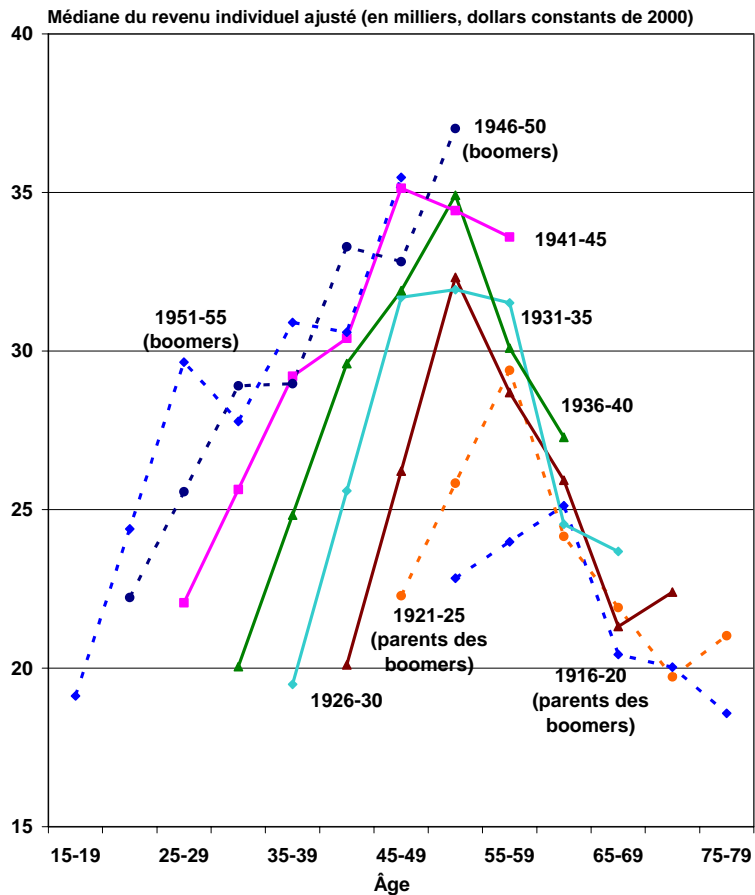
Cette mesure rend possible la comparaison pertinente du revenu des générations et permet donc de situer la santé financière des premiers boomers. D'une part, une telle mesure est appropriée pour l'analyse du bien-être économique (Atkinson, Rainwater et Smeeding, 1996; Yamada, 2002) comme la nôtre, parce qu'il tient compte à la fois du partage des revenus à l'intérieur de la famille et des économies d'échelle de la famille. D'autre part, avec cette mesure, nous pouvons tracer le profil du cycle de vie du revenu des cohortes, en ayant le revenu individuel ajusté pour toutes les personnes.

1.3.2 Le revenu des premiers boomers et de leurs parents

À l'encontre de la vision négative répandue sur la préparation financière à la retraite des baby-boomers, la présente étude révèle que, à l'âge de 45-54 ans, les premiers boomers ont eu en moyenne un revenu considérablement plus élevé que leurs parents au même âge. Le revenu⁶ des boomers nés en 1946-1950 a atteint 37,0 milliers de dollars par personne à l'âge de 50-54 ans. En comparaison, chez les individus appartenant à la cohorte de leurs parents, soit celle née en 1916-1920, leur revenu n'a été que de 22,8 milliers de dollars par personne au même âge. Quant aux boomers nés en 1951-1955, ils ont eu un revenu de 35,5 milliers de dollars par personne à l'âge de 45-49 ans, ce qui est plus élevé que le revenu de la cohorte de leurs parents nés en 1921-1925 au même âge, étant de 22,3 milliers de dollars par personne (*figure 1.1*).

⁶ Le revenu est mesuré par la médiane du revenu individuel ajusté, en dollars constants de 2000, dans la présente section, sauf mention contraire.

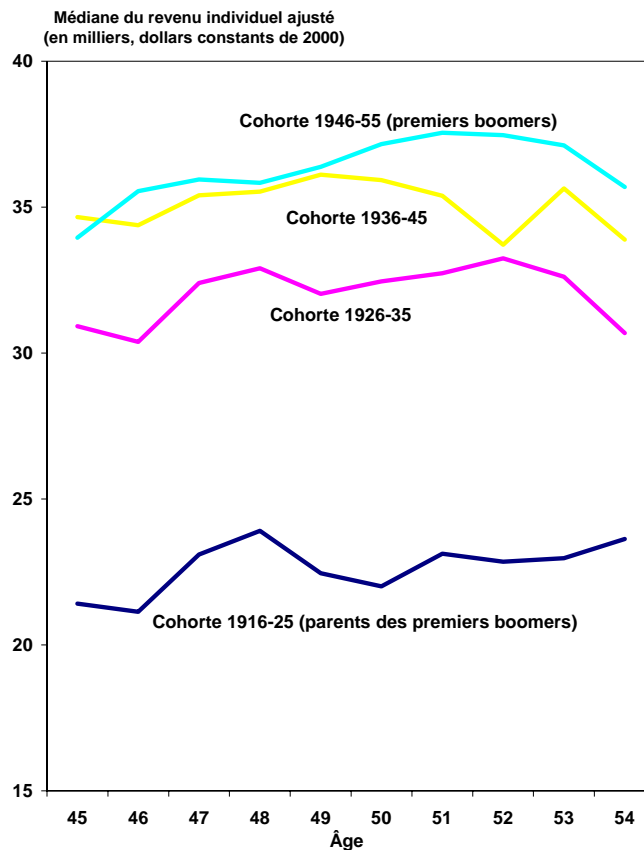
Figure 1.1 - Médiane du revenu individuel ajusté : profil du cycle de vie de cohortes spécifiques, Québec



De plus, nos résultats suggèrent que l'avantage du revenu des premiers boomers par rapport à leurs parents au même âge existe probablement chez tous les groupes d'âge actifs, et pas seulement à l'âge de 45-54 ans. Parce que les données sont incomplètes, nous ne pouvons pas comparer directement le revenu des premiers boomers avec celui de leurs parents à tous les âges actifs. Toutefois, la tendance donnée par le phénomène tout au long du cycle de vie nous amène à penser de la sorte (*figure 1.1*). D'abord, nous constatons dans la figure 1.1 que, en général, à travers le cycle de vie, le revenu augmente avec l'âge jusqu'à la cinquantaine puis diminue ensuite. En outre, les premiers boomers ont perçu un revenu de 23 milliers de dollars par personne quand ils avaient l'âge de 20-24 ans, alors que leurs parents ont atteint ce même niveau de revenu seulement à l'âge de 45-54 ans. Et puis, le revenu des boomers nés en 1951-1955 a atteint 30,6 milliers de dollars à l'âge de 40-44 ans, et a augmenté encore après ce groupe d'âge

surpassant le niveau maximum de revenu de la cohorte de leurs parents nés en 1921-1925, étant de 29,4 milliers de dollars par personne à l'âge de 55-59 ans. La même comparaison concernant le maximum du revenu peut être également faite chez les boomers nés en 1946-1950 et leurs parents nés en 1916-1920. Compte tenu de l'ensemble de ces constatations et de celle mentionnée un peu plus haut concernant l'âge de 45-54 ans, il convient de déduire que, probablement, les premiers boomers ont eu en moyenne un revenu plus élevé que leurs parents, et ce, à chaque moment de leur vie active.

Figure 1.2 - Médiane du revenu individuel ajusté : comparaison entre les boomers et leurs parents, à l'âge de 45-54 ans, Québec



Maintenant, à quel point le revenu des premiers boomers est-il plus élevé que celui de leurs parents? En termes de revenu individuel ajusté, la réponse est à peu près de 60%. Ce chiffre résulte de la comparaison des revenus de la cohorte de 1946-1955 et de la cohorte de 1916-1925 à l'âge de 45-54 ans (*figure 1.2*). La différence est un peu plus grande pour les boomers nés en

1946-1950 (61,6%) que pour les boomers nés un peu plus tard en 1951-1955 (58,9%). Cela signifie que la croissance de l'amélioration s'est un peu ralentie à mesure que les premiers boomers ont franchi successivement le cap de la cinquantaine.

La différence du revenu observée ici entre les premiers boomers et leurs parents est plausible. Pendant la même période de 1970 à 2000, le PIB réel par habitant a augmenté de 74% au Québec, alors que le revenu personnel par habitant a augmenté de 117% dans l'ensemble de la population⁷. Ainsi, en tant qu'une partie de la population, les premiers boomers ont profité de la croissance économique et de l'augmentation du revenu durant cette période. De plus, la différence observée par nous au Québec (60%) est proche de celle observée aux États-Unis (67%) (Easterlin *et al.*, 1993).

Les données sur le revenu ici sont pour le revenu avant impôt. Si le taux d'imposition est plus élevé pour les premiers boomers que pour leurs parents, l'avantage du revenu des premiers boomers serait modérément réduit. Selon l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), le rapport du revenu après impôt au revenu avant impôt a diminué de 0,86 en 1973 à 0,77 en 1997, chez les familles de recensement dont le chef avait l'âge de 45-54 ans. À supposer que le taux d'imposition sur les personnes âgées de 45-54 ans évolue dans cette proportion pendant la période de 1970 à 2000⁸, l'avantage de 60% des premiers boomers par rapport à leurs parents en fonction du revenu avant impôt serait réduit à 54% en fonction du revenu après impôt.

La différence observée permet de croire que les premiers boomers auront un revenu de retraite meilleur que leurs parents. Des chercheurs américains ont argumenté, du point de vue du cycle de vie, que l'avantage du revenu des boomers par rapport à leurs parents, observé à l'âge de 25-44 ans, pourrait se maintenir à la retraite (Easterlin *et al.*, 1993; CBO, 1993). Quant à la présente étude, nos résultats résultent de l'examen de la situation des premiers boomers au cours de toute la période active, et plus particulièrement à l'âge de 45-54 ans, soit vers la fin de la vie active. Donc, nous pouvons compter, avec plus de certitude, sur nos résultats pour prévoir que

⁷ Selon le calcul des auteurs à partir des données du recensement et de celles de l'Institut de la statistique du Québec. Les revenus comparés sont en dollars constants de 2000.

⁸ Les données ne sont pas disponibles pour la période de 1970 à 2000.

l'état financier des premiers boomers québécois à la retraite sera meilleur que celui de leurs parents.

Entre 45 et 54 ans, le revenu des premiers boomers a certes été nettement supérieur à celui de leurs parents, mais de façon beaucoup moins marquée par rapport aux générations précédentes, soit celles de 1926 à 1945 (*figure 1.2*). L'origine de ce phénomène s'explique entre autre sans doute par les conditions économiques favorables pour les cohortes de 1936-1945 et les conditions économiques défavorables pour les cohortes de 1916-1925, où la vie active des unes a concouru avec des périodes incroyables de prospérité, alors que celle des autres fut marquée par la crise économique et la Seconde Guerre Mondiale.

1.4 Le patrimoine

À la différence de l'approche traditionnelle qui ne tient compte que du revenu, la présente étude examine la préparation financière à la retraite des futures personnes âgées, en tenant compte, non seulement de leur revenu, mais également de leur richesse accumulée. En effet, non seulement la richesse accumulée est un indicateur important de l'état de la préparation financière à la retraite, mais elle fait également de plus en plus partie intégrante des ressources financières des retraités.

1.4.1 Le logement

Est-ce que l'avantage, observé un peu plus haut, du revenu des premiers boomers par rapport à leurs parents est reflété sur la différence du patrimoine? Pour répondre à cette question, nous examinons d'abord la propriété du logement des premiers boomers.

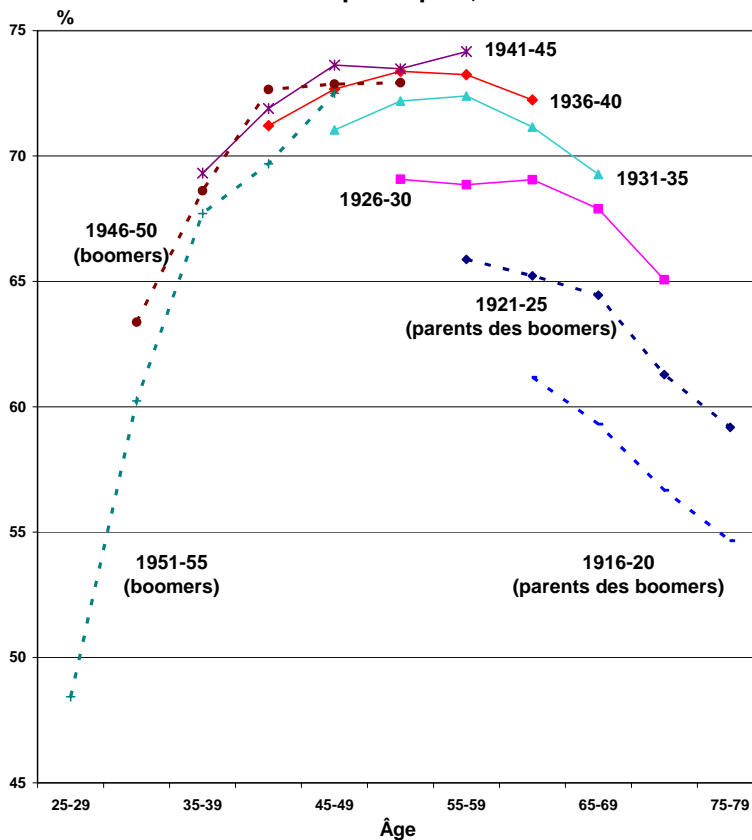
La figure 1.3 présente le profil du cycle de vie de la propriété du logement des générations nées durant la période de 1916 à 1955. On constate en premier lieu que, chez les générations nées avant 1941, la proportion des personnes dans les ménages dont la maison est possédée par un des membres du ménage a augmenté considérablement d'une génération à l'autre, alors que chez les générations nées entre 1941 et 1955, la proportion a eu tendance à diminuer légèrement par génération. En conséquence, il est raisonnable d'estimer que, en général, la proportion serait plus élevée chez les premiers boomers que chez leurs parents au même âge (*figure 1.3*).

Plus précisément, nous estimons, en terme de la proportion mentionnée ci-dessus, que, à l'âge de 45-54 ans, les boomers nés en 1946-1950 ont eu un avantage de la propriété du logement de 18% environ par rapport à leurs parents nés en 1916-1920, et que ceux nés en 1951-1955 ont profité d'un avantage de 10% environ par rapport à leurs parents nés en 1921-1925. Voici la méthode utilisée pour effectuer ces estimations. Étant donné que la proportion⁹ des

⁹ Dans la présente section, la proportion signifie celle des personnes dans les ménages dont la maison est possédée par un des membres du ménage.

boomers à l'âge de 45-54 ans est connue, nous arrivons à faire l'estimation de l'avantage mentionné en projetant la proportion de leurs parents au même âge à partir des données connues. À cette fin, nous supposons que la proportion des parents évolue entre l'âge de 45 et 59 ans en fonction des mêmes taux de changement connus des autres générations aux mêmes âges (*figure 1.3*). Cette estimation est argumentée par le fait que, selon le recensement, la proportion de chefs de ménage, âgés entre 45 et 54 ans, propriétaires de leur logement a été de 14% plus élevé chez les premiers boomers en 2001 que chez leurs parents en 1971.

Figure 1.3 - Proportion des personnes dans les ménages dont la maison est possédée par un des membres du ménage : profil du cycle de vie de cohortes spécifiques, Québec



Source : calculs effectués par les auteurs à partir des fichiers de microdonnées des recensements de 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001.

Pourquoi l'avantage des premiers boomers par rapport à leurs parents est moins considérable en matière de logement (10-18%) que de revenu (60% environ)? Nous proposons l'hypothèse que cette différence est en partie attribuable à la hausse du prix du logement. À titre

d'exemple, l'indice des prix des logements neufs a grimpé de 102% à Montréal et de 89% à Québec pendant la période allant de 1981 à 2001 (Gauthier *et al.*, 2004).

Est-ce que l'avantage de la propriété de leur logement pour les premiers boomers à l'âge de 45-54 ans par rapport à leurs parents sera susceptible d'être maintenu jusqu'à la retraite? La tendance suggère une réponse affirmative à cette question. Dans la figure 1.3, le fait que les courbes des cohortes se croisent rarement signifie que, en général, plus la proportion de propriétaires du logement est élevée aux âges jeunes, plus la proportion est élevée aux âges plus avancés, pour une génération donnée. À noter plus particulièrement que l'avantage observé ici est intervenu à l'âge de 45-54 ans, soit à des individus qui sont déjà proches de la retraite.

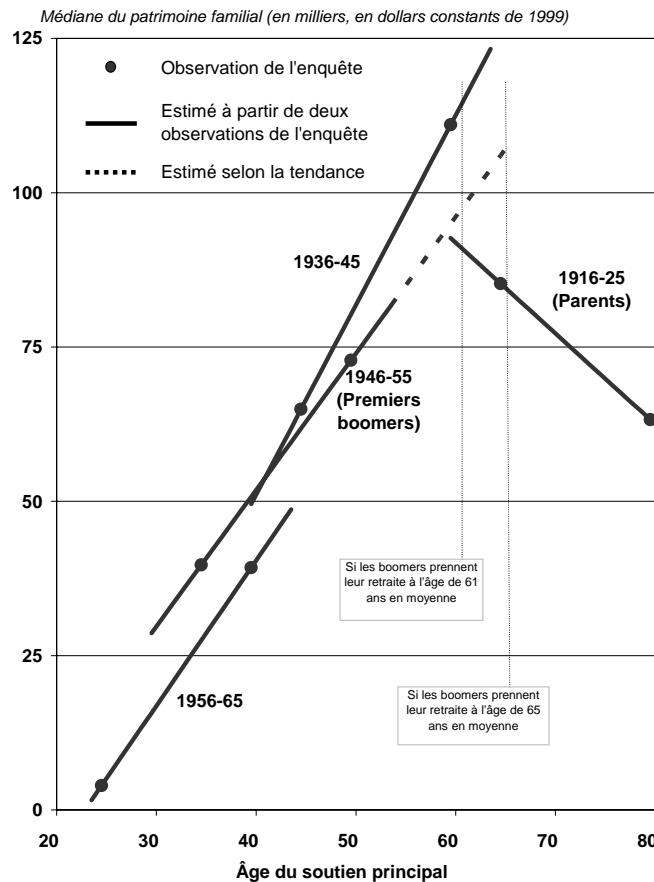
L'avantage observé en ce qui a trait au logement est un autre signe important que les premiers boomers seraient financièrement plus à l'aise à la retraite que leurs parents. D'une part, le logement est généralement la richesse la plus importante d'autant plus que la dépense en logement constitue la principale dépense de consommation des ménages (Chawla et Pold, 2003; Gauthier *et al.*, 2004). Non seulement la propriété du logement reflète le niveau du revenu, mais également la capacité et la préférence des épargnes en vue de la retraite de la population en âge de travailler. D'autre part, chez les retraités, on observe que ceux qui habitent dans leur propre maison sont dans un meilleur état financier et s'exposent moins au risque de pauvreté que les autres. Selon le recensement de 2001, parmi les personnes âgées de 65 ans et plus, la médiane du revenu individuel ajusté était de 47% plus élevée chez les personnes habitant dans les ménages dont la maison est possédée par un des membres du ménage que chez les personnes habitant dans les ménages dont la maison est louée, alors que la proportion des personnes vivant sous le Seuil de faible revenu (SFR) a été 64% moins élevée chez les premiers que chez les derniers. Cette tendance est remarquée pour l'ensemble des personnes âgées quels que soient leur âge.

1.4.2 Le patrimoine proprement dit

La comparaison intergénérationnelle du patrimoine proprement dit est plus difficile, parce que les données historiques sur le patrimoine sont rarement disponibles d'une part, et que leur comparabilité est souvent très incertaine d'autre part. Heureusement, pour la première fois,

l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) de 1984 et l'Enquête sur la sécurité financière (ESF) de 1999, rendent possible une telle comparaison intergénérationnelle du patrimoine au Québec, puisqu'elles sont toutes deux conduites par le même organisme statistique (Statistique Canada) et sont organisées de façon à recueillir les données comparables portant sur les revenus, les actifs et les dettes.

Figure 1.4 - Médiane du patrimoine familial : profil du cycle de vie de cohortes spécifiques, Québec



Source : calculs effectués par les auteurs à partir des fichiers de microdonnées de l'Enquête sur la sécurité financière de 1999 et de l'Enquête sur les finances des consommateurs de 1984, Statistique Canada.

Le patrimoine constitue en fait le total de l'actif moins le total de la dette¹⁰. Du fait qu'il n'y ait que deux observations, nous ne sommes pas en mesure de tracer les profils complets du cycle de vie des générations en matière de patrimoine tel que nous l'avons fait en matière de

¹⁰ Le total de l'actif est le total de l'actif financier plus le total de l'actif non financier. En fonction de la définition de l'enquête, le total de l'actif financier est la somme des liquidités, de l'épargne enregistrée, de la valeur des actions et des fonds communs de placement ainsi que d'autres éléments d'actif financier. Le total de l'actif non financier somme de la valeur marchande de la résidence occupée par le propriétaire, des biens commerciaux, des véhicules et de tous autres éléments d'actif non financier, y compris les biens immobiliers autres que la maison. Quant à la dette totale, elle comprend la dette hypothécaire sur la maison, les prêts étudiants et toute autre dette (Chawla et Pold, 2003).

revenu et de logement un peu plus haut. Toutefois, avec les données fournies par les deux enquêtes mentionnées précédemment, une estimation approximative de cet élément peut être effectuée (*figure 1.4*).

Selon cette estimation, si les premiers boomers prennent en moyenne leur retraite à l'âge de 61 ans, soit l'âge effectif de la retraite observé ces dernières années, leur patrimoine accumulé avant la retraite serait un peu plus élevé que celui de leurs parents au même âge. S'ils reportent leur retraite jusqu'à l'âge de 65 ans en moyenne, leur avantage du patrimoine à l'âge de 65 ans serait encore plus grand par rapport à leurs parents au même âge.

Il est probable que, en réalité, l'amélioration du patrimoine des premiers boomers par rapport à leurs parents soit plus considérable que ce que l'on constate ci-dessus. Le concept du patrimoine adopté dans la présente étude est fondé sur l'actif négociable sur lequel des familles exercent un contrôle direct. Ainsi, il ne comprend pas l'épargne dans les régimes privés de retraite mis sur pied par les employeurs¹¹. En effet, ces régimes constituent une sorte d'épargne en vue de la retraite, de laquelle l'on pourra profiter, au moment de la retraite, en touchant la prestation des régimes de pensions. Si l'on ajoute cette épargne au patrimoine, la moyenne du patrimoine en 1999 des premiers boomers augmente de 31,1%¹². Dans la section prochaine, on va constater que l'épargne des premiers boomers dans les régimes privés de retraite (RPR) serait plus grande que celle de leurs parents. En conséquence, étant donné l'épargne en vue de la retraite mentionnée ci-dessus, il nous apparaît plus certain que les premiers boomers auraient accumulé plus de richesse avant leur retraite que leurs parents au même âge. Cependant, il nous est impossible de préciser quantitativement cet avantage par manque de données pertinentes.

¹¹ Il ne comprend pas non plus les fonds enregistrés de revenu de retraite ni les rentes. Nous ne tenons néanmoins pas compte de ces deux derniers éléments du fait qu'ils ne revêtent pas une importance significative, le patrimoine en 1999 des premiers boomers n'augmentant que de 0,1% et 0,5% si l'on les y ajoute. De plus, rien ne porte à croire que les premiers boomers possèdent moins de ces deux épargnes que leurs parents.

¹² Étant donné que les données sur l'épargne dans les régimes de pension d'employeurs n'ont pas été recueillies dans l'enquête de 1984, on ne peut pas comparer directement cette épargne entre les deux générations concernées.

1.5 La protection en matière de pensions

Le système québécois de sécurité du revenu à la retraite est composé de trois piliers : le premier comporte les régimes de pension de vieillesse et de supplément de revenu garanti administrés par le gouvernement fédéral; le second pilier renvoie au régime public d'assurance basé sur les gains du travail, d'où le Régime des rentes du Québec (RRQ); tandis que le troisième porte sur les véhicules privés de retraite, regroupant principalement les régimes privés de retraite (RPR) offerts par les employeurs et les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER). Ces deux derniers régimes jouent un rôle de plus en plus important dans la sécurité du revenu à la retraite, leur part au sein du revenu total des personnes âgées de 65 ans et plus ayant augmenté de 10,9% à 20,3% pour le deuxième pilier et de 12,2% à 29,0% pour le troisième, au cours de la période allant de 1981 à 2000 (Gauthier *et al.*, 2004).

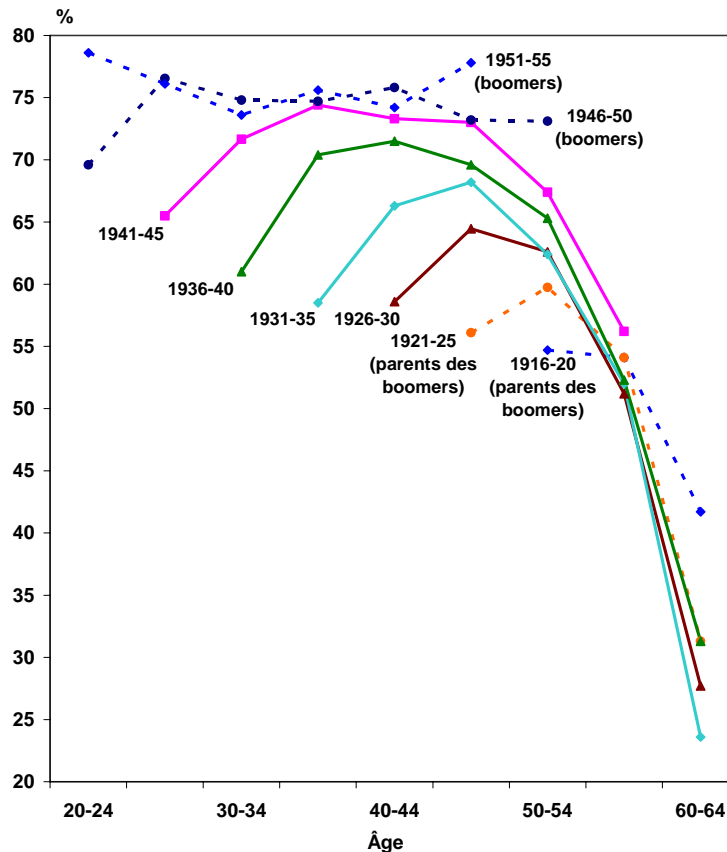
La présente section examine la préparation financière à la retraite des premiers boomers en vérifiant leur adhésion aux RRQ, REER et RCR, soient la protection offerte par les deux derniers piliers du système de sécurité du revenu à la retraite. Quant à la protection offerte par le premier pilier, elle ne fait pas l'objet de notre évaluation de la préparation financière à la retraite des premiers boomers, parce que, en principe, c'est le gouvernement, et non pas les individus, qui en est responsable.

1.5.1 L'adhésion au Régime des rentes du Québec (RRQ)

Les profils du cycle de vie des générations en matière de taux de participation au RRQ démontrent que l'adhésion au RRQ est significativement meilleure chez les premiers boomers que chez toutes les générations précédentes, y compris leurs parents. D'une part, le taux de participation s'est amélioré d'une génération à l'autre. Il est en effet plus élevé chez les premiers boomers que chez les générations précédentes au même âge. À l'âge de 45-49 ans, le taux de participation des boomers nés en 1951-1955 a atteint 77,8%, ce qui constitue un pourcentage supérieur à celui de leurs parents nés en 1921-1925 au même âge, se situant autour 56,1%. De même, le taux de participation des boomers nés en 1946-1950 à l'âge de 50-54 ans a été plus élevé (73,1%) que celui de leurs parents nés en 1916-1920 au même âge (54,7%). D'autre part, la

plupart des premiers boomers ont cotisé au RRQ à partir de leur vingtaine, alors que leurs parents l'ont fait seulement à partir de la cinquantaine¹³ (*figure 1.5*).

Figure 1.5 - Taux de participation au Régime de rentes du Québec (RRQ)* : profil du cycle de vie de cohortes spécifiques, Québec



* au sein de la population.
 Source : Régie des rentes du Québec (1982; 1999; 2003).

L'avantage des premiers boomers en matière de cotisation au RRQ en âge de travailler annonce une meilleure performance de leur part en matière de prestation au RRQ à la retraite. De fait, une étude prospective récente le témoigne. Par exemple, la proportion des bénéficiaires d'une rente de retraite du RRQ a été de 69% en 1989 chez les parents de cohorte de 1924 ayant l'âge de 65 ans (RRQ, 1990; BDLC, 2005), alors qu'on prévoit en 2015 que cette proportion atteigne jusqu'à 94% chez les boomers de cohorte de 1950 au même âge. Du côté du niveau de prestation, en termes de rente moyenne en proportion du maximum des gains admissibles

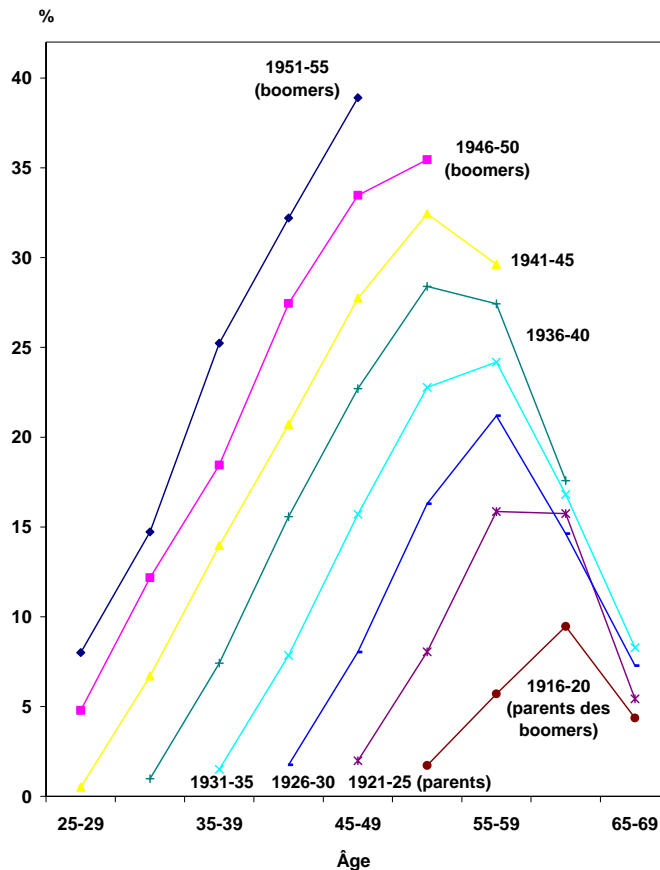
¹³ La Régie des rentes du Québec (RRQ) a été mise en œuvre en 1966, alors que la figure 1.5 ne montre les données qu'à partir de 1970, date où elles ont commencé à être disponibles. Donc, la figure reflète à peu près les profils complets du cycle de vie des générations.

(MGA), il augmenterait légèrement de 45% en 1998 à 50% en 2015 chez les bénéficiaires âgés de 65 ans¹⁴ (Rochon, 2001).

1.5.2 L'adhésion aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)

La loi permettant la constitution des régimes enregistrés d'épargne-retraite date de 1957. C'est toutefois à partir de 1991, à la suite de modifications apportées aux règles fiscales ayant pour but d'encourager les épargnes en vue de la retraite, que les contributions aux REER ont augmenté considérablement (Gauthier *et al.*, 2004).

Figure 1.6 - Taux de participation aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)* : profil du cycle de vie de cohortes spécifiques, Québec



* au sein de la population.
 Source : calculs effectués par les auteurs à partir des données provenant du Ministère du revenu du Québec, des recensements de 1971-2001, du Gauthier et al. (2004) et du Langis (2002).

¹⁴ La projection présentée ici pour l'année 2015 est le résultat obtenu selon l'hypothèse de taux d'emploi à la hausse, hypothèse qui a été retenue par la Régie des rentes du Québec (Rochon, 2001).

La figure 1.6 révèle quelques informations sur la participation des diverses générations à ces régimes. De façon très évidente, on s'aperçoit, en analysant cette figure, que plus les cohortes sont jeunes, plus elles sont nombreuses à participer aux REER. De fait, à âge égal, on voit bien que les individus de chaque cohorte ont épargné toujours davantage que ceux de la cohorte antérieure. Cependant, une tendance bien claire montre que le taux de participation atteint son maximum à un âge toujours plus précoce plus la génération est jeune. Le sommet des courbes paraboliques ainsi formées se trouve effectivement toujours plus élevé plus la cohorte est jeune, mais également aussi toujours un peu plus vers la gauche, soit situé à des âges plus jeunes. Il est à noter que, pour les âges au-delà de 60 ans, la superposition des courbes n'est toutefois pas vérifiée à chaque fois. Quoi qu'il en soit, on réalise facilement que le taux de participation aux REER s'est amélioré significativement d'une génération à l'autre et, la situation des premiers boomers a été considérablement meilleure que celle des autres générations, y compris leurs parents. Autrement dit, par rapport à d'autres générations, non seulement les premiers boomers ont eu le taux de participation plus élevé au même âge, mais également, ils ont épargné en vue de leur retraite au moyen de REER durant une période plus longue. De là, il est aisé de prévoir que les premiers boomers pourront compter davantage sur le revenu des REER à leur retraite, que ne le font leurs parents ainsi que les autres générations qui leur sont antérieures.

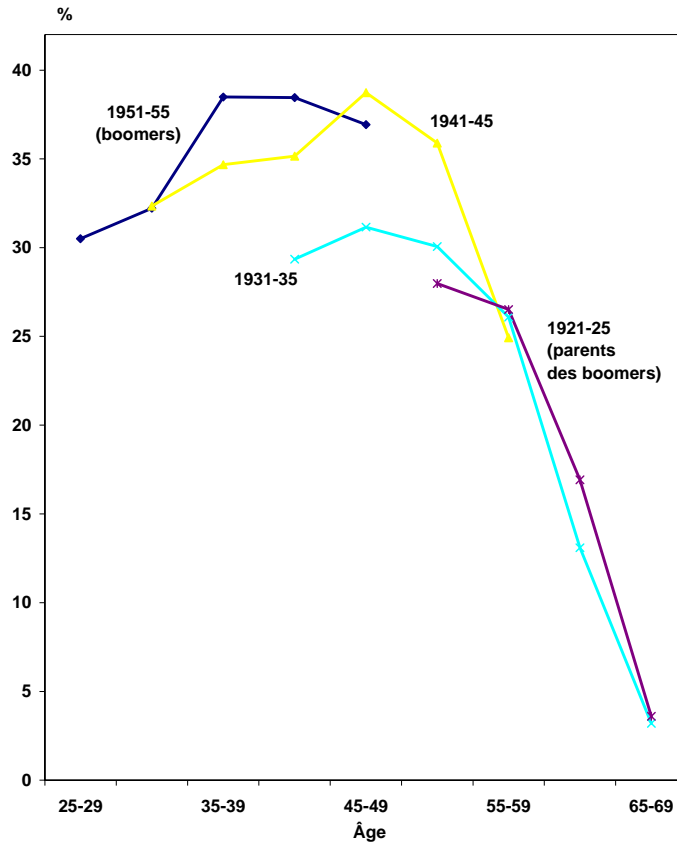
1.5.3 L'adhésion aux régimes privés de retraite (RPR)

Les régimes privés de retraite (RPR) désignent ici tous les régimes enregistrés de retraite mis sur pied par les employeurs ou les syndicats, à l'exception des REER collectifs et des REER individuels.

Contrairement aux REER, la participation aux RPR ne s'est pas clairement améliorée d'une génération à l'autre. Chez les boomers nés en 1951-1955, par exemple, le taux de participation a diminué à partir du moment où ils ont atteint l'âge de 35 ans (*figure 1.7*). Ce portrait générationnel reflète le développement des RPR durant ces dernières décennies. Le taux global de participation aux RPR, en fonction de la population active, a augmenté légèrement de 35,7% en 1971 à 39,3% en 1990. Il a ensuite diminué de façon importante pour atteindre 34,6% en 2000. En ce qui a trait aux causes de cette baisse, on note tout de suite le déplacement de

l'emploi vers des secteurs, où la participation à des RPR est faible, ainsi que la diminution du taux de syndicalisation chez les jeunes (Gauthier *et al.*, 2004).

Figure 1.7 - Taux de participation aux régimes privés de retraite (RPR)* : profil du cycle de vie de cohortes spécifiques, Québec



* au sein de la population.

Source : calculs effectués par les auteurs à partir des données provenant du Ministère du revenu du Québec, des recensements de 1971-2001 et du Gauthier et al. (2004).

Toutefois, les taux de participation aux RPR par âge sont significativement plus élevés chez les premiers boomers que chez leurs parents. Alors que, à titre d'exemple, le taux était toujours au-delà de 30% chez les boomers nés en 1951-1955 à l'âge de 25-49 ans, il n'était que de 28% ou moins chez leurs parents nés en 1921-1925 à l'âge de 50-69 ans (*figure 1.7*). Si la tendance récente se maintient, le taux de ces boomers se chiffrera à 36% environ à l'âge de 50-54 ans, comparativement à 28% chez leurs parents au même âge.

En ajoutant les deux autres facteurs à cette observation, on peut prévoir que les premiers boomers pourraient profiter davantage, à leur retraite, du revenu des RPR que ne le font leurs parents. D'une part, les régimes ont été grandement améliorés au fil des générations, que ce soit par des améliorations apportées aux conditions d'emploi ou aux lois d'encadrement. En conséquence, il y a de notables améliorations quant aux dispositions et aux protections offertes par ces régimes. Par exemple, à l'époque, les participants aux RPR avaient acquis le droit aux prestations totales qu'ils accumulent dans les régimes, lorsqu'ils avaient eu 10 années de service auprès de l'employeur (ou de participation au régime). En 1990, la réforme de la loi sur les régimes privés de retraite est venue abaisser considérablement la période d'acquisition des droits à la pension. Après deux ans de participation, il y avait pleine acquisition. Depuis le 1^{er} janvier 2001, au Québec, l'acquisition est immédiate (Gauthier *et al.*, 2004). Et d'autre part, la moyenne de la cotisation par personne a augmenté avec le temps, allant de 2986 dollars en 1971-1979, à 3416 dollars en 1980-1989 et à 3569 dollars en 1990-1996¹⁵ (RRQ, 2002). Cela signifie donc que le montant annuel de cotisation serait en général plus élevé chez les premiers boomers que pour leurs parents.

¹⁵ Les trois chiffres ici sont toujours en dollars constants de 1996.

1.6 Les catégories vulnérables

Les sections précédentes démontrent que, dans l'ensemble, les premiers boomers ont fait mieux que leurs parents, comme adultes, tant en matière de revenu et de logement possédé que d'adhésion aux programmes de pensions. On pourrait donc penser qu'ils profiteront d'une retraite mieux financée. Cependant, il semblerait que cette affirmation ne soit pas vraie pour tout le groupe des premiers boomers, et la présente section permettra de montrer que celui-ci n'est pas homogène. De fait, l'avantage mentionné précédemment des premiers boomers sur leurs parents semble, pour certains d'entre eux, se révéler plus maigre qu'on pourrait le prévoir. Certains constituent par le fait même des catégories plus vulnérables eu égard à leur avenir.

1.6.1 L'approche pour identifier les catégories vulnérables

Le problème relatif aux catégories vulnérables en matière de préparation financière à la retraite des futurs retraités a suscité une attention particulière des chercheurs et décideurs politiques au cours des dernières années (OCDE, 2001). Toutefois, il n'y a pas, jusqu'à maintenant, de concept de la vulnérabilité qui soit bien défini et accepté de tous. Dans la présente étude, nous proposons une approche comparative. Pour identifier les catégories vulnérables parmi les premiers boomers, nous calculons d'abord trois indicateurs financiers pour tous les groupes socioéconomiques des premiers boomers. L'identification de ces groupes est faite en fonction de 12 variables socioéconomiques du recensement de 2001¹⁶. À défaut de pouvoir comparer les premiers baby-boomers avec leurs parents nés 30 ans plus tôt, faute de données disponibles, nous comparons, pour chaque groupe, les trois indicateurs des premiers boomers en 2001 avec ceux de leurs homologues en 1981 et avec la moyenne de l'ensemble des premiers boomers en 2001 (tableau 1.1). Du fait que, parmi les groupes socioéconomiques, le taux de faible revenu et la proportion des personnes dans les ménages dont la maison est possédée par un des membres du ménage soient en corrélation étroite avec la médiane du

¹⁶ Ces variables sont : état matrimonial, taille de la famille, mode de cohabitation, présence d'enfants à la maison, niveau d'éducation, activité, principale source de revenu, mode d'occupation du logement, langue maternelle, immigrants, minorités visibles et femmes (voir tableau 1.1).

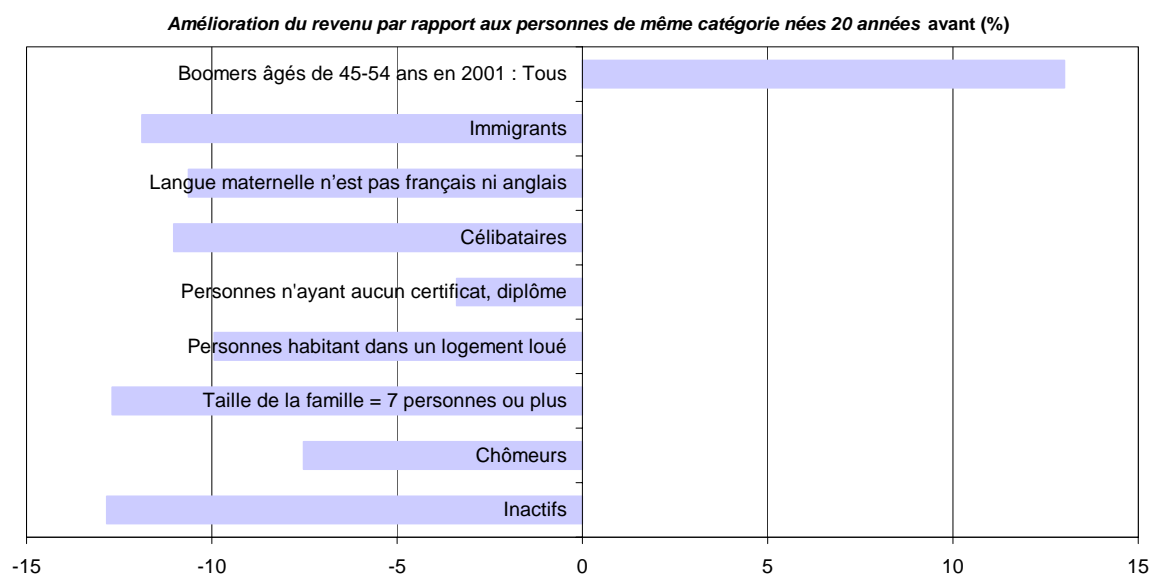
revenu¹⁷, nous adoptons cette dernière comme la variable clé, c'est-à-dire à partir de laquelle nous identifions les catégories vulnérables parmi les groupes socioéconomiques.

1.6.2 Catégories vulnérables potentielles des premiers boomers en 2001 par rapport aux personnes du même âge en 1981

La médiane du revenu des premiers boomers a été de 36 157 dollars par personne quand ils avaient l'âge de 45-54 ans en 2001, ce qui était de 13,% plus élevé que celle des personnes du même âge en 1981. Cela signifie une amélioration pour les premiers boomers, dans l'ensemble, par rapport aux générations nées 20 années avant eux.

Néanmoins, si l'on distingue les premiers boomers en fonction de leurs caractéristiques socioéconomiques, on constate, en 2001, que certains groupes socioéconomiques parmi eux ont eu un revenu beaucoup moins élevé que la moyenne de l'ensemble des premiers boomers et, de plus, que leur revenu s'est détérioré significativement par rapport aux personnes de même catégorie du même âge en 1981 (*figure 1.8*).

Figure 1.8 - Amélioration du revenu des premiers boomers : catégories vulnérables



Source : calculs effectués par les auteurs à partir des fichiers de microdonnées des recensements de 1981 et 2001.

¹⁷ En fonction des données présentées dans le tableau 1.1, on a des coefficients de corrélation élevés entre les variables i et e (-0,85); j et f (-0,93); m et e (+0,63); n et f (+0,71) respectivement.

Dans la présente étude, les groupes socioéconomiques des premiers boomers qui répondent à la fois aux deux critères mentionnés ci-dessus¹⁸ sont identifiés comme les catégories vulnérables potentielles. Il s'agit en effet des huit groupes socioéconomiques de type I-1 (tableau 1.1). Ils sont présentés ici en ordre décroissant de vulnérabilité par rapport aux individus du même âge en 1981 (variable *e*) : (1) les personnes inactives; (2) les personnes vivant dans une famille de 6 personnes ou plus¹⁹; (3) les immigrants; (4) les célibataires; (5) les personnes dont la langue maternelle n'est pas le français ni l'anglais; (6) les personnes habitant dans un logement loué; (7) les chômeurs et (8) les personnes n'ayant aucun grade, diplôme ou certificat. Plus particulièrement, la situation des immigrants en chômage et des immigrants qui ont immigré à l'âge de 35 ans ou plus est encore plus préoccupante. Non seulement leur revenu en 2001 a été considérablement inférieur à ceux de leurs homologues de 1981, mais également par rapport à la moyenne de tous les premiers boomers (*tableau 1.1*).

Les deux autres indicateurs, à savoir le taux de faible revenu et la proportion des personnes dans les ménages dont la maison est possédée par un des membres du ménage témoignent aussi de la vulnérabilité de ces catégories socioéconomiques (*tableau 1.1*).

Si la tendance actuelle se maintient, non seulement de nombreux boomers appartenant à ces catégories socioéconomiques seront susceptibles, à leur retraite, de faire face à un niveau de vie moins élevé que la moyenne de leur propre génération, mais également moins élevé que celui de leurs homologues nés 20 ans avant eux.

¹⁸ Cela correspond respectivement aux critères $f < 0$ et $e < 0$ dans le tableau 1.1.

¹⁹ Dans les figures 1.7 et 1.8, seulement les personnes vivant dans une famille de 7 personnes ou plus sont présentées à titre d'exemple.

Tableau 1.1 - Les trois indicateurs financiers des premiers boomers entre 45 et 55 ans, par sous-population, en comparaison avec la même catégorie de la génération d'il y a vingt ans, Québec

	Proportion au sein de la cohorte 1946-55 en 2001 (%) a	Catégorie** selon la vulnérabilité b	Médiane du revenu individuel ajusté (en dollars de 2000)				Taux de faible revenu (%)				Proportion des personnes dans les ménages dont la maison est possédée par un des membres du ménage (%)			
			Boomers				Boomers				Boomers			
			Cohorte 1926-35 en 1981 c	cohorte 1946-55 en 2001 d	Augmentation par rapport à 1981 (%) e = (d-c)/c	Écart avec la moyenne* en 2001 (%) f	Cohorte 1926-35 en 1981 g	cohorte 1946-55 en 2001 h	Augmentation par rapport à 1981 (%) i = (h-g)/g	Écart avec la moyenne* en 2001 (%) j	Cohorte 1926-35 en 1981 k	cohorte 1946-55 en 2001 l	Augmentation par rapport à 1981 (%) m = (l-k)/k	Écart avec la moyenne* en 2001 (%) n
Toutes personnes	100,0	-	31993	36157	13,0	-	13,3	13,5	#DIV/0!	-	70,1	72,7	#DIV/0!	-
<i>Par état matrimonial</i>														
Divorcé(e)	12,0	II-1	23736	26646	12,3	-26,3	29,3	26,6	-9,4	96,7	30,0	42,4	41,6	-41,6
Marié(e)	71,5	III-2	33416	39671	18,7	9,7	9,9	8,3	-16,8	-38,9	77,5	83,5	7,8	14,9
Séparé(e)	2,9	III-1	21833	27762	27,2	-23,2	32,8	24,4	-25,7	80,6	30,7	47,1	53,7	-35,1
Célibataire	11,8	I-1	30169	26843	-11,0	-25,8	21,3	27,6	29,8	104,5	44,6	46,2	3,5	-36,4
Veuf(ve)	1,8	III-1	21702	25908	19,4	-28,3	30,0	24,1	-19,7	78,7	50,5	66,9	32,5	-8,0
<i>Par taille de la famille</i>														
2 personnes	31,1	II-2	33929	37305	10,0	3,2	14,4	13,0	-9,6	-3,7	61,3	72,7	18,6	0,0
3 personnes	23,3	III-2	33230	38755	16,6	7,2	11,3	8,0	-29,0	-40,7	72,5	82,4	13,8	13,4
4 personnes	19,7	III-2	32937	39066	18,6	8,0	8,8	6,3	-28,2	-53,3	80,6	87,7	8,8	20,7
5 personnes	6,1	II-1	31781	35724	12,4	-1,2	10,5	8,3	-21,2	-38,5	83,5	85,7	2,6	17,9
6 personnes	1,1	I-1	29653	28547	-3,7	-21,0	12,3	15,9	29,6	17,8	84,6	82,1	-3,0	12,9
7 personnes ou plus	0,4	I-1	26843	23436	-12,7	-35,2	14,6	24,1	64,6	78,5	84,8	70,2	-35,2	-3,5
<i>Par mode de cohabitation</i>														
Seul(e)	14,6	II-1	25249	25544	1,2	-29,4	32,9	33,7	2,5	150,0	20,9	37,0	77,1	-49,0
<i>Par présence d'enfants à la maison</i>														
Sans enfants	33,2	III-2	31689	39405	24,4	9,0	19,4	11,0	-43,1	-18,3	52,4	77,6	48,1	6,8
Avec enfant(s)	66,8	III-2	30914	37255	20,5	3,0	13,5	9,0	-32,9	-33,0	74,5	81,5	9,3	12,1
<i>Par niveau d'éducation</i>														
Aucun grade, certificat, diplôme	25,8	I-1	27607	26670	-3,4	-26,2	17,6	25,0	42,1	85,1	67,2	64,4	-4,2	-11,5
Secondaire ou collégial	53,3	II-2	36453	36559	0,3	1,1	8,1	10,8	33,7	-19,7	73,5	74,6	1,6	2,7
Universitaire	20,9	I-2	54100	51939	-4,0	43,6	3,1	5,9	88,0	-56,4	76,5	79,0	3,3	8,7
<i>Par activité</i>														
Personne occupée	76,2	II-2	35918	40039	11,5	10,7	6,6	6,6	0,7	-51,1	71,7	76,8	7,1	5,6
Chômeur	5,6	I-1	23905	22106	-7,5	-38,9	26,8	33,9	26,4	150,8	61,4	56,0	-8,8	-23,0
Chômeur masculin	3,3	II-1	19260	21210	10,1	-41,3	33,6	34,8	3,6	158,0	60,3	56,8	-5,8	-21,9
Inactif	18,2	I-1	24714	21542	-12,8	-40,4	24,8	36,0	45,3	167,0	68,0	61,8	-9,1	-14,9
Inactif masculin	5,4	I-1	17118	15986	-6,6	-55,8	38,3	47,0	22,7	248,3	59,4	53,2	-10,4	-26,9
<i>Par principale source de revenu**</i>														
Salaires et traitements	82,5	III-2	34706	40761	17,4	12,7	5,5	3,6	-35,2	-73,5	75,7	82,8	9,5	14,0
Revenu d'un travail autonome	4,9	III-1	29478	34112	15,7	-5,7	13,5	11,1	-18,2	-18,0	90,3	83,6	-7,4	15,0
Transferts gouvernementaux	8,7	II-1	9857	10435	5,9	-71,1	69,8	65,9	-5,6	388,1	52,9	53,2	0,6	-26,8
Revenu de placements	1,2	II-1	29647	30415	2,6	-15,9	19,2	19,4	1,0	43,6	81,1	84,0	3,7	15,6
<i>Par mode d'occupation du logement</i>														
Possédé	72,9	III-2	34153	40556	18,7	12,2	9,3	7,2	-22,7	-46,6	100,0	100,0	-	-
Loué	27,1	I-1	26737	24081	-9,9	-33,4	22,5	30,3	34,7	124,2	0,0	0,0	-	-
<i>Par langue maternelle</i>														
Français	83,0	III-2	31401	36919	17,6	2,1	13,8	12,6	-9,1	-6,8	70,7	74,7	5,5	2,7
Anglais	7,1	II-2	36740	38248	4,1	5,8	10,6	14,3	35,5	6,0	63,3	70,6	11,4	-3,0
Autres	9,2	I-1	32173	28754	-10,6	-20,5	11,3	19,8	75,6	46,4	71,6	60,3	-15,8	-17,1
<i>Immigrants</i>														
Tous	11,6	I-1	34004	29964	-11,9	-17,1	9,8	18,0	83,2	33,3	69,5	62,4	-10,2	-14,2
Immigré à l'âge de 35 ans ou plus	3,2	I-1	28758	21875	-23,9	-39,5	17,9	29,2	63,7	116,6	48,5	38,3	-20,9	-47,3
Aucun grade, certificat, diplôme	3,2	I-1	29995	24617	-17,9	-31,9	12,0	27,0	124,8	99,8	72,6	57,9	-20,3	-20,4
Secondaire ou collégial	4,8	I-1	36145	29316	-18,9	-18,9	8,7	16,4	88,5	21,5	64,8	63,6	-1,9	-12,5
Universitaire	3,7	I-2	52216	38534	-26,2	6,6	3,9	12,3	216,6	-8,5	68,3	64,7	-5,2	-11,0
Chômeur	0,9	I-1	29482	18250	-38,1	-49,5	18,1	38,6	113,5	186,3	56,8	40,4	-28,9	-44,4
<i>Minoritaires visibles</i>														
Tous	-	-	-	23923	-	-33,8	-	25,9	-	91,6	-	50,5	-	-30,5
<i>Femmes</i>														
Toutes	50,9	III-1	31116	35366	13,7	-2,2	15,3	14,6	-4,9	8,1	67,6	71,3	5,5	-1,9
Veuve	1,4	III-1	19592	24739	26,3	-31,6	33,9	25,0	-26,4	84,9	47,9	66,6	39,0	-8,4
Séparée	1,6	III-1	16967	23627	39,3	-34,7	41,1	30,4	-26,2	124,9	25,5	42,3	65,6	-41,9
Seule	7,2	II-1	22845	24000	5,1	-33,6	36,2	35,4	-2,0	162,5	17,9	34,6	93,5	-52,4
Aucun grade, certificat, diplôme	13,1	I-1	27216	25182	-7,5	-30,4	19,3	28,0	45,0	107,6	65,3	62,1	-4,8	-14,5
Chômeur	2,3	I-1	28500	23436	-17,8	-35,2	19,4	32,5	67,4	140,7	62,6	54,8	-12,4	-24,6
Inactif	12,8	I-1	26022	23829	-8,4	-34,1	22,1	31,5	42,5	133,0	69,7	65,5	-6,1	-10,0
Immigré à l'âge 35 ans ou plus	1,6	I-1	28579	21836	-23,6	-39,6	21,9	31,0	41,3	129,6	46,2	38,3	-17,1	-47,3
Minoritaire	-	-	-	23697	-	-34,5	-	26,7	-	97,7	-	49,9	-	-31,4
Principale source de revenu** = Transferts gouvernementaux	4,0	II-1	9633	10250	6,4	-71,7	70,7	66,8	-5,6	394,5	49,0	51,1	4,4	-29,7
Habiter dans le logement loué	14,6	I-1	25162	23090	-8,2	-36,1	25,7	31,9	23,9	136,4	0,0	0,0	-	-

Source: calculs effectués par les auteurs à partir des fichiers de microdonnées des recensements de 1981 et 2001.

Nota: *La moyenne de toutes personnes du même groupe d'âges en même année.

** Principale source de revenu de la famille de recensement.

*** Critères des catégories selon la vulnérabilité: I-1 : e<0, f<0; I-2 : e<0, f?0; II-1 : 0?e<13, f<0; II-2 : 0?e<13, f?0; III-1 : e?13, f<0; III-2 : e?13, f?0.

Les catégories vulnérables en matière de revenu s'entendent par les catégories I-1 mis en couleur. Voir le texte pour les précisions.

1.6.3 La situation des femmes

La différence considérable du revenu individuel réel entre les hommes et les femmes a été bien documentée. Néanmoins, la présente étude vise à examiner l'impact du revenu sur le bien-être économique de la population étudiée plutôt que celui sur leur revenu individuel réel. À cette fin, nous avons adopté dans l'analyse précédente l'indicateur intitulé « le revenu individuel ajusté ». Avec cet indicateur, la différence du revenu entre les deux sexes est grandement réduite, parce qu'il tient compte du partage des revenus avec les autres membres de la famille. À titre d'exemple, en utilisant cet indicateur, une femme inactive et son mari actif auront le même revenu. Cela reflète le fait que le bien-être économique dû au revenu familial est similaire pour cette femme et son mari.

Avec l'indicateur du revenu choisi et en fonction de nos critères présentés précédemment, les boomers féminins ne font pas partie, en général, des groupes vulnérables, parce que, dans l'ensemble, leur revenu en 2001 a subi une amélioration considérable (13,7%) par rapport à celui des femmes du même âge en 1981, amélioration qui a même dépassé la moyenne de tous les boomers (13,0%) (*tableau 1.1*).

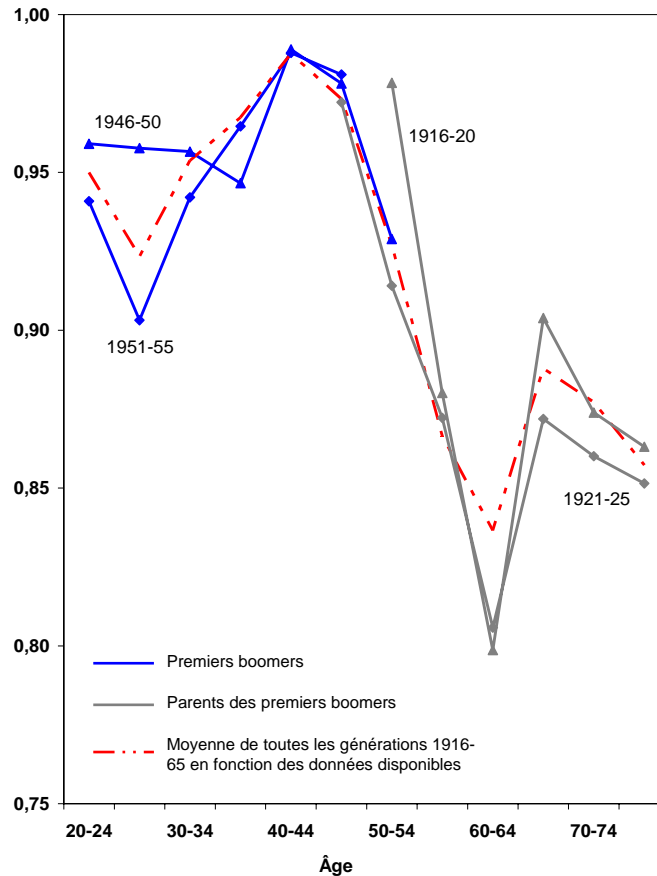
Toutefois, la situation des femmes mérite attention. Nous constatons quand même un écart significatif et persistant du revenu²⁰ entre les femmes et les hommes tout au long de leur cycle de vie, chez les premiers boomers comme chez d'autres générations (*figure 1.9*). Par exemple, à l'âge de 50-54 ans, le revenu des boomers féminins nés en 1946-1950 était 7,1% de moins que celui de leurs homologues masculins. Selon l'expérience des générations précédentes qui posséderaient des caractéristiques assez similaires à ce sujet, l'écart du revenu entre les boomers féminins et masculins s'élargira encore et sera au sommet quand ils auront entre 60 et 64 ans²¹. À noter que ces écarts se sont manifestés de façon significative malgré l'application du

²⁰ Le revenu signifie dans la présente section toujours le revenu individuel ajusté, sauf mention contraire.

²¹ Cette estimation résulte de l'observation de l'effet d'âge sur l'écart en cause. En réalité, parmi toutes les générations observées dans la présente étude, l'écart a atteint un sommet toujours au même âge de 60-64 ans. Cependant, nous constatons aussi un effet de génération. L'écart maximal a varié d'une génération à l'autre, entre 12% et 20%. C'est pourquoi pour l'instant nous ne sommes pas encore en mesure de préciser l'écart maximal qui se manifesterait chez les premiers boomers.

revenu individuel ajusté comme indicateur du revenu qui tient compte du partage du revenu à l'intérieur de la famille (donc surtout entre les époux).

Figure 1.9 - Rapport du revenu individuel ajusté des femmes à celui des hommes, par génération, Québec



Source : calculs effectués par les auteurs à partir des fichiers de microdonnées des recensements de 1971, 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001.

Quant à l'origine du phénomène, nous proposons l'hypothèse qu'il est attribuable en grande partie au fait que le revenu des femmes vivant seules est en général plus faible, alors que leur part au sein de la population augmente avec l'âge. De plus, à partir de 65 ans, les personnes à faible revenu, dont un grand nombre des femmes vivant seules font partie, ont droit au premier palier de la sécurité du revenu de retraite, sous forme de transfert gouvernemental. Cela permet aux femmes âgées de 65 ans et plus vivant seules d'améliorer leur revenu à la retraite et de voir se réduire l'écart du revenu par rapport à leurs homologues masculins. La réduction de l'écart du revenu entre les deux sexes observée à l'âge de 65-69 ans s'expliquerait par l'accès à cette politique de la sécurité du revenu de retraite (*figure 1.9*).

1.6.4 Catégories vulnérables potentielles des premiers boomers en 2001 parmi l'ensemble des premiers boomers

On a bien montré jusqu'ici que d'une part les premiers boomers ont globalement une meilleure préparation à la retraite que leurs parents, mais que d'autre part ce ne sont pas toutes les catégories socioéconomiques qui ont vu leur situation s'améliorer par rapport à 1981: la situation de certaines catégories dites « vulnérables » s'est dégradée depuis 1981.

On peut cependant étudier un autre aspect de la situation: quelles sont les catégories socioéconomiques dont les membres sont, en 2001, les plus vulnérables vis-à-vis leur retraite à venir, qui en font partie et à quel point ces gens sont vulnérables? Pour bien montrer la différence d'approche, nous prendrons l'exemple des veufs(ves). Cette catégorie n'est pas incluse dans l'analyse de la section précédente car la médiane du revenu individuel ajusté n'a pas diminué depuis 1981 : elle a même augmenté de près de 20%! Or, malgré cela, la situation financière de ces personnes demeure tout de même 28% inférieure à la moyenne des boomers en 2001, soit plus bas que celle des célibataires, qui eux sont inclus dans les catégories vulnérables de la section précédente. D'autres catégories sont également oubliées pour d'autres causes, comme les minorités visibles pour la simple raison que la variable n'était pas considérée en 1981. Il n'en demeure pas moins que cette dernière catégorie présente une médiane du revenu individuel ajusté près de 34% inférieure à la moyenne.

Pour répondre à notre questionnement, nous définirons ici une catégorie socioéconomique vulnérable comme étant celle dont la médiane du revenu individuel ajusté en 2001 était inférieure à la moyenne de l'ensemble de la cohorte, soit les premiers boomers de la présente étude.

Bien entendu, il serait possible de créer un nombre colossal de catégories en croisant les diverses variables du recensement 2001, mais nous nous en tiendrons aux grandes catégories plus générales utilisées précédemment²², en apportant une division supplémentaire : la différence

²² Il s'agit en gros des mêmes grandes catégories utilisées précédemment, soit l'état matrimonial, la taille de la famille, le mode de cohabitation, la présence d'enfant, l'éducation, l'activité, la principale source de revenu, le mode d'occupation du logement, la langue maternelle, l'indicateur d'immigration, l'âge à l'immigration (si applicable) et l'indicateur de minorité visible.

homme/femme pour chacune d'elle. Nous avons préféré faire cette distinction pour chaque groupe plutôt que pour l'ensemble, car la médiane du revenu individuel ajusté des hommes et des femmes boomers est très similaire : à peine 2% d'écart. Cependant, certaines catégories particulières d'hommes ou de femmes peuvent se distinguer.

Au besoin, certaines catégories ont été regroupées en une seule. Par exemple, puisqu'il n'y a pas de différence majeure entre les hommes et les femmes célibataires, nous les avons regroupés en un seul groupe : les célibataires. Il en va de même des séparé(e)s, veufs(ves) et divorcé(e)s, qui ont un écart très similaire. Ainsi, nous avons conservé toutes les catégories bien distinctes ayant un certain degré de vulnérabilité, tel qu'illustré dans le tableau 1.2.

Il y a donc 10 grandes catégories vulnérables, dont certaines sont divisées selon des aspects mutuellement exclusifs. Nous voyons donc que les membres des catégories les plus vulnérables, avec au-delà de 35% d'écart, sont, par ordre d'importance, ceux dont la principale source de revenu est les transferts gouvernementaux, les hommes inactifs, les chômeurs masculins, les immigrants arrivés après l'âge de 35 ans et les femmes en chômage.

Il faut cependant être prudent pour l'interprétation. La variable utilisée, le revenu individuel ajusté, n'est pas sans biais. Elle reflète le bien-être économique de l'individu concerné au moment actuel et non pas nécessairement sa réelle préparation à la retraite. Bien que le revenu individuel ajusté reflète en général la capacité d'épargne, certaines catégories socioéconomiques ne sont pas permanentes et le revenu a de forte chance de s'améliorer. Par exemple, un chômeur, par définition, est dans une situation temporaire. On peut penser que le revenu de celui-ci sera moins grand que celui du travailleur, mais rien n'indique qu'il n'ait pas pu déjà accumuler une certaine épargne et son revenu a de fortes chances d'augmenter significativement s'il se trouve un emploi. Ainsi, il y a deux types de catégories socioéconomiques : celles qui sont permanentes (le statut d'immigrant, le statut de minorité visible, la langue maternelle, etc.) et celles qui peuvent changer. Nonobstant cette distinction dont on ne pourra tenir compte, il faudra néanmoins être prudent pour l'interprétation des résultats.

Tableau 1.2 - Les catégories socioéconomiques vulnérables des premiers boomers, Québec, 2001

Catégories socioéconomiques	Écart de la médiane du revenu individuel ajusté avec la moyenne de l'ensemble des premiers boomers (%)	Proportion au sein de la cohorte 1946-55 (%)
1-État Matrimonial : non marié		
Femmes séparées, veuves ou divorcées	-30,6	10,2
Hommes séparés, veufs ou divorcés	-12,7	6,5
Célibataires	-25,8	11,8
2-Taille de la famille : plus de 6 personnes	-24,4	1,5
3-Personne vivant seul		
Femmes	-33,0	7,3
Hommes	-23,1	7,4
4-Aucun diplôme, grade, certificat		
Femmes	-30,4	13,1
Hommes	-22,3	12,8
5-Activité : non occupé		
Chômeur féminin	-35,2	2,3
Chômeur masculin	-41,3	3,3
Inactif féminin	-34,1	12,8
Inactif masculin	-55,8	5,4
6-Principale source de revenu :		
Revenu de travail autonome	-5,7	4,9
Transferts gouvernementaux	-71,1	8,7
Revenu de placement	-15,9	1,2
7-Logement loué	-33,4	27,1
8-Langue maternelle : autre que français ou anglais	-20,5	9,2
9-Immigrants		
Immigrants arrivés avant l'âge de 35 ans	-7,4	8,4
Immigrants arrivés après l'âge de 35 ans	-39,5	3,2
10-Minorité visible	-33,8	5,3

Source : Statistique Canada, recensement de 2001.
Compilation des auteurs.

1.7 De l'identification des catégories vulnérables à l'estimation du nombre de membres de ces catégories parmi l'ensemble des premiers boomers en 2001

On a vu jusqu'à maintenant quelles sont les catégories les plus vulnérables et à quels degré elles le sont, mais nous ne savons pas combien de personnes le sont et à quel point elles le sont. Néanmoins, avant d'identifier les individus membres de ces catégories, il faut mentionner qu'il existe divers niveaux de vulnérabilité. Ainsi, dans une catégorie spécifique, tous les individus ne présentent pas le même degré de vulnérabilité. Certes, la majorité des individus en faisant partie sont sûrement vulnérables, mais certains d'entre eux ne le sont pas. Il s'ensuit que les nombres obtenus seront toujours le nombre maximum éventuel de personnes à risque.

1.7.1 Combien sont-ils et à quel point le sont-ils?

Bien que nous ayons la proportion que chaque catégorie représente dans la population des premiers boomers, cela n'est pas révélateur du nombre de personnes qui en sont membres, car ces catégories ne sont pas toutes mutuellement exclusives. Pour cette raison, nous avons jugé préférable de calculer la fréquence des premiers boomers selon le nombre de catégories vulnérables auxquelles ils appartiennent (*tableau 1.3*).

Tableau 1.3 - Répartition des premiers boomers selon leur nombre de catégories vulnérables auxquelles ils appartiennent, Québec, 2001

Nombre de catégories vulnérables	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
0	39,2	100,0
1	28,2	60,8
2	15,5	32,6
3	8,5	17,1
4	5,1	8,5
5	2,1	3,4
6	0,9	1,3
7	0,3	0,4
8	0,1	0,1
Total	100,0	

Source : Statistique Canada, recensement de 2001
Compilation des auteurs.

Bien qu'il y ait dix catégories, nous voyons que très peu de gens font partie de plusieurs d'entre elles; par exemple, il n'y a que 8,5% des boomers qui se retrouvent dans 4 catégories ou plus. Par contre, il n'y a que 39,2% des boomers qui ne sont présents dans aucune. Ainsi, c'est tout de même une majorité de gens qui font partie d'au moins une catégorie vulnérable.

Cela ne tient cependant pas compte du niveau de vulnérabilité associé aux différentes catégories et n'est donc pas vraiment représentatif de la pauvreté possible des individus. Par exemple, quelqu'un dont la seule caractéristique vulnérable vient de sa principale source de revenu, les transferts gouvernementaux (dont la médiane du revenu individuel ajusté de la catégorie est de 71,1% en dessous de la moyenne) risque quand même d'être plus pauvre qu'un homme divorcé (-12,7%) vivant principalement d'un revenu de travail autonome (-5,7%), même si celui-ci présente deux caractéristiques vulnérables. Pour cette raison, nous avons élaboré un indicateur de vulnérabilité qui nous servira à classer et compter les premiers boomers selon un niveau de vulnérabilité.

1.7.2 L'indice de vulnérabilité

Le but de l'indice de vulnérabilité (V) est de donner un poids relatif aux catégories vulnérables. Le fait d'additionner le nombre de catégories vulnérables à laquelle un individu appartient n'est pas suffisant, car certaines catégories sont bien plus « vulnérables » que d'autres. Il ne serait donc pas logique de donner le même poids à chacune.

Notre indice de vulnérabilité est, pour chaque individu, la somme des écarts de la médiane du revenu individuel ajusté avec la moyenne en 2001 des catégories socioéconomiques vulnérables auxquelles l'individu appartient divisé par la somme maximale des écarts avec la moyenne en 2001 pour l'ensemble des premiers boomers. Par exemple, lorsque vient le temps d'additionner la catégorie « principale source de revenu » dans le dénominateur, c'est le « 71,1 » qui est pris en compte, car c'est le plus grand écart qu'une personne peut avoir. Dans le numérateur, par contre, c'est le chiffre attribué à la catégorie dans laquelle se trouve l'individu qui sera additionné. Cette somme des 10 grandes catégories différentes est donc une constante de 372,5. Mathématiquement, nous pouvons écrire la formule ainsi :

$$V = \frac{\sum_{j=1}^{10} i_j}{\sum_{j=1}^{10} \max(i_j)}$$

où

V est l'indice de vulnérabilité

et

i est l'écart négatif entre la médiane du revenu individuel ajusté et la moyenne des boomers de 2001 d'une catégorie vulnérable j

Pour clarifier la méthode, prenons un individu fictif et calculons son V personnel à partir du tableau 1.2. Cette personne est un homme célibataire francophone né au Canada, n'appartenant pas à une minorité visible, vivant seul dans un appartement loué, n'ayant aucun diplôme, étant inactif et vivant principalement de transferts gouvernementaux. Son V se calculerait ainsi :

$$\begin{aligned} V &= \frac{(-25,8) + (-23,1) + (-22,3) + (-55,8) + (-71,1) + (-33,4)}{(-30,6) + (-24,4) + (-33) + (-30,4) + (-55,8) + (-71,1) + (-33,4) + (-20,5) + (-39,5) + (-33,8)} \\ &= \frac{-231,5}{-372,5} \\ &= 0,62 \end{aligned}$$

Les nombres additionnés au numérateur correspondent donc aux écarts de la médiane du revenu individuel ajusté avec la moyenne en 2001 de chacune des caractéristiques mentionnées précédemment de notre individu fictif. Cette somme divisée par la somme des écarts maximums de chaque catégorie (nombres additionnés au dénominateur) donnera notre indice V, qui est dans ce cas-ci de 0,62.

Une personne ayant un V de 1 sera donc une personne ayant toutes les vulnérabilités possibles. Bien sûr, cela est impossible dans la réalité, car certaines catégories concernent uniquement les hommes (par exemple, les hommes inactifs) alors que d'autres concernent les femmes (par exemple, les femmes divorcées, séparées ou veuves). Compte tenu de cela, nous pouvons considérer un indicateur de vulnérabilité de 0,5 ou plus comme étant extrêmement fort.

Par exemple, concrètement, un homme divorcé, vivant seul dans un logement loué, n'ayant aucun diplôme, étant sur le chômage et vivant principalement de transferts gouvernementaux entrerait dans cette catégorie de vulnérabilité. À l'opposé, un homme non-membre d'une minorité visible, non-immigrant, marié, vivant avec sa femme dans une maison qu'il possède, de langue maternelle française, dont la principale source de revenu est le salaire et ayant un diplôme quelconque aura un V de 0, car aucune catégorie vulnérable ne s'applique à lui. Toutefois, il demeure possible qu'un individu avec un tel profil soit dans une situation économique précaire, mais cette probabilité est tout de même relativement faible.

Le fait que les catégories ne soient pas indépendantes doit ici être pris en compte. Par exemple, il est fort possible que quelqu'un dont la principale source de revenu provient des transferts gouvernementaux soit également inactif. Cela vient donc doublement amplifier son degré de vulnérabilité. Or, comme le contraire n'est pas nécessairement vrai – une personne inactive peut tout de même avoir comme principale source une autre source que les transferts gouvernementaux – nous allons ignorer cet obstacle. La détermination et l'utilisation d'une variable expliquant les autres éviterait ce problème, mais cela demeure impossible dans notre cas, étant donné l'objectif de notre analyse et le trop grand nombre de catégories. Il faudra donc être prudent dans l'interprétation des résultats.

Résultats

Le tableau 1.4 présente la répartition des premiers boomers selon l'indice de vulnérabilité précédemment défini. Comme nous l'avons vu dans le tableau 1.3, c'est un peu moins de 40% des boomers qui ne présentent aucune caractéristique socioéconomique vulnérable. La réalité est cependant relativisée par rapport au précédent tableau. Bien que 61% des boomers ont un certain degré de vulnérabilité, ce n'est que 16% qui en présentent un degré que l'on peut juger important, soit un indice V supérieur à 0,2. Une personne qui a moins que cela n'a souvent qu'une seule ou deux caractéristiques vulnérables peu influentes. Il s'agirait, par exemple, d'une personne dont la seule vulnérabilité soit qu'il ait immigré après 35 ans, mais qui est marié, possède une maison, a un diplôme et un emploi, etc. Il est peu probable que le contexte financier des personnes qui ont ce profil soit vraiment inquiétant.

La répartition des premiers boomers selon l'indice de vulnérabilité révèle donc que nous pouvons considérer que 84% de ceux-ci sont peu ou pas du tout vulnérables, que 11% présentent un risque non-négligeable (V entre 0,2 et 0,4) et que 5% sont très vulnérables (V et 0,4 et plus). Ce dernier pourcentage peut paraître faible, mais il représente tout de même environ 60 000 individus qui ont de fortes chances d'être dans une situation extrêmement précaire.

Tableau 1.4 - Répartition des boomers selon l'indice de vulnérabilité, 2001

	Indice de vulnérabilité	Pourcentage	Pourcentage cumulatif
Peu ou pas du tout vulnérable	0	39,2	100,0
	0-0,1	29,3	60,8
	0,1-0,2	15,6	31,5
Vulnérable	0,2-0,3	6,7	15,9
	0,3-0,4	3,9	9,2
Très vulnérable	0,4-0,5	3,6	5,3
	0,5 et plus	1,7	1,7
	Total	100,0	

Source : Statistique Canada, recensement de 2001.
Compilation des auteurs.

Qui sont-ils?

Il est difficile de dresser le portrait typique des premiers boomers ayant un indice de vulnérabilité inférieur à 0,4, car il y a une trop grande diversité de caractéristiques et d'amalgames de celles-ci donnant un nombre immense de possibilités. Par contre, ceux qui sont très vulnérables, soit ceux qui ont un V égal ou supérieur à 0,4, présentent un certain nombre de caractéristiques communes : 83,4% vivent principalement de transferts gouvernementaux, 74,9% vivent dans un logement loué, 70,2% sont inactifs et 67% n'ont aucun diplôme. Ces proportions, bien entendu, sont bien supérieures à la moyenne des premiers boomers, qui sont respectivement de 8,7%, 27,1%, 18,2% et 25,8%.

Nous pouvons souligner un autre point important : les femmes ne sont pas tellement plus présentes dans la catégorie « très vulnérable » que dans l'ensemble de la cohorte. Elles représentent 54,2% des premiers boomers ayant un V supérieur à 0,4 et 50,9% de l'ensemble des premiers boomers. Il en va autrement des immigrants, particulièrement ceux qui sont arrivés à l'âge de 35 ans ou plus. 40,5% des premiers boomers très vulnérables étaient des immigrants

alors qu'ils ne sont que 11,6% de l'ensemble. Ces proportions sont respectivement de 24,5% et 3,2% pour ceux qui sont arrivés à 35 ans ou plus. Ainsi, si nous regardons uniquement ces immigrants arrivés plus tardivement, ils sont 37,6% à être très vulnérables alors que ce n'est le cas que de 5,3% des tous les premiers boomers.

1.8 Le contexte démographique

Des chercheurs américains ont démontré que le succès des boomers dans l'amélioration de la situation économique en âge de travailler par rapport à leurs parents est dû en grande partie à leurs décisions démographiques, à savoir, par exemple, de retarder le moment du mariage, de demeurer célibataire, d'avoir moins d'enfants, de ne pas avoir d'enfant du tout et de combiner le soutien des enfants et le travail des femmes (Easterlin *et al.*, 1993). Dans la section suivante, nous allons révéler que, au Québec, le contexte démographique, auquel ont été soumis les premiers boomers, est bien différent de celui de leurs parents. Non seulement les facteurs démographiques peuvent agir sur l'efficacité de la préparation financière à la retraite en âge de travailler, comme l'ont démontré les chercheurs américains, mais ils peuvent également influencer l'adéquation financière à la retraite. Nous nous concentrerons d'ailleurs sur ce dernier type d'impact.

1.8.1 L'impact de la baisse de la mortalité

Les boomers québécois, comme leurs parents, vivent dans une époque de « révolution démographique » (Piché et Le Bourdais *et al.*, 2003). En premier lieu, à la suite de la baisse remarquable de la mortalité, l'espérance de vie a augmenté de façon spectaculaire, alors que les boomers pourraient espérer vivre plus longtemps que leurs parents. Selon une étude perspective récente dans laquelle les chercheurs ont établi les tables de mortalité par génération du Québec, l'espérance de vie à la naissance des boomers masculins nés en 1946-1955 atteindrait 72,6 ans, soit 10,2 années de plus que celle de leurs pères nés en 1916-1925. De son côté, l'espérance de vie à la naissance des boomers féminins nés en 1946-1955 atteindrait 79,9 ans, en hausse de 9,8 années sur celle de leurs mères nées en 1916-1925 (BDLC, 2005)²³.

Dans le but d'estimer la durée moyenne de la retraite des premiers boomers et celle de leurs parents, nous supposons que les âges moyens à la retraite soient identiques entre les deux générations en question, et qu'ils correspondent à ceux observés en 1994-1999, à savoir 61 ans

²³ Dans cette étude (BDLC, 2005), les tables de mortalité se sont donnés par génération annuelle. Les indices des générations décennales présentées ici sont en effet la moyenne des indices des générations annuelles en cause provenant de l'étude de Bourbeau *et al.*.

chez les hommes et 59 ans chez les femmes²⁴ (Gauthier *et al.*, 2004). Nous comparons ensuite les espérances de vie à ces âges des deux générations, qui représentent de façon approximative le nombre d'années passées à la retraite de ces deux générations.

Selon l'étude mentionnée ci-dessus (BDLC, 2005), l'espérance de vie à l'âge de 61 ans (E_{61}) des boomers masculins nés en 1946-1955 atteindrait 22,0 ans, qui est supérieure à celle de leurs pères nés en 1916-1925 (17,9 ans). L'espérance de vie à l'âge de 59 ans (E_{59}) des boomers féminins nés en 1946-1955 atteindrait 28,1 ans, n'étant que de 24,8 ans chez leurs mères nées en 1916-1925. On arrive ainsi à estimer que, en fonction des hypothèses émises ci-dessus, la durée moyenne de la retraite des premiers boomers masculins (22,0 années) serait 4,1 années de plus longue que celle de leurs pères (17,9 années), tandis que la durée moyenne de la retraite des premiers boomers féminins (28,1 années) serait 3,3 années de plus longue que celle de leurs mères (24,8 années). En d'autres termes, la différence intergénérationnelle serait de 23% chez les hommes et de 13% chez les femmes.

Cette différence signifie que, toutes choses étant égales par ailleurs, les premiers boomers masculins doivent disposer 23% de plus de ressources financières que leurs pères, alors que les premiers boomers féminins 13% de plus que leurs mères, pour avoir un niveau de vie similaire à la retraite. Autrement dit, l'avantage en matière de préparation financière à la retraite des premiers boomers révélé un peu plus haut serait réduit du fait qu'ils auront plus d'années à la retraite à supporter financièrement, par rapport à leurs parents.

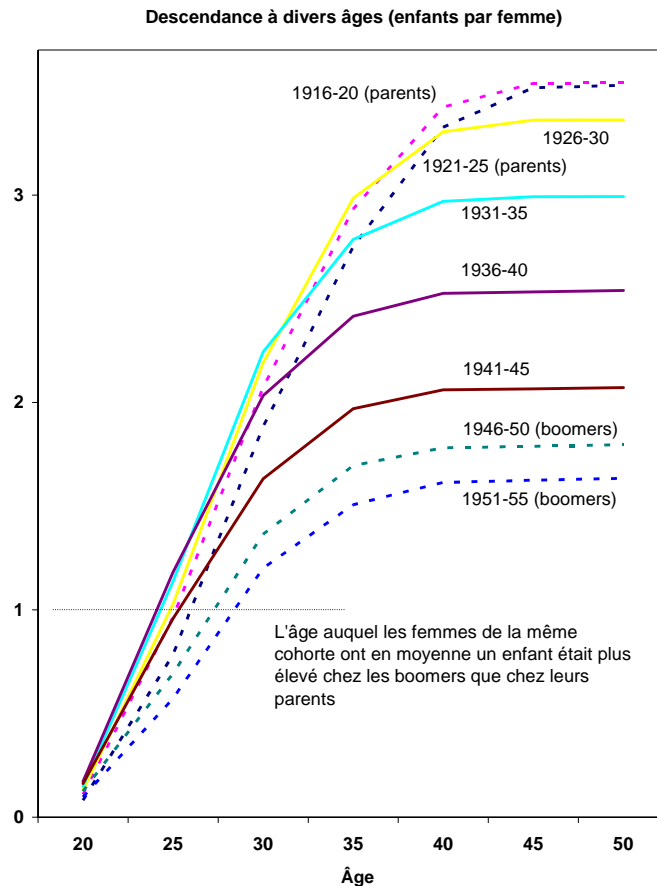
1.8.2 L'impact de la baisse de la fécondité

Une autre transition démographique remarquable est celle de la fécondité. Le contexte socioéconomique des baby-boomers féminins diffère énormément par rapport à celui de leurs mères, en particulier, en ce qui a trait à leur participation au marché du travail qui s'est avérée considérablement plus élevée, ce qui explique en partie une fécondité plus basse chez elles. La figure 1.10 démontre les effets de cette transition démographique sur la descendance finale des

²⁴ Cette hypothèse est plausible parce que, selon une étude récente, l'augmentation de l'espérance de vie pourrait être le principal moteur de l'allongement de la période de la retraite au cours des prochaines années (Gauthier *et al.*, 2004).

premiers boomers et de leurs parents. En moyenne, les boomers nés en 1946-1950 et en 1951-1955 ont mis au monde 1,80 et 1,63 enfants par femme respectivement, ce qui constitue des niveaux considérablement moins élevés que les descendance finale de leurs parents nés en 1916-1920 et en 1921-1925, s'établissant à 3,53 et 3,54 enfants par femme respectivement.

Figure 1.10 - Descendance : profil du cycle de vie de cohortes spécifiques, Québec



En conséquence, les premiers boomers auront moins d'enfants survivants (ou n'en auront même aucun) quand ils prendront leur retraite. À titre d'exemple, au Canada²⁵, la proportion des femmes sans enfant survivant atteindrait 23% chez les boomers féminines nées en 1946-1955 à l'âge de 65-74 ans en 2021 (Carrière *et al.*, 2004), comparativement à 8,5% pour les femmes

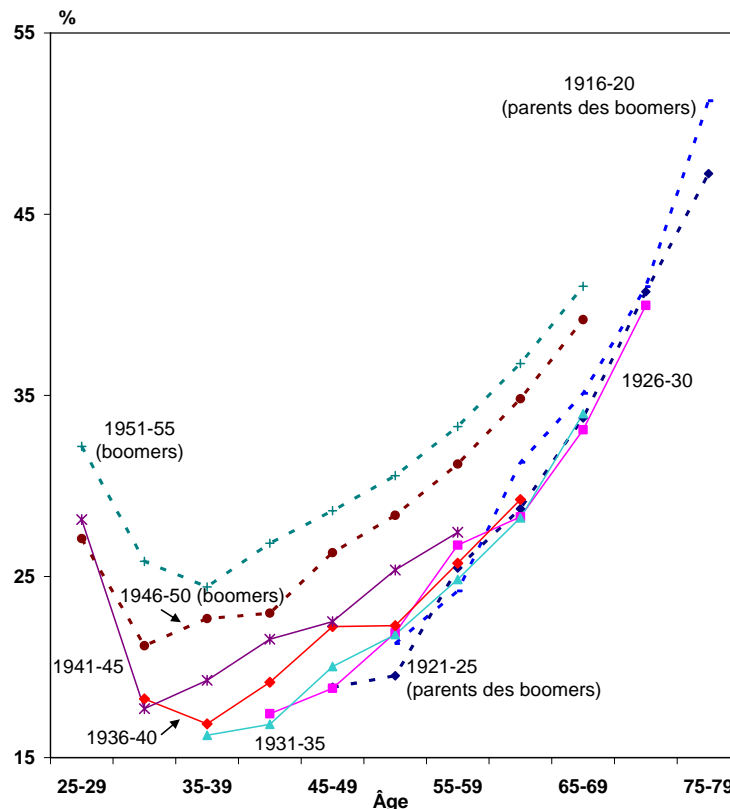
²⁵ Les projections de Carrière *et al.* (2004) ont été réalisées pour l'ensemble du Canada, mais peuvent toutefois être utiles pour mettre en lumière la situation au Québec.

nées en 1921-1930 au même âge, selon l'Enquête sociale générale de 1996 de Statistique Canada.

1.8.3 L'impact des transformations familiales

Non seulement les premiers boomers auront moins d'enfants autour d'eux, mais également ils seront moins susceptibles d'être mariés, à leur retraite. En effet, à n'importe quel groupe d'âge inférieur à 50 ans, la proportion des personnes non mariées actuellement²⁶ a été toujours plus élevée chez les premiers boomers que chez leurs parents, selon les données observées jusqu'à maintenant. Et cette tendance semble indiquer que cette différence se maintiendra jusqu'à l'âge de la retraite (*figure 1.11*).

Figure 1.11 - Proportion des personnes non mariées actuellement * : profil du cycle de vie de cohortes spécifiques, Québec



* y compris célibataires - jamais marié(e)s, divorcé(e)s, séparé(e)s et veuf(ve)s.
Nota : les données sont les valeurs projetées par l'auteur pour la cohorte 1946-50 à l'âge de 55-69 ans et pour la cohorte 1951-55 à l'âge de 50-69 ans. Toutes les autres données sont les valeurs observées.
Source : recensements de 1971, 1976, 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001.

²⁶ Y compris célibataires - jamais marié(e)s, divorcé(e)s, séparé(e)s et veuf(ve)s.

Par ailleurs selon la projection de Carrière *et al.* (2004), la proportion des personnes vivant seules au Canada²⁷ atteindrait en 2021 18% chez les hommes et 31% chez les femmes pour la génération des boomers nés en 1946-1955, soit lorsqu'ils seront âgés de 65-74 ans. En comparaison, cette proportion a été de 12,4% chez les hommes et de 30,7% chez les femmes pour la génération de leurs parents nés en 1916-1925 au même âge en 1991. Cela revient à dire que la proportion des personnes vivant seules à l'âge de 65-74 ans serait beaucoup plus élevée chez les premiers boomers masculins que chez leurs pères, alors que la situation serait similaire chez les femmes des deux générations comparées.

En ayant moins de membres familiaux, les premiers boomers devront disposer, lors de leur retraite, davantage de ressources financières afin d'obtenir les services de soins à domicile, d'autres personnes que les membres de la famille. Encore une fois, une telle situation démographique réduirait l'avantage en matière de financement à la retraite des premiers boomers par rapport à leurs parents.

²⁷ C.f. la note de bas de page no. 25.

1.9 Conclusion

Les analyses intergénérationnelles sur le revenu, le patrimoine et l'adhésion aux programmes de pensions arrivent toutes à la même conclusion. Dans l'ensemble, les premiers baby-boomers, nés en 1946-1955, qui prendront leur retraite dans les années à venir, sont dans une meilleure situation de préparation financière à la retraite que leurs parents au même âge. En général, l'avantage économique, que les premiers boomers ont établi jusqu'à récemment, par rapport à leurs parents au même âge, est considérable, tant en matière de revenu, de logement que de protection offerte par les pensions. Quant au patrimoine accumulé avant la retraite, l'avantage des premiers boomers est significatif, bien qu'il ne puisse pas être précisé quantitativement par manque de données pertinentes. Il semble raisonnable de prévoir que ces avantages lors de la vie active se maintiendront de quelques manières jusqu'à la retraite, de telle sorte que, en général, les premiers boomers seraient plus fortunés à la vieillesse par rapport à leurs parents.

Cependant, tous les premiers boomers ne partagent pas cet avantage manifeste. Si rien n'est fait par les politiques gouvernementales et d'interventions sociales et familiales pour améliorer la situation des groupes vulnérables, un certain nombre de premiers boomers s'exposeraient à un risque sérieux d'insécurité financière lors de leur retraite. En faisant des analyses croisées intergénérationnelles du revenu, la présente étude a identifié huit groupes socioéconomiques des premiers boomers comme des catégories vulnérables potentielles à cet égard. Un rapport de recherche de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) indique que la protection des catégories vulnérables constitue un des grands défis auxquels sont confrontés les systèmes de revenus au moment de la retraite (OCDE, 2001). La présente étude l'a confirmé et l'a précisé en fonction de la situation du Québec.

Finalement, les premiers boomers, comme leurs parents, ont connu des transitions démographiques remarquables, de sorte que le contexte démographique dans lequel les premiers boomers passeront leur retraite sera bien différent de celui de leurs parents. Durant leur vie à la retraite, dont la durée sera considérablement plus longue, les premiers boomers auront en moyenne moins d'enfants survivants et seront plus susceptibles de vivre seuls. En exigeant des

ressources financières supplémentaires à la retraite, ces facteurs démographiques auront tous pour effet de réduire l'avantage économique des premiers boomers par rapport à leurs parents, en ce qui concerne leur préparation financière à la retraite.

1.10 Bibliographie

- ATKINSON A. B., RAINWATER L. and SMEEDING T., 1996, « Income Distribution in OECD countries: Evidence from the Luxembourg Income Study », OECD, Social Policy Studies, No. 18.
- Base de données sur la longévité canadienne (BDLC), 2005, Département de démographie, Université de Montréal, www.demo.umontreal.ca/BDLC.
- BOURBEAU R. J. LÉGARÉ. et V. ÉMOND, 1997, *Nouvelles tables de mortalité par génération au Canada et au Québec, 1801-1991*, Ottawa, Statistique Canada, numéro 91F0015MIF au catalogue.
- Bureau de la statistique du Québec (BSQ), 1983, *Démographie québécoise : passé, présent, perspectives*, BSQ.
- CARRIÈRE Y. *et al.*, 2004, « The Impact of Changing Family Structure on the Needs for Home Care Services in an Aging Society: The Canadian Case », paper presented at Population Association of America 2004 Annual Meeting.
- CHAWLA R. K. et POLD H., 2003, « Le patrimoine familial à travers les générations », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 4, No 10, version en ligne, Statistique Canada.
- Congressional Budget Office (CBO), 1993, *Baby Boomers in Retirement: An Early Perspective*, Washington D.C., Congress of the United States.
- Congressional Budget Office (CBO), 2003, *Baby Boomers' Retirement Prospects: An Overview*, Washington D.C., Congress of the United States.
- EASTERLIN R. A. *et al.*, 1993, « Will the Baby Boomers Be Less Well Off Than Their Parents? Income, Wealth, and Family Circumstances Over the Life Cycle in the United States », *Population and Development Review*, Vol. 19, No. 3.
- EASTERLIN R. A., 1987, *Birth and Fortune: The Impact of Numbers on Personal Welfare*, Chicago, University of Chicago Press.
- GAUTHIER H. *et al.*, 2004, *Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain*, volume 1, Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2004, *la situation démographique au Québec, bilan 2004*, ISQ, www.stat.gouv.qc.ca.
- LANGIS G., 2002, *Revenu des retraités : aujourd'hui et demain*, Régie des rentes du Québec, www.rrq.gouv.qc.ca.

- LAPLANTE B. et GODIN J.-F., 2003, « La population active au XXe siècle : caractéristiques et perspectives », dans : PICHÉ V. et LE BOURDAIS C. (sous la direction de), *La démographie québécoise : enjeux du XXIe siècle*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- MARTEL L., LÉGARÉ J. et GENEST A., 1999, « Quel mode de vie pour les parents vieillissants des baby-boomers? », dans : STONE L. O. (sous la direction de), *Succession de cohortes et conséquences du vieillissement de la population, une analyse et une revue internationales*, Ottawa, Statistique Canada.
- OCDE, 2001, *Vieillesse et revenus : les ressources des retraités dans 9 pays de l'OCDE*, Paris, OCDE.
- PICHÉ V. et LE BOURDAIS C. (sous la direction de), 2003, *La démographie québécoise : enjeux du XXIe siècle*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Régie des rentes du Québec (RRQ), 1982, *Perspectives statistiques*, RRQ.
- Régie des rentes du Québec (RRQ), 1990, *Statistiques 1989*, RRQ.
- Régie des rentes du Québec (RRQ), 1999, *Statistiques 1998*, RRQ.
- Régie des rentes du Québec (RRQ), 2002, *Les régimes complémentaires de retraite au Québec – Statistiques 1996*, RRQ, www.rrq.gouv.qc.ca.
- Régie des rentes du Québec (RRQ), 2003, *Statistiques 2002*, RRQ.
- Régie des rentes du Québec (RRQ), 2004, *Évaluation du système québécois de sécurité financière à la retraite par rapport à celui d'autres pays industrialisés*, RRQ, www.rrq.gouv.qc.ca.
- ROCHON M., 2001, « Dépendance financière et revenus de retraite des personnes âgées par génération et par sexe, au Québec », *Cahiers québécois de démographie*, Vol. 30, No 1.
- Statistique Canada, 2001, « Les avoirs et les dettes des Canadiens : perspectives sur l'épargne au moyen des régimes de pension privés », Ottawa, Statistique Canada, No. 13-596 au catalogue.
- YAMADA A., 2002, « The Evolving Retirement Income Package: Trends in Adequacy and Equality in Nine OECD Countries », OECD, Labour Market and Social Policy Occasional Paper, No. 63.

Partie 2

La préparation financière à la retraite des premiers boomers : une comparaison Québec-Ontario

2.1 Introduction

La présente partie est consacrée à l'évaluation des préparatifs financiers à la retraite des premiers boomers québécois nés en 1946-1955, qui prendront leur retraite dans les années à venir, en comparant leur situation avec celle de leurs homologues ontariens.

L'étude est composée de quatre modules. Elle aborde d'abord la méthodologie. L'évaluation objective de la préparation financière à la retraite des premiers boomers fait ensuite l'objet d'une comparaison Québec-Ontario. La situation relative des premiers boomers québécois, interprétée par leur revenu, la possession de leur logement et leur patrimoine accumulé tout le long de leur vie active, est ainsi mise en lumière. Dans le troisième module, nous mettons en parallèle l'évaluation subjective de la préparation des premiers boomers des deux provinces, d'une catégorie socioéconomique à l'autre, en exploitant des données inédites à ce sujet. L'étude se termine par la comparaison des diverses stratégies visant la bonne santé financière à la retraite mises en place par les premiers boomers québécois et ontariens devant l'évolution des conditions socioéconomiques.

2.2 Méthodologie et données

La majorité des études font des projections financières des boomers pour évaluer l'adéquation de leur préparation financière à la retraite (CBO, 2003). La pertinence d'une telle évaluation est néanmoins sujette à la pertinence des hypothèses des paramètres économiques, qui sont souvent difficiles à prévoir. À la différence de l'approche traditionnelle, nous essayons d'évaluer la préparation financière à la retraite des premiers boomers québécois en faisant deux études comparées. La première, il s'agit de la comparaison intergénérationnelle. Nous comparons la situation des premiers boomers québécois avec celle de leurs parents au même âge. La deuxième, il s'agit de la comparaison interrégionale. Nous comparons la situation des premiers boomers québécois avec celle de leurs homologues ontariens. Les deux comparaisons contribuent à bien situer les premiers boomers québécois en ce qui concerne leur préparation financière à la retraite, en mettant en lumière leur situation relative par rapport à leurs homologues d'il y a trente années²⁸ vivant dans la même province d'une part, et leur situation relative par rapport à leurs homologues d'une province voisine vivant dans la même époque d'autre part. Dans une autre communication, nous avons rapporté les résultats des études adoptant la comparaison intergénérationnelle comme une approche essentielle (Mo et Légaré, 2005).

La présente communication fait partie de nos efforts mentionnés ci-dessus pour l'évaluation de la préparation financière à la retraite des premiers boomers québécois. La comparaison interrégionale en constitue cette fois-ci une l'approche essentielle.

Plusieurs raisons justifient une comparaison entre le Québec et l'Ontario. D'une part, les conditions économiques sous lesquelles les premiers boomers se préparent financièrement à la retraite sont comparables entre les deux provinces, car les structures économiques et les systèmes de sécurité financière à la retraite y sont similaires voire pareils. D'autre part, les données concernées sont essentiellement comparables entre les deux provinces, du fait que ces deux provinces voisines appartiennent à un même environnement statistique (mêmes enquêtes canadiennes, mêmes définitions des indicateurs et des variables, etc.). De plus, les problèmes relatifs à l'insuffisance de

l'échantillon pour l'analyse poussée sont amoindris du fait que les deux provinces comparées sont les deux provinces les plus peuplées au Canada. En réalité, la comparaison systématique avec l'Ontario qui offre une référence privilégiée pour évaluer la situation québécoise a été couramment pratiquée au Québec (Langlois, 2002).

Au Canada, les baby-boomers sont en général identifiés comme étant la cohorte de personnes nées entre 1946 et 1965. Plus particulièrement, la présente étude examine la situation des premiers boomers nés en 1946-1955, afin de répondre au besoin de recherche des organisations gouvernementales qui sont préoccupés en premier lieu de la situation des personnes prenant la retraite dans les années à venir.

À la différence des études passées, nous faisons l'examen de la préparation financière à la retraite des premiers boomers en tenant compte à la fois de trois volets qui sont liés organiquement entre eux. D'abord, la préparation financière à la retraite est mesurée de façon objective par les variables sur le revenu et le patrimoine familial, en particulier le logement. Ensuite, la préparation financière à la retraite est mesurée de façon subjective par les variables sur l'espérance d'adéquation à la retraite. Quant à la stratégie mise en place par les premiers boomers en vue d'une retraite en bonne santé financière, elle est mesurée par les variables sur l'âge de la retraite désiré, l'âge de la retraite planifié et les comportements concernés tels que de cotiser à un REÉR, de faire des économies, de faire d'autres placements, de régler ou éviter des dettes, de faire des achats importants, d'avoir un régime de retraite au travail outre le RPC/RRQ etc..

Les données analysées proviennent de plusieurs sources de données de Statistique Canada. Parmi celles-ci, on a les recensements démographiques quinquennaux pour la période 1971-2001, qui fournissent les données sur le revenu et la propriété du logement. Le revenu réfère à l'année précédente du recensement et indique le revenu total avant l'impôt. L'Enquête sur la sécurité financière (ESF) de 1999 fournissent de son côté les données sur le patrimoine familial. La taille de l'échantillon des premiers boomers est de 549 personnes au Québec et 773 personnes en Ontario dans cette enquête. Quant aux données sur l'évaluation subjective et la stratégie de la préparation financière à la retraite, elles proviennent de l'Enquête sociale générale (ESG) de l'année 2002, qui

fournit pour la première fois des données systématiques de ce type, et rend donc possible notre étude : 1 265 premiers boomers québécois et 1 796 premiers boomers ontariens ont été interrogés dans cette dernière enquête.

2.3 L'évaluation objective de la préparation financière à la retraite

L'approche relative est appliquée à la présente étude pour comparer l'évaluation objective de la préparation financière à la retraite des premiers boomers des deux provinces, en matière de revenu et de patrimoine accumulé. Dans les sections prochaines, on va constater que les indicateurs absolus du revenu et du patrimoine sont souvent plus favorables chez les premiers boomers ontariens que chez les premiers boomers québécois. À titre d'exemple, tout le long des âges actifs de 15 à 54 ans, le revenu des premiers boomers était en moyenne toujours plus élevé en Ontario qu'au Québec, l'écart moyen étant de 17%. À l'âge de 44-53 ans, les premiers boomers ontariens ont accumulé des patrimoines familiaux qui étaient supérieurs en moyenne de 40% à ceux de leurs homologues québécois. Toutefois, on ne peut pas dire, avec ces résultats, si les premiers boomers québécois sont plus riches ou plus pauvres qu'en Ontario, n'ayant pas étudié quel pouvoir d'achat ils ont avec leurs revenus, et quelle est la valeur réelle de leurs patrimoines, en comparaison de l'Ontario.

La majorité des études de comparaison internationale, dont la dernière étude de l'OCDE sur les ressources des retraités, utilisent l'approche relative pour comparer l'adéquation du revenu des personnes âgées²⁹. Au lieu de comparer directement les revenus des personnes âgées des pays étudiés, on compare plutôt les rapports du revenu des personnes âgées à celui des autres personnes dans le même pays. On veut ainsi éviter les biais causés par le coût de vie (OCDE, 2001; RRQ, 2004). Nous nous en inspirons et adoptons ainsi des mesures relatives pour comparer les revenus et les patrimoines des premiers boomers des deux provinces, le but de la comparaison étant l'adéquation de la préparation financière à la retraite. En effet, l'adéquation de la préparation financière à la retraite des personnes en âge de travailler comme l'adéquation du revenu des retraités est toujours un concept relatif, par rapport au niveau de vie de la société où vivent ces personnes. L'approche relative est donc préférable à l'approche absolue dans ce type de comparaison.

²⁹ Par exemple, en tant qu'une approche relative, « le taux de remplacement » est largement utilisé pour mesurer l'adéquation du revenu des retraités. Ce taux correspond en théorie au rapport entre le revenu au moment de la retraite et celui au moment de l'activité. En réalité, à défaut de données longitudinales pour la même cohorte, on compare souvent le revenu des retraités avec celui de la population active (ou celui de la population totale) pendant la période donnée en utilisant les données transversales. L'OCDE a utilisé cette approche relative dans sa dernière étude sur les ressources des retraités (OCDE, 2001).

2.3.1 Le revenu

De façon générale, on utilise « le revenu individuel ajusté » par la taille du ménage pour comparer l'adéquation du revenu (OCDE, 2001; RRQ, 2004). On suppose, avec cette mesure, que le revenu du ménage est mis en commun et qu'il y a des économies d'échelle à vivre à plusieurs dans un même logement. Cette mesure du revenu reflète donc le bien-être économique plutôt que le revenu réellement perçu de la personne en cause³⁰. L'équivalence familiale couramment utilisée correspond à la racine du nombre de personnes dans le ménage (Yamada, 2002), bien qu'elle soit arbitraire.

À titre d'exemple, pour un ménage de 4 personnes qui dispose d'un revenu de 40000 dollars, la valeur du revenu individuel ajusté est, pour chaque membre de ce ménage, de 20000 dollars ($40000/\sqrt{4}$) au lieu de 10000 dollars ($40000/4$).

2.3.1.1 La comparaison intergénérationnelle

En faisant la revue des études importantes publiées depuis 1993 sur la préparation financière à la retraite des baby-boomers aux États-Unis, une étude récente de CBO (Congressional Budget Office of the United States, 2003) souligne que la comparaison intergénérationnelle constitue une des approches efficaces qui ont été appliquées pour mettre en lumière les préparatifs financiers des boomers. Cette méthode permet d'examiner l'expérience du cycle de vie des cohortes de naissance successives, afin que l'on puisse comparer l'état actuel des boomers avec celui de leurs parents au même âge et, de là, estimer la possibilité de la continuation à la retraite des différences observées.

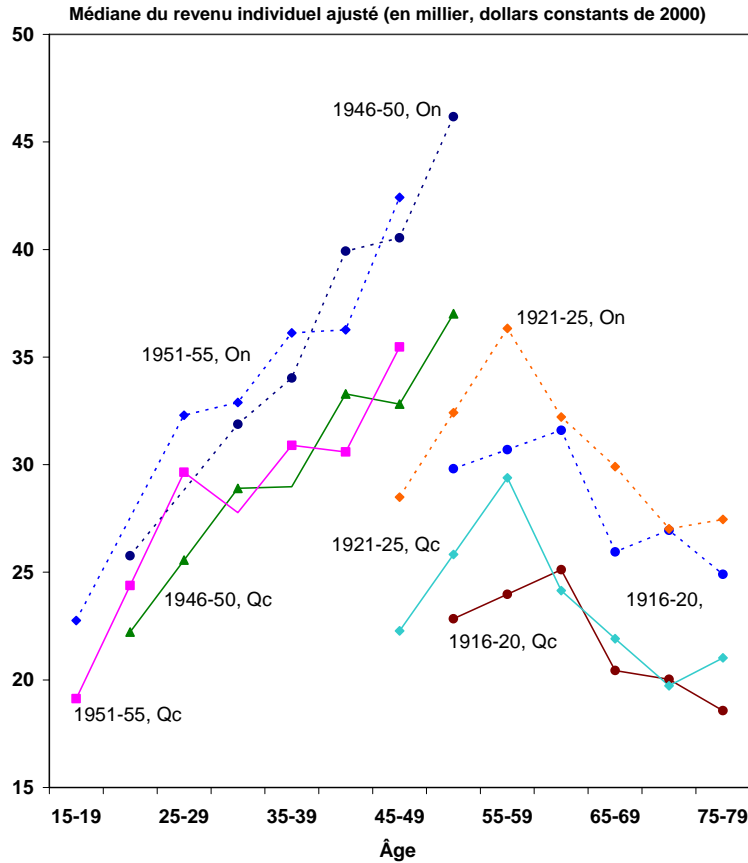
La figure 2.1 démontre que, au Québec comme en Ontario, les premiers boomers ont eu un revenu qui était plus élevé que celui de leurs parents au même âge³¹. L'amélioration intergénérationnelle était mieux apportée aux premiers boomers québécois qu'aux ontariens. Le revenu à l'âge de 50-54 ans des boomers québécois nés en 1946-50 était 62,1% plus élevé que celui de leurs parents au même âge, comparativement à 54,9% en Ontario. De son côté, les boomers

³⁰ Il se peut en conséquence que le revenu individuel ajusté d'une personne comprenne le revenu perçu par d'autres membres de son ménage. Il est important d'en tenir compte en interprétant les résultats de l'analyse.

³¹ Au Québec, l'âge moyen à la maternité est d'environ 29,5 ans chez les cohortes nées en 1916-1925 (ISQ, 2004b). De là, par souci de simplification, ces dernières seront considérées, au Québec et en Ontario, comme les cohortes de parents des premiers boomers nés en 1946-1955, avec un intervalle d'âge moyen de 30 ans entre les deux générations.

québécois nés en 1951-55 gagnait 59,2% de plus à l'âge de 45-49 ans par rapport à leurs parents au même âge, alors que cette amélioration enfants-parents n'était que de 48,9% en Ontario.

Figure 2.1 - Médiane du revenu individuel ajusté, premiers boomers et leurs parents, Québec, Ontario



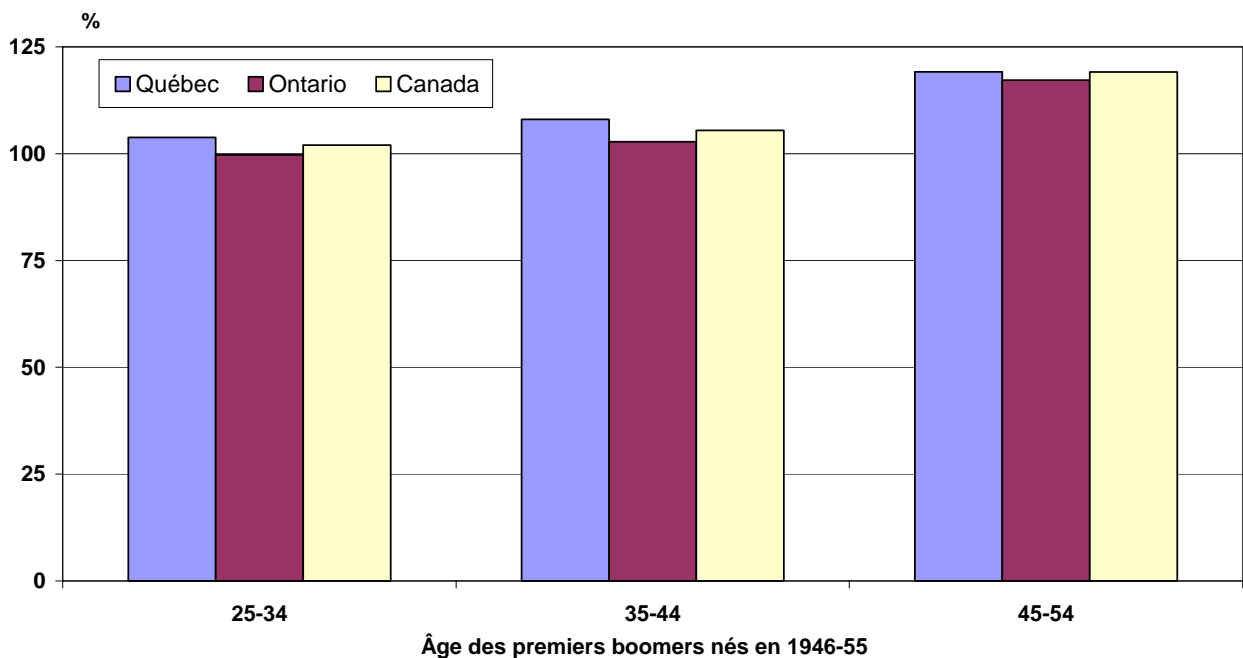
Source : calculs effectués par les auteurs à partir des fichiers de microdonnées des recensements de 1971, 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001.

Cependant, si l'on tient compte de facteur d'imposition, l'avantage des boomers québécois sur les boomers ontariens sera réduit. Avant impôt, l'amélioration du revenu des premiers boomers nés en 1946-55 à l'âge de 45-54 ans par rapport à leurs parents au même âge est de 60,7% au Québec, en comparaison de 51,6% en Ontario. Après impôt, l'amélioration est 43,4% au Québec contre 42,9% en Ontario.

2.3.1.2 La comparaison avec la moyenne de la population adulte

La figure 2.2 compare le revenu des premiers boomers avec celui des personnes adultes. Le ratio du revenu des premiers boomers sur celui des personnes âgées de 18 ans et plus se situe entre 103% et 120% au Québec, lorsque l'âge des premiers boomers varie de 25 à 54 ans. Les ratios québécois sont toujours plus élevés que ceux de l'Ontario chez les premiers boomers lorsqu'ils ont successivement l'âge de 25-34 ans, de 35-44 ans et de 45-54 ans.

Figure 2.2 - Revenu individuel ajusté des premiers boomers en pourcentage de celui des personnes âgées de 18 ans et plus, Québec, Ontario



Source : calculs effectués par les auteurs à partir des microdonnées des recensements de 1981, 1991 et 2001.

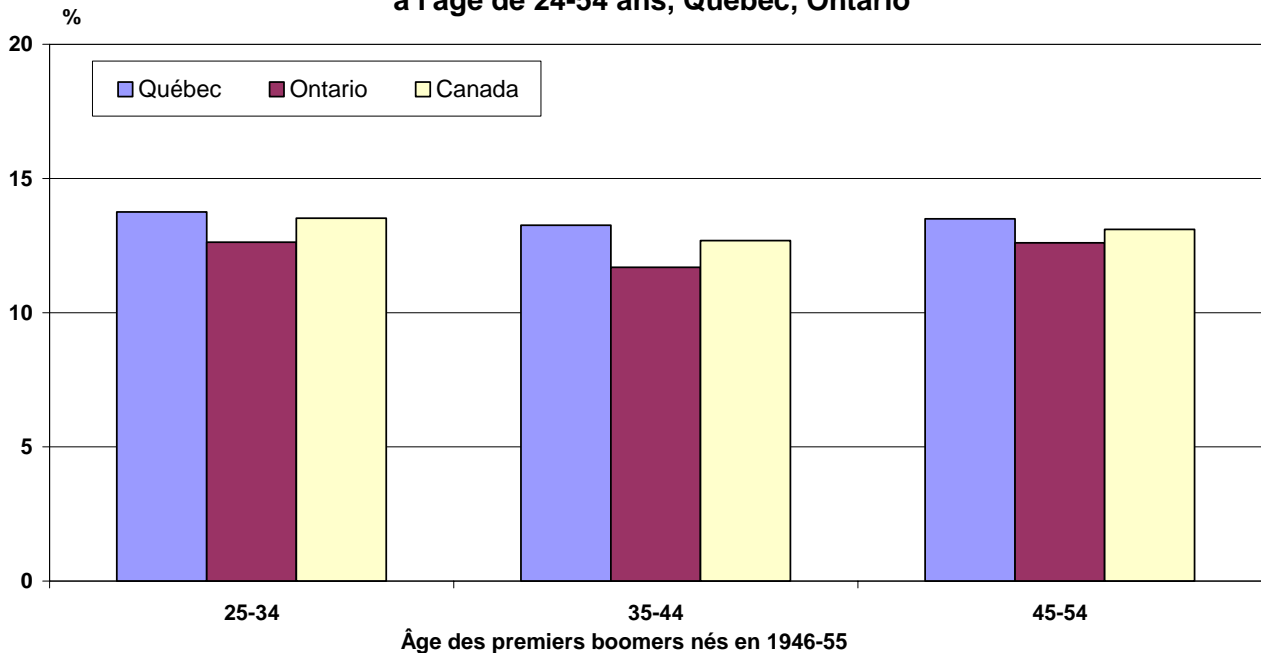
Les deux mesures relatives du revenu analysées ci-dessus conduisent à la même conclusion que, en général, les premiers boomers québécois font un peu mieux que leurs homologues ontariens sur le plan des indicateurs du revenu examinés lors de leur préparation financière à la retraite durant la vie active.

Néanmoins, les deux autres mesures relatives du revenu révèlent comme suit les faits se cachant derrière cette conclusion générale.

2.3.1.3 Le taux de faible revenu

Il existe diverses approches pour définir la pauvreté. La majorité des études de comparaison internationale n'utilisent pas l'approche normative pour comparer les taux de faible revenu à cause de la difficulté d'avoir des seuils comparables. On utilise plutôt l'approche relative où le seuil est défini comme une proportion. Dans la présente étude, nous utilisons, comme seuil de faible revenu, 50% du revenu médian de la population, tel qu'utilisé dans l'étude de l'OCDE (2001).

Figure 2.3 - Taux de faible revenu* des premiers boomers, à l'âge de 24-54 ans, Québec, Ontario



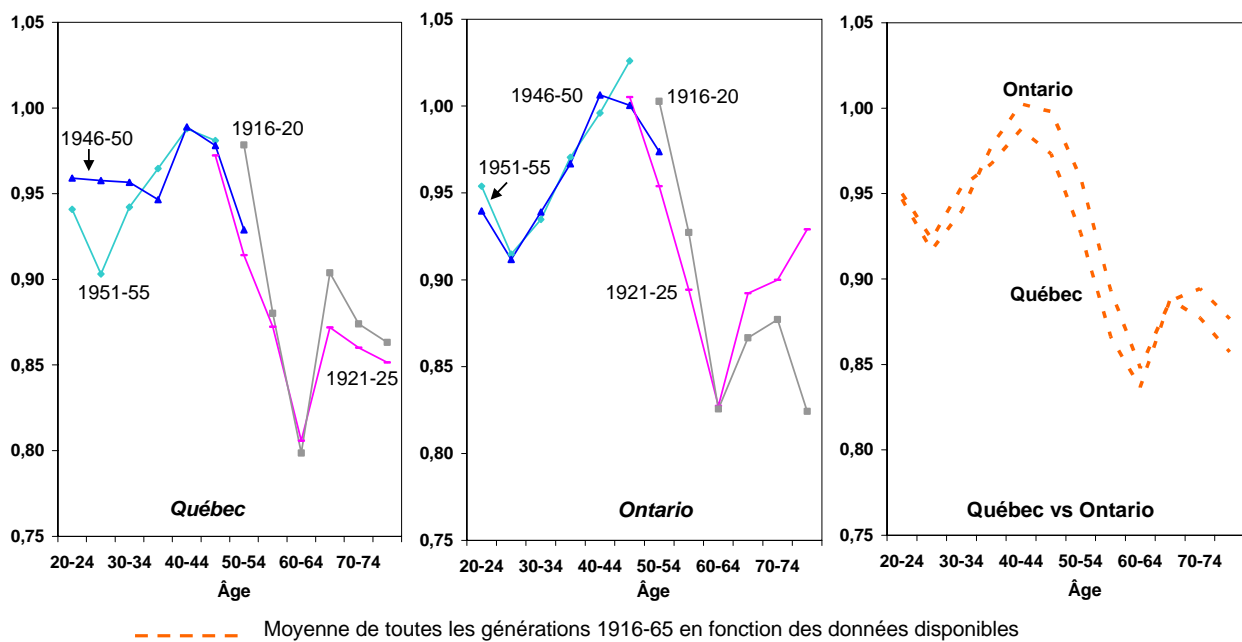
* La mesure utilisée correspond à 50% du revenu individuel ajusté médian de la population.
Source : calculs effectués par les auteurs à partir des microdonnées des recensements de 1981, 1991 et 2001.

Le taux de faible revenu des premiers boomers est toujours plus élevé au Québec qu'en Ontario, aux âges jeunes comme aux âges adultes (*figure 2.3*). Cela signifie que, tout le long de leur cycle de vie active, les premiers boomers se trouvant dans la pauvreté et faisant face à des difficultés dans leur préparation financière à la retraite sont relativement plus nombreux au Québec qu'en Ontario, malgré le fait qu'en termes de préparation financière à la retraite, la situation des premiers boomers en matière de revenu est relativement meilleure au Québec qu'en Ontario. De plus, notre analyse sur les catégories vulnérables des premiers boomers, que nous allons faire plus loin, viendra appuyer aussi cette constatation.

2.3.1.4 L'écart entre les femmes et les hommes

Un autre phénomène méritant attention, c'est que l'écart du revenu entre deux sexes est plus considérable chez les premiers boomers québécois que chez les premiers boomers ontariens, et ceci à tous les âges actifs. Au Québec et en Ontario, à de rares exceptions, le revenu des femmes est toujours inférieur à celui des hommes, n'importe quel âge ont-elles et chez les premiers boomers comme chez leurs parents. Les courbes de l'évolution de l'écart avec l'âge des deux provinces sont similaires. Or, l'écart demeure toujours un peu plus large chez les premiers boomers québécois que chez les premiers boomers ontariens (*figure 2.4*). À noter que cet écart s'est manifesté de façon significative et persistante malgré l'application du revenu individuel ajusté³².

Figure 2.4 - Rapport du revenu individuel ajusté des femmes à celui des hommes, premiers boomers et leurs parents, Québec, Ontario



Source : calculs effectués par les auteurs à partir des fichiers de microdonnées des recensements de 1971, 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001.

³² Avec l'indicateur commun utilisé dans la présente étude, la différence du revenu entre les deux sexes est grandement réduite par rapport à celle manifestée en utilisant l'indicateur traditionnel à savoir le revenu réellement perçu, parce que le premier indicateur tient compte du partage des revenus aux autres membres de la famille. À titre d'exemple, dans le cas de l'utilisation du revenu individuel ajusté, une femme inactive et son mari actif auront le même revenu. Cela reflète le fait que le bien-être économique dû aux revenus est similaire pour cette femme et son mari.

2.3.2 Le logement

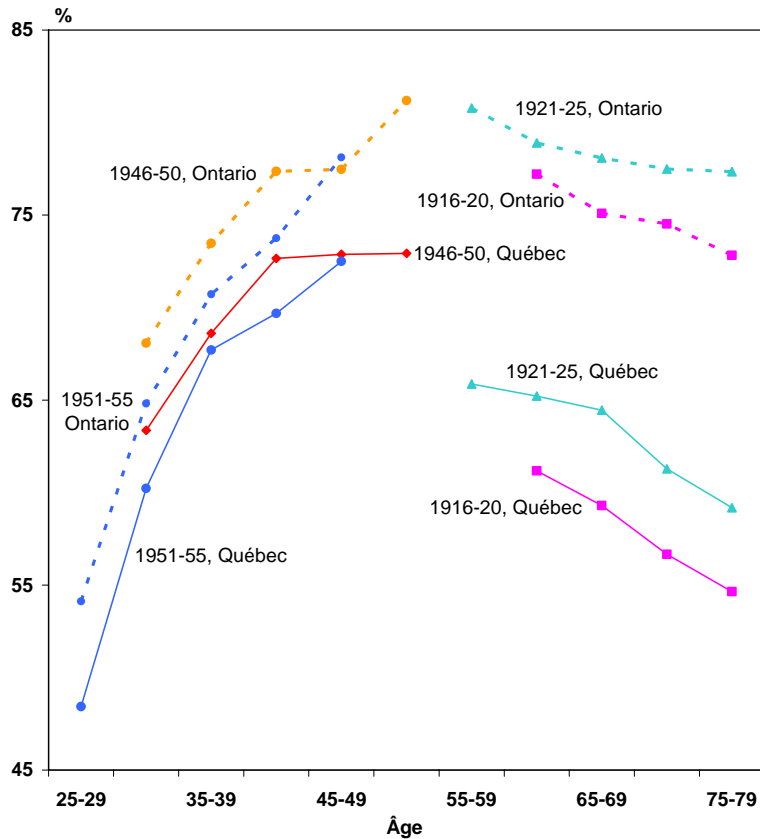
La propriété du logement constitue un autre indicateur important dans l'évaluation de la préparation financière à la retraite. D'une part, le logement est généralement la richesse la plus importante d'autant plus que la dépense en logement constitue la principale dépense de consommation des ménages. Non seulement la propriété du logement reflète le niveau du revenu, mais également la capacité et la préférence des épargnes en vue de la retraite de la population en âge de travailler. D'autre part, chez les retraités, on observe que ceux qui habitent dans leur propre maison sont souvent dans un meilleur état financier et s'exposent moins au risque de pauvreté que les autres (Mo et Légaré, 2005).

2.3.2.1 La comparaison intergénérationnelle

La figure 2.5 démontre la propriété du logement des premiers boomers et de leurs parents au Québec et en Ontario, en termes de proportion des personnes habitants dans les ménages dont la maison est possédée par un des membres du ménage. Les profils du cycle de vie observés jusqu'à 2001 ne permettent pas de comparer la proportion des premiers boomers avec celle de leurs parents au même âge. Toutefois, la comparaison des proportions disponibles aux âges proches des deux générations donne une idée sur l'amélioration en la matière des premiers boomers par rapport à leurs parents.

Il semblerait que l'amélioration intergénérationnelle en matière de logement soit plus favorable au Québec qu'en Ontario. La proportion des boomers nés en 1946-1950 habitants dans les ménages dont la maison est possédée par un des membres du ménage était à l'âge de 50-54 ans de 19,2% plus élevée que celle de leurs parents à l'âge de 60-64 ans au Québec, comparativement à 5,2% en Ontario. Pour ceux nés en 1951-1955, cette proportion était à l'âge de 45-49 ans de 10,1% supérieure à celle de leurs parents à l'âge de 55-59 ans au Québec; en comparaison, cette proportion était de 3,3% inférieure en Ontario (*figure 2.5*).

Figure 2.5 - Proportion des personnes dans les ménages dont la maison est possédée par un des membres du ménage, premiers boomers et leurs parents, Québec, Ontario



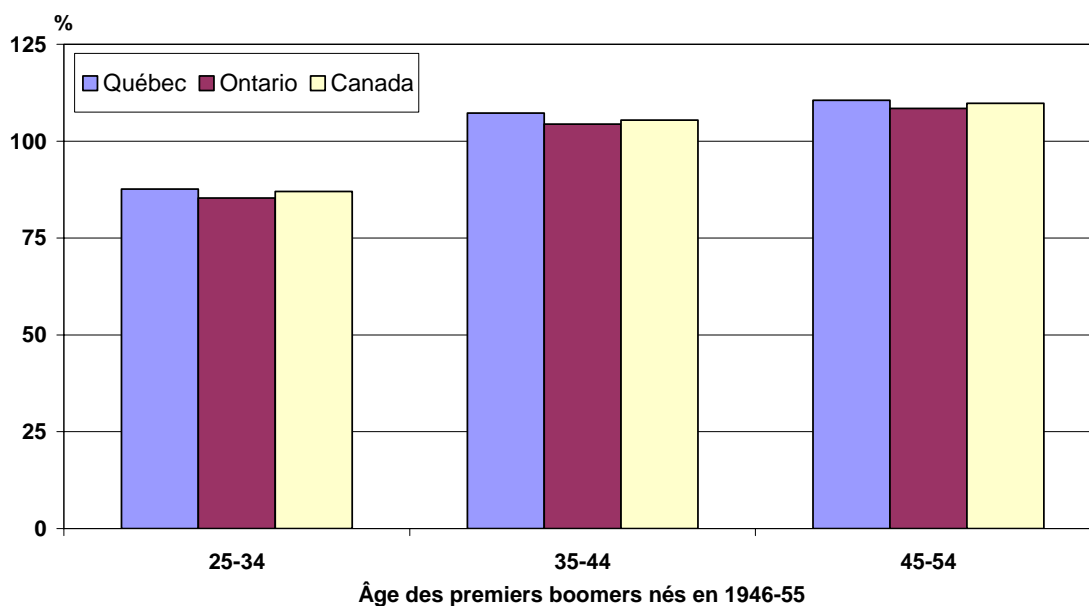
Source : calculs effectués par les auteurs à partir des fichiers de microdonnées des recensements de 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001.

2.3.2.2 La comparaison avec la moyenne de la population

Au Québec comme en Ontario, les premiers boomers avaient, à l'âge de 25-34 ans, une proportion des personnes habitant dans les ménages dont la maison est possédée par un des membres du ménage qui était moins élevée que celle de l'ensemble de la population. Par contre, à l'âge de 35-54 ans, cette proportion dépassait celle de l'ensemble de la population.

Si l'on compare la situation québécoise en la matière avec celle ontarienne, on constate que, encore une fois, les premiers boomers québécois prennent de l'avance sur leurs homologues ontariens. L'avantage s'exprime cette fois-ci par le rapport de la proportion concernée des premiers boomers à celle de la population, rapport qui est toujours un peu plus élevé au Québec qu'en Ontario, et ceci dans tous les trois groupes d'âge étudiés (*figure 2.6*).

Figure 2.6 - Proportion des personnes dans les ménages dont la maison est possédée par un des membres du ménage : proportion des premiers boomers en pourcentage de celle de la population, Québec, Ontario



Source : calculs effectués par les auteurs à partir des microdonnées des recensements de 1981, 1991 et 2001.

Les avantages mineurs révélés ci-dessus des premiers boomers québécois, tant dans la comparaison intergénérationnelle de la propriété du logement que dans une telle comparaison avec la moyenne de la population, semblent suggérer une légère meilleure préparation financière à la retraite en matière de logement chez eux par rapport à leurs homologues ontariens.

2.3.3 Le patrimoine

À la différence de l'approche traditionnelle qui ne prend en considération que le revenu, la présente étude examine la préparation financière à la retraite des premiers boomers, en tenant compte, non seulement de leur revenu, mais également de leur richesse accumulée. En effet, non seulement la richesse accumulée est un indicateur important de l'état de la préparation financière à la retraite, mais elle fait également de plus en plus partie intégrante des ressources financières des retraités.

2.3.3.1 La comparaison avec la moyenne de la population

La médiane du patrimoine familial des premiers boomers était de 40,4% plus élevée en Ontario qu'au Québec, quand ils avaient l'âge de 44-53 ans. L'avantage ontarien demeurerait 32,1% si l'on y tient compte du logement (*tableau 2.1*). Cependant, telles mesures absolues du patrimoine ne sont pas comparables entre les deux provinces, parce que les prix à la consommation, surtout les prix du logement, n'y sont pas pareils. En conséquence, l'avantage ontarien ci-dessus ne reflète pas nécessairement la disparité réelle du patrimoine accumulé des premiers boomers des deux provinces. Il convient donc, dans le cas de patrimoine comme dans le cas de revenu, d'utiliser les mesures relatives pour comparer les patrimoines des premiers boomers des deux provinces afin de comparer leurs préparations financières à la retraite.

Tableau 2.1 - Patrimoine familial des premiers boomers*, à l'âge de 44-53 ans, Québec, Ontario, 1999

	Cohorte de naissance 1946-55, à l'âge de 44-53 ans du soutien principal, 1999		
	Québec	Ontario	Avantage du Québec (%) sur l'Ontario
<u>Patrimoine accumulé</u>			
Médiane du patrimoine (\$)	72 850	122 325	-40,4
Médiane du patrimoine excluant logement (\$)	24 025	35 400	-32,1
<u>Patrimoine relatif</u>			
Patrimoine des premiers boomers en pourcentage de celui de la population (%)	161,2	154,8	4,1
Patrimoine excluant logement des premiers boomers en pourcentage de celui de la population (%)	160,1	152,6	4,9
<u>Rapports financiers mesurant la santé financière</u>			
Médiane du rapport de l'actif liquide au revenu mensuel	0,55	0,51	8,4
Médiane du rapport de la dette à l'actif	0,17	0,19	12,8
Médiane du rapport de l'actif d'investissement au patrimoine	0,47	0,46	3,3
<u>Proportion de certaines familles (%)</u>			
Sans dette	26,4	22,0	20,0
Possèdent leur logement (avec ou sans hypothèque)	64,8	70,7	-8,4
Possèdent leur logement sans hypothèque	26,8	25,1	6,8

* Dans la présente étude, les premiers boomers sont définis comme les personnes nées en 1946-1955.

Source: calculs effectués par les auteurs à partir des fichiers de microdonnées de l'Enquête sur la sécurité financière (ESF) menée par Statistique Canada en 1999.

Au Québec comme en Ontario, le patrimoine accumulé par les premiers boomers durant leur vie active jusqu'à l'âge de 44-53 ans est considérablement supérieur au patrimoine moyen de la population. Pourtant, le rapport du patrimoine des premiers boomers âgés de 44-53 ans à celui de la population est plus élevé au Québec (161,2%) qu'en Ontario (154,8%). Cela signifie que, par rapport à la moyenne de la population vivant dans leur propre société, les premiers boomers québécois ont accumulé, à l'âge de 44-53 ans, plus de 4,1% de patrimoine que les premiers boomers ontariens le font au même âge. Si l'on tient compte du patrimoine excluant le logement, l'avantage québécois sera de 4,9% (*tableau 2.1*).

2.3.3.2 Les trois rapports mesurant la santé financière

Après avoir fait une revue de la littérature concernée, deux chercheurs américains ont proposé trois rapports financiers pour mesurer la santé financière des baby-boomers. D'après eux, les rapports financiers sont utiles pour examiner le statut financier des boomers à un point dans le temps, et se concentrer sur le changement avec le temps, en prédisant l'insolvabilité de leur famille. On ne s'attend pas à ce qu'un rapport simple soit une mesure complète de la santé financière. Trois indicateurs sont donc proposés, il s'agit du rapport de l'actif liquide au revenu mensuel, du rapport de la dette à l'actif et du rapport de l'actif d'investissement au patrimoine, qui reflètent respectivement les trois secteurs essentiels de la santé financière : la capacité de maintenir une liquidité adéquate, d'éviter une dette excessive, et d'épargner (Baek et DeVaney, 2004).

Les comparaisons respectives des trois rapports financiers arrivent au même constat que, à l'âge de 44-53 ans, la santé financière des premiers boomers est meilleure au Québec qu'en Ontario, en termes de ces trois indicateurs. L'avantage québécois est significatif, atteignant 8,4%, 12,8% et 3,3% respectivement selon l'indicateur (*tableau 2.1*).

Entre autres, les premiers boomers québécois prennent une avance considérable au chapitre de la charge de la dette. Cette avance se manifeste non seulement par le rapport de la dette à l'actif dont un avantage québécois de 12,8% est constaté ci-dessus, mais également par la proportion des familles sans dette, l'avantage québécois étant de 20,0% au niveau du dernier indicateur. De plus, bien que la proportion des familles des premiers boomers possédant leur logement soit moins élevée au Québec (64,8%) qu'en Ontario (70,7%), la proportion des familles des premiers boomers

possédant leur logement sans hypothèque est un peu plus élevée au Québec (26,8%) qu'en Ontario (25,1%) (*tableau 2.1*).

2.3.4 Les catégories vulnérables

Le problème relatif aux catégories vulnérables en matière de préparation financière à la retraite des futurs retraités a suscité une attention particulière des chercheurs et décideurs politiques au cours des dernières années. Un rapport de recherche de l'OCDE indique que la protection des catégories vulnérables constitue un des grands défis auxquels sont confrontés les systèmes de revenus au moment de la retraite (OCDE, 2001).

Nous révélons dans une autre étude récente que, au Québec, les premiers baby-boomers sont en général dans une meilleure situation de préparation financière à la retraite que leurs parents au même âge, en matière de revenu, de patrimoine et d'adhésion aux programmes de pension. Cependant, tous les premiers boomers ne partagent pas cet avantage manifeste. Nous y avons identifié des groupes socioéconomiques vulnérables (Mo et Légaré, 2005).

Dans la présente étude, nous tentons de faire une comparaison Québec-Ontario de la vulnérabilité en la matière des premiers boomers.

Pour identifier les groupes vulnérables parmi les premiers boomers, nous adoptons la même approche que nous proposons dans notre étude mentionnés ci-dessus. Nous calculons d'abord des indicateurs sur le revenu en 2001 pour tous les groupes socioéconomiques des premiers boomers. Le découpage de ces groupes est fait en fonction de 12 variables socioéconomiques tirées du recensement de 2001. Nous comparons ensuite, pour chaque groupe, ces indicateurs des premiers boomers en 2001 avec ceux de leurs homologues en 1981. Et puis, nous identifions les groupes vulnérables selon les critères suivants. Au Québec comme en Ontario, si un groupe socioéconomique des premiers boomers répond à la fois aux deux critères suivants, il est considéré comme un groupe vulnérable. Le premier critère : ce groupe des premiers boomers a eu en 2001 un revenu moyen qui était moins élevé que la moyenne de l'ensemble des premiers boomers de la même province (soit $e < 0$ dans le *tableau 2.2*). Le deuxième critère : leur revenu s'est en moyenne détérioré par rapport aux personnes de même catégorie de la même province durant la période 1981-2001 (soit $d < 0$, qui est en effet équivalent du critère $f < -100\%$, dans le *tableau 2.2*).

Tableau 2.2 - Revenu des premiers boomers*, par sous-population, à l'âge de 45-54 ans, en comparaison avec la même catégorie d'il y a vingt ans, Québec, Ontario

	Québec							Ontario						
	Proportion de la population au sein de la cohorte 1946-55 en 2001 (%)	Médiane du revenu individuel ajusté (en dollars de 2000)					Indice de vulnérabilité e<0 et d<0 g=e*f	Proportion de la population au sein de la cohorte 1946-55 en 2001 (%)	Médiane du revenu individuel ajusté (en dollars de 2000)					Indice de vulnérabilité e<0 et d<0 g=e*f
		Boomers							Boomers					
		Cohorte 1926-35 en 1981	Cohorte 1946-55 en 2001	Augmentation par rapport à 1981 (%) d = (c-b)/b	Revenu en 2001	Augmentation 1981-2001 f			Cohorte 1926-35 en 1981	Cohorte 1946-55 en 2001	Augmentation par rapport à 1981 (%) d = (c-b)/b	Revenu en 2001	Augmentation 1981-2001 f	
Toutes personnes	100,0	31993	36157	13,0	-	-	100,0	37002	44088	19,2	-	-		
<i>Par état matrimonial</i>														
Divorcé(e)	12,0	23736	26646	12,3	-26,3	-5,8	8,4	29595	37110	25,4	-15,8	32,6		
Marié(e)	71,5	33416	39671	18,7	9,7	43,9	78,3	38415	47056	22,5	6,7	17,5		
Séparé(e)	2,9	21833	27762	27,2	-23,2	108,7	4,2	27704	33562	21,1	-23,9	10,4		
Célibataire	11,8	30169	26843	-11,0	-25,8	-184,7	7,4	33712	36284	7,6	-17,7	-60,2		
Veuf(ve)	1,8	21702	25908	19,4	-28,3	48,9	1,7	25834	31263	21,0	-29,1	9,7		
<i>Par taille de la famille</i>														
2 personnes	31,1	33929	37305	10,0	3,2	-23,5	27,4	39263	45772	16,6	3,8	-13,4		
3 personnes	23,3	33230	38755	16,6	7,2	27,8	22,2	38420	45610	18,7	3,5	-2,3		
4 personnes	19,7	32937	39066	18,6	8,0	43,0	25,4	37412	46596	24,5	5,7	28,2		
5 personnes	6,1	31781	35724	12,4	-1,2	-4,7	9,4	36484	42470	16,4	-3,7	-14,3		
6 personnes	1,1	29653	28547	-3,7	-21,0	-128,7	2,2	33919	37458	10,4	-15,0	-45,5		
7 personnes ou plus	0,4	26843	23436	-12,7	-35,2	-100,6	0,6	30572	29757	-2,7	-100,6	-100,0		
<i>Par mode de cohabitation</i>														
Seul(e)	14,6	25249	25904	2,6	-28,4	-100,0	9,1	31660	33489	5,8	-100,0	-100,0		
<i>Par présence d'enfants à la maison</i>														
Sans enfants	33,2	31689	39405	24,4	9,0	87,1	28,1	37081	48291	30,2	9,5	57,9		
Avec enfant(s)	66,8	30914	37255	20,5	3,0	-100,0	71,9	36430	44231	21,4	-100,0	-100,0		
<i>Par niveau d'éducation</i>														
Aucun grade, certificat, diplôme	25,8	27607	26670	-3,4	-26,2	-126,1	23,4	33351	35467	6,3	-19,6	-66,9		
Secondaire ou collégial	53,3	36453	36559	0,3	1,1	-97,8	52,7	46311	43793	-5,4	-0,7	-128,4		
Universitaire	20,9	54100	51939	-4,0	43,6	-100,0	18,2	54504	54841	0,6	-100,0	-100,0		
<i>Par activité</i>														
Personne occupée	76,2	35918	40039	11,5	10,7	-11,8	80,5	38963	47032	20,7	6,7	8,1		
Chômeur	5,6	23905	22106	-7,5	-38,9	-157,8	3,2	32837	35582	8,4	-19,3	-56,4		
Chômeur masculin	3,3	19260	21210	10,1	-41,3	-22,2	1,6	28316	32909	16,2	-25,4	-15,3		
Inactif	18,2	24714	21542	-12,8	-40,4	-198,6	16,3	30562	26509	-13,3	-39,9	-169,2		
Inactif masculin	5,4	17118	15986	-6,6	-55,8	-100,0	5,0	20242	18939	-6,4	-100,0	-100,0		
<i>Par principale source de revenu**</i>														
Salaires et traitements	82,5	34706	40761	17,4	12,7	34,1	74,0	38782	47437	22,3	7,6	16,5		
Revenu d'un travail autonome	4,9	29478	34112	15,7	-5,7	20,8	5,1	32960	43956	33,4	-0,3	74,2		
Transferts gouvernementaux	8,7	9857	10435	5,9	-71,1	-54,9	4,7	9577	14278	49,1	-67,6	156,2		
Revenu de placements	1,2	29647	30415	2,6	-15,9	-80,1	1,2	39913	32094	-19,6	-27,2	-202,3		
<i>Par mode d'occupation du logement</i>														
Possédé	72,9	34153	40556	18,7	12,2	44,1	79,6	38665	47976	24,1	8,8	25,7		
Loué	27,1	26737	24081	-9,9	-33,4	-176,3	20,4	29462	27665	-6,1	-37,3	-131,9		
<i>Par langue maternelle</i>														
Français	83,0	31401	36919	17,6	2,1	35,1	5,1	33570	45623	35,9	3,5	87,5		
Anglais	7,1	36740	38248	4,1	5,8	-68,5	67,4	38485	46098	19,8	4,6	3,3		
Autres	9,2	32173	28754	-10,6	-20,5	-181,7	27,0	34522	38929	12,8	-11,7	-33,3		
<i>Immigrants</i>														
Tous	11,6	34004	29964	-11,9	-17,1	-191,3	35,8	36145	40849	13,0	-7,3	-32,1		
Immigré à l'âge de 35 ans ou plus	3,2	28758	21875	-23,9	-39,5	-283,9	10,4	32386	30358	-6,3	-31,1	-132,7		
Aucun grade, certificat, diplôme	3,2	29995	24617	-17,9	-31,9	-237,8	8,9	32636	35039	7,4	-20,5	-61,5		
Secondaire ou collégial	4,8	36145	29316	-18,9	-18,9	-245,2	17,1	39197	41066	4,8	-6,9	-75,1		
Universitaire	3,7	52216	38534	-26,2	6,6	-301,4	9,9	46828	46818	0,0	6,2	-100,1		
Chômeur	0,9	29482	18250	-38,1	-49,5	-392,8	1,4	33742	26888	-20,3	-39,0	-206,1		
<i>Minoritaires visibles</i>														
Tous	5,3	-	23923	-	-33,8	-	16,8	-	35023	-	-20,6	-		
<i>Femmes</i>														
Toutes	50,9	31116	35366	13,7	-2,2	4,9	51,2	36644	44096	20,3	0,0	6,2		
Veuve	1,4	19592	24739	26,3	-31,6	101,8	1,4	24293	30073	23,8	-31,8	24,2		
Séparée	1,6	16967	23627	39,3	-34,7	201,6	2,4	21600	29063	34,6	-34,1	80,4		
Seule	7,2	22845	24000	5,1	-33,6	-61,1	4,5	28096	31000	10,3	-29,7	-46,0		
Aucun grade, certificat, diplôme	13,1	27216	25182	-7,5	-30,4	-157,4	12,1	33457	35347	5,6	-19,8	-70,5		
Chômeur	2,3	28500	23436	-17,8	-35,2	-236,5	1,6	35945	31980	-11,0	-27,5	-157,6		
Inactif	12,8	26022	23829	-8,4	-34,1	-164,8	11,2	31828	31737	-0,3	-28,0	-101,5		
Immigré à l'âge 35 ans ou plus	1,6	28579	21836	-23,6	-39,6	-281,3	5,2	31519	31251	-0,8	-29,1	-104,4		
Minoritaire	2,7	-	23697	-	-34,5	-	8,7	-	36362	-	-17,5	-		
Principale source de revenu** = Transferts gouvernementaux	4,0	9633	10250	6,4	-71,7	-50,8	2,5	9341	13575	45,3	-69,2	136,7		
Habiter dans le logement loué	14,6	25162	23090	-8,2	-36,1	-163,3	10,5	27392	26637	-2,8	-39,6	-114,4		

* Dans la présente étude, les premiers boomers sont définis comme les personnes nées en 1946-1955.

Source : calculs effectués par les auteurs à partir des fichiers de microdonnées des recensements de 1981 et 2001.

Nota : *La moyenne de toutes personnes du même groupe d'âges en même année.

** Principale source de revenu de la famille de recensement.

De plus, nous proposons un indice de vulnérabilité qui tient compte en même temps des effets de vulnérabilité respectivement traduits par les deux critères mentionnés ci-dessus. On définit cet indice³³ par g , où $g = e*f$, tel que montré dans le tableau 2.2. Si, on a $g > 0,5$ pour un groupe vulnérable, ce dernier est identifié comme un groupe extrêmement vulnérable.

Avec ces mesures, nous constatons tout d'abord que, parmi les premiers boomers, il y a plus de groupes vulnérables au Québec qu'en Ontario. Au Québec, il y a neuf groupes vulnérables³⁴, qui sont listés comme suit en fonction de l'indice de vulnérabilité g , de haute vulnérabilité à faible : (1) les personnes inactives; (2) les personnes vivant dans une famille de 7 personnes ou plus; (3) les chômeurs; (4) les personnes habitant dans un logement loué; (5) les célibataires; (6) les personnes dont la langue maternelle n'est pas le français ni l'anglais; (7) les personnes n'ayant aucun grade, diplôme ou certificat; (8) les immigrants et (9) les personnes vivant dans une famille de 6 personnes. Alors que, en Ontario, il n'y a que de quatre groupes vulnérables³⁵ : (1) les personnes inactives; (2) les personnes dont la principale source de revenu est celui de placement; (3) les personnes habitant dans un logement loué; (4) les personnes vivant dans une famille de 7 personnes ou plus (tableau 2.2).

Il est à noter que chômeurs, célibataires, personnes dont la langue maternelle n'est pas le français ni l'anglais, personnes n'ayant aucun grade, diplôme ou certificat, immigrants et personnes vivant dans une famille de 6 personnes font partie des groupes vulnérables au Québec, mais ils n'en sont pas en Ontario. Cela donne matière à réfléchir sur les politiques sociales concernées. Par exemple, la proportion des immigrants au sein des premiers boomers est considérablement moins élevée au Québec (11,6% en 2001) qu'en Ontario (35,8%), alors que, dans l'ensemble, cette tranche de boomers s'est trouvée vulnérable au Québec et leurs homologues ont pu réussir à échapper de ce problème en Ontario.

³³ Étant donné que les deux variables e et f sont des mesures relatives de la même population, l'indice de vulnérabilité ainsi défini est comparable entre les deux provinces. Voir la section 2 se trouvant un peu plus haut pour le détail sur ce sujet.

³⁴ On mentionnait plutôt huit groupes vulnérables dans une précédente étude (Mo et Légaré, 2005), parce que l'on y mettait ensemble deux groupes vulnérables, à savoir les personnes vivant dans une famille dont la taille est de 6 personnes et celles vivant dans une famille dont la taille est de 7 personnes et plus.

³⁵ En Ontario, l'indice de vulnérabilité des personnes n'ayant que le diplôme secondaire ou collégial était aussi positif. Cependant, il était tellement faible ($g=0,009$) de sorte que ce groupe n'est pas considéré ici comme un groupe vulnérable. À noter que la moyenne des indices des quatre groupes vulnérables mentionnés était de 0,522.

Si l'on regarde les groupes extrêmement vulnérables parmi les premiers boomers, ils sont plus nombreux au Québec qu'en Ontario. L'indice de vulnérabilité des quatre premiers groupes québécois listés ci-dessus dépasse 0,5; en comparaison, il n'y a que les deux premiers groupes ontariens qui ont la vulnérabilité de cette intensité. En 2001, les groupes extrêmement vulnérables ainsi définis représentent 28,7% des premiers boomers au Québec, comparativement 17,0% en Ontario³⁶.

De plus, quand on compare les indices de vulnérabilité des mêmes groupes des deux provinces, on constate que, en général, l'intensité de la vulnérabilité des premiers boomers est significativement plus haute au Québec qu'en Ontario, l'indice québécois étant toujours supérieur à l'ontarien, à de rares expressions près (*tableau 2.2*). En effet, l'indice moyen pondéré de vulnérabilité des tous les groupes vulnérables est de 0,51 pour le Québec, qui est considérablement plus élevé que celui pour l'Ontario, qui se chiffre à 0,24.

Le fait que, tel qu'indiqué un peu plus haut, le taux de faible revenu des premiers boomers est plus élevé au Québec qu'en Ontario s'est confirmé ici dans la comparaison de la vulnérabilité des premiers boomers des deux provinces. L'analyse sur les deux dossiers arrive ainsi au même constat que, parmi les premiers boomers, la proportion des personnes qui s'exposent au risque d'insécurité du revenu est plus élevée au Québec qu'en Ontario, bien que, dans l'ensemble, les premiers boomers québécois fassent une légère meilleure préparation financière à la retraite que leurs homologues ontariens.

³⁶ À noter néanmoins que, étant donnée la mesure adoptée dans la présente étude, ce n'est pas nécessairement toutes les personnes appartenant à un groupe vulnérable qui sont chacune vulnérables, ayant en 2001 un revenu inférieur à celui moyen de l'ensemble des premiers boomers et à celui moyen des personnes de la même catégorie d'il y a vingt ans. Le fait qu'un groupe est identifié vulnérable, cela signifie plutôt que, en moyenne, les personnes de ce groupe s'exposent à un risque plus élevé d'être vulnérable dans le sens mentionné. Le même principe s'applique aux groupes extrêmement vulnérables.

2.4 L'évaluation subjective de la préparation financière à la retraite

Après avoir comparé dans la section précédente les évaluations objectives des premiers boomers québécois et ontariens, nous allons comparer, dans la présente section, leurs évaluations subjectives concernant leur préparation financière à la retraite. Nous allons montrer à quel point les premiers boomers québécois sont satisfaits de leur préparation et prévoient un financement adéquat pour la retraite suite à cette préparation. Nous tenterons également d'évaluer leur situation en la matière par rapport à leurs homologues ontariens. Les facteurs démographiques et économiques susceptibles d'avoir un impact sur leur évaluation subjective seront analysés. Pour la première fois, l'Enquête sociale générale 2002 de Statistique Canada, en fournissant des données sur l'évaluation subjective de la préparation financière à la retraite des premiers boomers au Canada, rend possible une telle étude comparative.

2.4.1 Le taux de satisfaction de la préparation financière à la retraite

Dans l'Enquête sociale générale 2002, on a posé deux questions de nature subjective aux répondants concernant l'évaluation de l'adéquation de leur préparation financière à la retraite. Notre analyse sur ce sujet est donc menée en fonction des données provenant des réponses à ces deux questions.

Selon les réponses relatives à la première question, la plupart des premiers boomers québécois ont déclaré qu'ils avaient l'impression de suffisamment bien se préparer pour la retraite. Calculé en fonction des réponses à cette question, le taux de satisfaction à l'égard de la préparation financière à la retraite était légèrement moins élevé au Québec (67,3%) qu'en Ontario (70,0%).

Les taux de satisfaction liés à la préparation financière à la retraite des premiers boomers québécois et ontariens de divers groupes démographiques et socioéconomiques sont présentés dans le tableau 2.3.

Tableau 2.3-

Satisfaction par rapport à la préparation financière à la retraite des premiers boomers*, à l'âge de 46-55 ans, 2002, Québec, Ontario

	Proportion des personnes qui satisfont leur préparation financière à la retraite** (%)				Comparaison Québec/Ontario
	Québec		Ontario		
	%	Écart à la moyenne*** %	%	Écart à la moyenne*** %	
Tous les premiers boomers	67,3	—	70,0	—	0,961
<i>Par sexe</i>					
Hommes	67,3	0,0	71,3	1,8	0,944
Femmes	67,3	0,0	68,7	-1,9	0,980
<i>Par âge</i>					
46-50 ans	66,8	-0,7	69,5	-0,7	0,961
51-55 ans	67,9	0,9	70,7	0,9	0,961
<i>Par état matrimonial</i>					
Marié et union libre	72,4	7,6	72,0	2,9	1,005
Célibataire	53,3	-20,7	57,3	-18,1	0,931
Autres	52,7	-21,7	64,5	-7,9	0,817
<i>Par taille de la famille</i>					
2-3 personnes	68,7	2,1	67,7	-3,3	1,015
4 et plus	72,5	7,8	74,3	6,1	0,976
<i>Par mode de cohabitation</i>					
Seul	55,0	-18,2	68,6	-2,0	0,802
Avec d'autre(s) personne(s)	69,5	3,2	70,2	0,2	0,990
<i>Par niveau d'éducation</i>					
Universitaire ou collégial	68,4	1,7	69,6	-0,6	0,983
Secondaire	62,6	-6,9	71,0	1,5	0,882
Sans diplôme	69,6	3,5	71,5	2,2	0,973
<i>Par langue maternelle</i>					
Français ou Anglais	67,5	0,3	70,7	1,0	0,954
Autres	66,7	-0,9	66,4	-5,1	1,004
<i>Par status d'immigration</i>					
Personnes nées au Canada	68,7	2,2	71,8	2,5	0,958
Immigrants	56,4	-16,1	65,5	-6,4	0,862
<i>Par activité professionnelle</i>					
Personne occupée	69,0	2,5	70,4	0,6	0,980
autres	52,0	-22,7	65,1	-7,0	0,799
<i>Par revenu individuel annuel</i>					
Revenu élevé (>=50000\$)	84,6	25,7	79,5	13,6	1,064
Revenu moyen (15000-49999\$)	61,3	-8,9	62,1	-11,3	0,988
Revenu faible (<15000\$)	53,6	-20,3	53,5	-23,6	1,003
<i>Par mode d'occupation du logement</i>					
Possédé	71,5	6,3	73,7	5,4	0,970
Loué	53,2	-20,9	49,9	-28,7	1,066
<i>Par état de santé</i>					
Bonne	68,0	1,1	70,5	0,8	0,965
Moyenne	56,5	-16,0	59,2	-15,5	0,955

* Dans la présente étude, les premiers boomers sont définis comme les personnes nées en 1946-1955.

** Les proportions sont calculées en fonction des réponses à la question suivante de l'enquête : avez-vous l'impression de vous préparer suffisamment bien pour la retraite?

*** La moyenne des premiers boomers.

Source : calculs effectués par les auteurs, avec l'aide de Guillaume Marois, à partir des microdonnées de l'Enquête sociale générale de 2002 de Statistique Canada.

Dans l'enquête, on a posé aussi une autre question relative à l'évaluation subjective de l'adéquation de la préparation financière à la retraite : « À l'âge où vous planifiez prendre votre retraite, croyez-vous que votre revenu et vos placements seront plus que suffisants, suffisants, moins que suffisants, insuffisants ou très insuffisants pour vous permettre de maintenir votre niveau de vie? »

Nous allons concentrer notre analyse sur cette dernière question portant sur l'adéquation prévue à la retraite, en faisant une analyse détaillée sur l'adéquation plutôt que sur la satisfaction. Ce choix repose sur deux raisons. D'abord, si l'on compare les données issues des réponses de divers groupes démographiques et socioéconomiques à ces deux questions de nature subjective, on constate toute de suite que, au Québec comme en Ontario, ces données sont fortement corrélées. En conséquence, les résultats de l'analyse sur l'adéquation prévue à la retraite que l'on va trouver dans les lignes suivantes pourraient également s'appliquer, grosso modo, au sujet sur la satisfaction. Par ailleurs, comme la présente étude vise à examiner l'adéquation de la préparation financière à la retraite des premiers boomers et que le critère de l'évaluation de l'adéquation de la préparation financière à la retraite est plus concret dans la question concernant l'adéquation prévue à la retraite que dans la question concernant la satisfaction de la préparation, nous croyons préférable de circonscrire notre analyse à la première question.

2.4.2 L'adéquation prévue à la retraite

Selon l'enquête, en 2002, 63,7% des premiers boomers actifs québécois, âgés alors de 46-55 ans, croyaient que leurs revenus et leurs placements seraient suffisants pour leur permettre de maintenir leur niveau de vie durant leur retraite. Autrement dit, plus du tiers (36,3%) des premiers boomers actifs québécois ont déclaré ne pas avoir fait les préparatifs nécessaires afin de s'assurer un revenu adéquat à la retraite.

Un certain nombre de facteurs liés à la démographie, au marché du travail, au revenu, au logement et à l'état de santé pourraient influencer cette perception. Par exemple, 77,8% des premiers boomers à revenu élevé ont prévu un financement adéquat pour la retraite, comparativement à 60,2% des premiers boomers à revenu moyen et à 44,0% des premiers boomers à faible revenu. Donc, en général, plus les personnes avaient un revenu élevé, plus elles étaient

susceptibles d'affirmer qu'elles croyaient que leur revenu de retraite serait suffisant pour maintenir le même niveau de vie après avoir quitté le marché du travail. L'état matrimonial constituait un autre facteur ayant une influence sur cette perception. Ainsi, les préoccupations financières relatives à la retraite étaient plus fréquentes chez les divorcés, les séparés, les veufs et les célibataires que chez les mariés et les partenaires en union libre, la proportion des personnes qui prévoyaient un financement suffisant à la retraite n'étant que de 45,5% pour l'ensemble des personnes des trois premières catégories comparativement à 67,8% pour l'ensemble des deux dernières catégories. De plus, il semble que l'adéquation financière prévue pour la retraite des premiers boomers soit significativement sensible aux variables concernant leur statut d'immigration, leur mode d'occupation du logement, leur statut d'activité, leur état de santé, leur mode de cohabitation, leur langue maternelle ainsi que leur niveau d'éducation, alors que ce n'est pas le cas pour les variables âge, sexe et taille de la famille (tableau 2.4).

À travers leur perception subjective, on constate la présence de groupes vulnérables éventuels au sein des premiers boomers québécois en matière de préparation financière à la retraite. Parmi les groupes des premiers boomers analysés dans le tableau 2.4, la situation des personnes à faible revenu (44,0%), de l'ensemble des divorcés, des séparés et des veufs (45,5%), des immigrants (47,3%), des personnes avec un état de santé moyen (47,9%), des chômeurs et des inactifs (48,4%), des personnes habitant dans un logement loué (49,3%), des personnes vivant seules (50,5%) et des personnes dont la langue maternelle n'est pas le français ni l'anglais (50,8%) était la plus préoccupante, la proportion des personnes qui prévoient un financement suffisant à la retraite (les chiffres entre parenthèses) étant chez eux de 20% inférieure à la moyenne des premiers boomers (63,7%) (tableau 2.4).

Cette évaluation subjective vient appuyer les résultats de nos évaluations objectives précédentes où nous avons identifié les huit groupes vulnérables des premiers boomers au Québec en fonction de leur revenu. Pour l'ensemble de ces huit groupes vulnérables, on observe une proportion de personnes qui prévoient un financement suffisant à la retraite significativement moins élevée que la moyenne des premiers boomers.

**Tableau 2.4 - Adéquation financière prévue pour la retraite
des premiers boomers*, à l'âge de 46-55 ans, 2002, Québec, Ontario**

	Proportion des personnes qui prévoient un financement suffisant à la retraite** (%)				
	Québec		Ontario		Comparaison Québec/Ontario
	%	Écart à la moyenne*** %	%	Écart à la moyenne*** %	
Tous les premiers boomers	63,7	—	62,4	—	1,021
<i>Par sexe</i>					
Hommes	66,6	4,5	62,7	0,4	1,063
Femmes	60,3	-5,3	62,1	-0,4	0,971
<i>Par âge</i>					
46-50 ans	61,7	-3,1	59,8	-4,2	1,032
51-55 ans	66,3	4,1	65,9	5,7	1,006
<i>Par état matrimonial</i>					
Marié et union libre	67,8	6,5	65,6	5,2	1,034
Célibataire	61,3	-3,8	53,3	-14,5	1,150
Autres	45,5	-28,6	47,4	-24,1	0,959
<i>Par taille de la famille</i>					
2-3 personnes	67,4	5,8	63,3	1,4	1,066
4 et plus	62,9	-1,3	65,6	5,2	0,958
<i>Par mode de cohabitation</i>					
Seul	50,5	-20,8	50,0	-19,9	1,010
Avec d'autre(s) personne(s)	66,0	3,6	63,9	2,4	1,033
<i>Par niveau d'éducation</i>					
Universitaire ou collégial	67,3	5,7	64,6	3,5	1,043
Secondaire	59,5	-6,7	58,8	-5,8	1,011
Sans diplôme	55,7	-12,6	56,2	-9,9	0,991
<i>Par langue maternelle</i>					
Français ou Anglais	65,0	2,1	62,6	0,4	1,039
Autres	50,8	-20,3	61,1	-2,0	0,830
<i>Par status d'immigration</i>					
Personnes nées au Canada	65,8	3,2	64,2	2,8	1,025
Immigrants	47,3	-25,8	58,0	-7,0	0,815
<i>Par activité professionnelle</i>					
Personne occupée	65,4	2,7	62,2	-0,4	1,052
autres	48,4	-24,1	65,0	4,2	0,744
<i>Par revenu individuel annuel</i>					
Revenu élevé (>=50000\$)	77,8	22,2	71,4	14,5	1,090
Revenu moyen (15000-49999\$)	60,2	-5,4	55,4	-11,2	1,087
Revenu faible (<15000\$)	44,0	-30,9	53,7	-14,0	0,820
<i>Par mode d'occupation du logement</i>					
Possédé	68,0	6,7	66,7	6,9	1,019
Loué	49,3	-22,5	38,3	-38,6	1,288
<i>Par état de santé</i>					
Bonne	64,8	1,8	63,1	1,2	1,027
Moyenne	47,9	-24,8	47,9	-23,3	1,001

* Dans la présente étude, les premiers boomers sont définis comme les personnes nées en 1946-1955.

** Les proportions sont calculées en fonction des réponses à la question suivante de l'enquête : à l'âge où vous planifiez prendre votre retraite, croyez-vous que votre revenu et vos placements seront plus que suffisants, suffisants, moins que suffisants, insuffisants ou très insuffisants pour vous permettre de maintenir votre niveau de vie?

*** La moyenne des premiers boomers.

Source : calculs effectués par les auteurs, avec l'aide de Guillaume Marois, à partir des microdonnées de l'Enquête sociale générale de 2002 de Statistique Canada.

Si l'on compare la situation au Québec avec celle en Ontario, on constate que la proportion des personnes qui prévoyaient un financement suffisant à la retraite était légèrement plus élevée chez les premiers boomers québécois (63,7%) que chez leurs homologues ontariens (62,4%). Ainsi, encore une fois, l'évaluation subjective concernant l'adéquation financière à la retraite semble confirmer les résultats de notre évaluation objective précédente selon laquelle l'adéquation de la préparation financière à la retraite des premiers boomers était en général un peu meilleure au Québec qu'en Ontario. Quant à la raison pour laquelle l'adéquation prévue à la retraite des premiers boomers québécois était légèrement meilleure que celle des Ontariens, nous émettons l'hypothèse que les attentes relatives à l'adéquation financière à la retraite des premiers boomers québécois est moins élevée qu'en Ontario, de telle sorte qu'ils prévoient plus facilement un financement suffisant à la retraite.

À peu de choses près, l'influence des variables démographiques et socioéconomiques vérifiées sur l'adéquation prévue à la retraite des premiers boomers est similaire entre le Québec et l'Ontario. Toutefois, à ce sujet, les points suivants méritent que nous y prêtions attention : (1) À la différence de ce qui a cours dans la situation ontarienne, au Québec, la perception des premiers boomers face à leur future sécurité financière à la retraite dépend fortement de leur statut d'activité. Au Québec, les premiers boomers occupés comptaient une proportion de personnes prévoyant un financement suffisant à la retraite (65,4%) considérablement plus élevée que celle des premiers boomers non occupés (48,4%). Par contre, en Ontario, la situation inverse prévalait alors que la proportion était un peu moins élevée chez les occupés (62,2%) que chez les non occupés (65,0%). (2) Bien que, au Québec comme en Ontario, l'adéquation financière prévue à la retraite des premiers boomers soit liée à leur niveau de revenu, à leur statut d'immigration et à leur langue maternelle, l'intensité de l'influence est notablement plus élevée au Québec qu'en Ontario. Par exemple, la proportion des premiers boomers à revenu élevé qui prévoyait un revenu suffisant à la retraite était de 77% supérieure à celle des premiers boomers à faible revenu au Québec, comparativement à 33% en Ontario. Cette proportion était plus élevée de 39% chez les premiers boomers nés au Canada par rapport aux premiers boomers immigrants au Québec, comparativement à 11% en Ontario. (3) Au Québec comme en Ontario, la perception relative à l'adéquation de la préparation financière à la retraite des premiers boomers était toujours meilleure chez les personnes qui possédaient leur maison que chez les personnes qui habitaient dans une maison louée. Cependant, l'influence de la propriété du logement était beaucoup moins importante au Québec,

l'écart de la proportion entre les propriétaires et les locataires étant de 38% au Québec comparativement à 74% en Ontario (*tableau 2.4*).

Dans la précédente comparaison de l'évaluation objective, nous arrivions au constat que, parmi les premiers boomers, il y a plus de groupes vulnérables au Québec qu'en Ontario en ce qui a trait à la préparation financière à la retraite. La comparaison de l'évaluation subjective faite ici nous amène au même constat. Parmi les groupes des premiers boomers que nous avons analysés, il y en a huit dont la proportion de personnes prévoyant un financement suffisant à la retraite était de 20% inférieure à la moyenne des premiers boomers au Québec, comparativement à seulement quatre groupes de ce type en Ontario. En particulier, les chômeurs, les inactifs, les immigrants, les personnes à faible revenu et les personnes dont la langue maternelle n'est ni français ni l'anglais ne faisaient pas partie des groupes vulnérables en Ontario, alors qu'au Québec ils en faisaient tous partie. À titre d'exemple, la proportion des premiers boomers immigrants qui prévoient un financement suffisant pour la retraite était de 25,8% inférieure à la moyenne de tous les premiers boomers au Québec, comparativement à 7,0% seulement en Ontario (*tableau 2.4*).

2.5 Les stratégies en vue d'une retraite en bonne santé financière

Face à l'évolution remarquable des conditions auxquelles ils sont soumis dans leur environnement personnel, social et professionnel, les futurs retraités ont adopté des stratégies pour s'assurer d'un financement adéquat pour leur future retraite. Une des préoccupations essentielles des partenaires gouvernementaux qui ont conjointement subventionné la présente étude concerne les stratégies mises en place par les futurs retraités. La présente section vise à mettre en lumière les stratégies des premiers boomers québécois à cet égard en les comparant avec celles de leurs homologues ontariens.

2.5.1 L'âge de la retraite désiré et planifié

Encourager les travailleurs âgés à travailler plus longtemps est considéré comme une mesure importante à prendre pour relever le défi du vieillissement rapide de la population (OCDE, 2006). Dans les lignes qui suivent, nous allons montrer que dans les faits, au nombre des stratégies adoptées, une proportion importante des premiers boomers québécois comptent prendre leur retraite plus tard qu'ils le désireraient, afin de s'assurer d'une sécurité financière à la retraite. En effet, jusqu'à un certain point, l'âge planifié à la retraite et son écart avec l'âge désiré à la retraite reflètent la qualité de la préparation financière à la retraite.

Selon l'enquête menée en 2002, l'âge désiré à la retraite par les premiers boomers québécois est approximativement de 56 ans, tant chez les hommes que chez les femmes. Non seulement la quasi-identité de l'âge désiré à la retraite est constatée entre les deux sexes, mais également entre les groupes démographiques et socioéconomiques étudiés. La différence entre l'âge désiré à la retraite des premiers boomers de divers groupes et celui de l'ensemble des premiers boomers n'est que de 1,5 année ou moins, à de rares exceptions près (*tableau 2.5*). Cela signifie qu'il n'y a pas de différences majeures en ce qui concerne l'âge désiré à la retraite par les premiers boomers de divers groupes démographiques et socioéconomiques.

Tableau 2.5 - Âges de la retraite désiré et planifié des premiers boomers*, à l'âge de 46-55 ans, 2002, Québec, Ontario

En: années

	Âge moyen de la retraite désiré				Âge moyen de la retraite planifié				Écart entre les âges de la retraite planifié et désiré**			
	Québec		Ontario		Québec		Ontario		Québec		Ontario	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Tous les premiers boomers	56,2	55,9	56,1	56,3	60,2	59,4	61,2	61,0	4,0	3,5	5,1	4,7
<i>Par âge</i>												
46-50 ans	55,5	54,8	55,4	55,5	59,6	58,8	60,6	60,3	4,1	4,0	5,2	4,8
51-55 ans	56,9	57,5	57,0	57,5	60,8	60,4	62,0	62,0	3,8	2,8	4,9	4,5
<i>Par état matrimonial</i>												
Mariés et unions libres	56,5	55,8	56,0	56,5	60,1	59,0	61,1	60,7	3,6	3,2	5,1	4,2
Célibataires	54,6	57,4	57,7	55,6	60,1	60,3	63,0	61,3	5,5	3,0	5,4	5,6
Autres	55,4	55,6	56,0	55,9	60,9	60,5	61,4	62,1	5,5	4,9	5,4	6,2
<i>Par taille de la famille</i>												
2-3 personnes	56,1	55,4	56,0	56,3	60,1	59,1	61,1	60,8	4,0	3,7	5,1	4,4
4+ personnes	56,9	56,8	56,4	57,0	60,1	59,4	61,4	61,2	3,1	2,7	5,1	4,2
<i>Par mode de cohabitation</i>												
Seul	55,2	56,4	55,8	54,6	60,3	60,7	61,1	61,7	5,1	4,3	5,3	7,1
Avec d'autre(s) personne(s)	56,3	55,9	56,1	56,5	60,1	59,2	61,2	60,9	3,8	3,3	5,1	4,4
<i>Par niveau d'éducation</i>												
Universitaire ou collégial	56,3	55,9	56,2	56,3	59,8	59,4	61,4	60,9	3,5	3,5	5,1	4,6
Secondaire	55,8	54,8	56,5	56,1	60,1	59,4	61,4	60,7	4,3	4,6	4,9	4,6
Sans diplôme	56,1	57,9	54,9	56,8	61,2	59,8	60,0	62,2	5,1	1,9	5,1	5,4
<i>Par langue maternelle</i>												
Français ou Anglais	56,1	55,9	55,3	56,1	60,0	59,3	61,0	60,9	3,9	3,4	5,6	4,7
Autres	56,3	56,8	58,8	57,1	62,1	60,8	62,4	61,6	5,8	4,0	3,6	4,5
<i>Par status d'immigration</i>												
Personnes nées au Canada	56,2	55,8	55,2	55,7	59,9	59,2	60,7	60,6	3,8	3,4	5,5	5,0
Immigrants	55,9	56,6	57,8	57,8	62,2	60,9	62,3	61,9	6,4	4,3	4,5	4,1
<i>Par activité professionnelle</i>												
Personne occupée	56,2	55,6	56,1	55,9	60,0	59,4	61,2	60,6	3,7	3,8	5,0	4,7
Chômeur	53,9	55,0	55,8	57,6	61,7	57,2	62,5	64,2	7,8	2,3	6,7	6,6
Inactif	56,1	59,0	55,8	60,9	63,4	60,5	61,3	65,4	7,3	1,6	5,5	4,5
<i>Par revenu individuel annuel</i>												
Revenu élevé(>=50000\$)	56,0	55,8	55,6	56,0	59,3	58,5	60,3	59,5	3,3	2,6	4,7	3,5
Revenu moyen(15000-49999\$)	56,0	55,4	56,7	55,8	60,4	59,5	63,1	61,2	4,4	4,0	6,4	5,3
Revenu faible(<15000\$)	57,2	57,7	57,4	57,0	65,5	60,6	62,8	63,3	8,3	2,9	5,4	6,2
<i>Par mode d'occupation du logement</i>												
Possédé	56,4	55,9	55,8	56,4	59,9	59,1	60,8	60,6	3,5	3,2	5,0	4,2
Loué	55,3	55,9	57,8	56,2	61,1	60,4	63,6	63,5	5,8	4,5	5,9	7,4
<i>Par état de santé</i>												
Bonne	56,1	55,9	56,1	56,3	60,0	59,5	61,2	61,0	3,9	3,6	5,0	4,7
Moyenne	56,5	56,4	55,5	56,2	61,9	58,4	61,7	60,4	5,3	1,9	6,2	4,1

* Dans la présente étude, les premiers boomers sont définis comme les personnes nées en 1946-1955. ** Écart = Âge de la retraite planifié - Âge de la retraite désiré

Source : calculs effectués par les auteurs, avec l'aide de Guillaume Marois, à partir des microdonnées de l'Enquête sociale générale de 2002 de Statistique Canada.

Quant à l'âge planifié à la retraite³⁷, ceux qui comptent prendre la leur à un âge plus avancé sont souvent des personnes appartenant aux groupes vulnérables en matière de préparation financière à la retraite. Chez les premiers boomers masculins, l'âge planifié à la retraite des personnes à faible revenu (65,5 ans), des inactifs (63,4 ans), des immigrants (62,2 ans), des personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais (62,1 ans), des personnes avec un état de santé moyen (61,9 ans), des chômeurs (61,7 ans) et des personnes habitant dans une maison louée (61,1 ans) est significativement plus élevé que la moyenne (60,2 ans). Chez les premiers boomers féminins, les immigrantes (60,9 ans), les personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais (60,8 ans), les personnes vivant seules (60,7 ans), les personnes à faible revenu (60,6 ans), les inactives (60,5 ans), les divorcées, les séparées et les veuves (60,5 ans)

³⁷ Selon l'enquête, 8,8% des premiers boomers québécois non retraités ne savaient pas à quel âge ils avaient l'intention de prendre leur retraite, tandis que 16,4% d'entre eux ne planifiaient pas prendre leur retraite. Les âges de la retraite planifiés indiqués dans la présente section résultent en effet des données sur les répondants (74,8%) qui ont déclaré dans l'enquête un âge de la retraite planifié.

ainsi que les personnes habitant dans une maison louée (60,4 ans) planifient un âge à la retraite significativement plus avancé que la moyenne (59,4 ans) (*tableau 2.5*).

Chez les premiers boomers masculins, il semble que l'écart entre l'âge planifié à la retraite et celui désiré soit, de façon significative, positivement corrélé avec leur vulnérabilité en matière de revenu, mais corrélé négativement avec leur évaluation subjective de l'adéquation de leur préparation financière à la retraite. Cet écart dépasse 5 années chez les personnes à faible revenu (8,3 années), les chômeurs (7,8 années), les inactifs (7,3 années), les immigrants (6,4 ans), les personnes habitant dans une maison louée (5,8 années), les personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais (5,8 années), les célibataires (5,5 années), les divorcés, les séparés et les veufs (5,5 années), les personnes avec un état de santé moyen (5,3 années), les personnes sans diplôme (5,1 années) ainsi que les personnes vivant seules (5,1 années). Pour l'ensemble des premiers boomers masculins, cet écart se situe à 4,0 années (*tableau 2.5*). À de rares exceptions, tous ces groupes font partie des huit groupes vulnérables identifiés en fonction du revenu par notre étude précédente. De plus, la plupart de ces groupes figurent parmi ceux ayant la pire perception eu égard à leur préparation financière pour la retraite. En effet, les données démontrent que, en général, plus les premiers boomers masculins prévoient un revenu insuffisant pour leur retraite, plus ils comptent travailler longtemps (*tableaux 2.4 et 2.5*). Cependant, ce phénomène n'est pas constaté chez les premiers boomers féminins.

À l'instar des premiers boomers québécois, ceux de l'Ontario envisagent également de se retirer du marché du travail plus tard que désiré. Toutefois, l'écart entre l'âge planifié et l'âge désiré à la retraite des premiers boomers est moins grand au Québec (4,0 années chez les hommes/3,5 années chez les femmes) qu'en Ontario (5,1 années/4,7 années). La différence à cet égard entre les deux provinces est essentiellement due à celle existant entre les âges planifiés à la retraite puisque, en général, l'âge désiré à la retraite par les Québécois et celui désiré par les Ontariens sont proches.

Par ailleurs, nous constatons également un autre phénomène intéressant. Dans l'évaluation subjective précédente, nous avons remarqué qu'il y avait cinq groupes de premiers boomers québécois dont la perception de la préparation financière à la retraite était particulièrement négative par rapport à celle de leurs homologues ontariens. Il s'agit des chômeurs, des inactifs, des

immigrants, des personnes à faible revenu et des personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais. Or, ce sont justement les premiers boomers masculins québécois de ces cinq groupes qui possédaient un écart entre les âges planifié et désiré à la retraite plus grand que celui de leurs homologues ontariens, bien que, en général, l'écart soit notablement moins grand au Québec qu'en Ontario. Encore une fois, on voit ici que l'âge à la retraite planifié par les premiers boomers masculins a un lien étroit avec leur perception de l'adéquation de leur préparation financière à la retraite. Plus ils jugent insuffisante leur situation financière à la retraite à venir, plus ils sont susceptibles de vouloir travailler plus longtemps afin d'assurer leur sécurité financière à la retraite.

2.5.2 Les stratégies en vue d'une retraite en bonne santé financière

Selon l'enquête de 2002, régler ou éviter des dettes et cotiser à un REÉR constituent les deux stratégies les plus fréquentes chez les premiers boomers québécois pour s'assurer d'avoir une bonne santé financière à la retraite. La proportion des personnes qui avaient adopté ou planifiaient d'adopter ces deux stratégies atteignait 87,9% et 80,2% respectivement. Dans le même but, la plupart des premiers boomers québécois avaient fait ou planifiaient de faire des économies (64,4%), avaient eu ou planifiaient d'avoir un régime de retraite au travail outre le RRQ (58,5%) et avaient eu l'intention de prendre leur retraite plus tard que désiré (57,2%). De plus, certains d'entre eux avaient pensé à faire d'autres placements (y compris l'achat de bien immobilier, 42,2%), à faire des achats importants (31,0%) et à prendre leur retraite en profitant du régime de retraite anticipée de l'entreprise (24,3%) (*tableau 2.6*).

En résumé, presque tous les premiers boomers québécois avaient adopté ou comptaient adopter au moins une des six stratégies financières mentionnées ci-dessus³⁸. Entre autres, environ 79% d'entre eux en avaient pris ou comptaient en prendre au moins trois.

Pour chacune des six stratégies financières mentionnées, la proportion de personnes qui l'avaient adoptée ou planifiaient l'adopter était analogue entre les deux sexes et entre les groupes d'âge de 46-50 ans et de 51-55 ans. Néanmoins, pour les deux autres stratégies mentionnées relatives à la retraite, elles étaient toutes deux significativement plus fréquentes chez les premiers

³⁸ Les deux stratégies relatives à l'intention de la retraite ne sont pas considérées ici comme des stratégies financières qui avaient été mises en place ou seraient adoptées prochainement.

boomers masculins que chez les féminins. La proportion de personnes qui avaient adopté ou planifiaient adopter la stratégie relative au régime de retraite anticipée était quant à elle considérablement plus élevée chez les jeunes premiers boomers que chez les vieux.

Tableau 2.6 - Stratégies des premiers boomers* en vue d'une retraite en bonne santé financière, à l'âge de 46-55 ans, 2002, Québec, Ontario

Stratégies	Proportion des premiers boomers qui adoptent cette stratégie (%)									
	Québec					Ontario				
	Premiers boomers	H	F	46-50 ans	51-55 ans	Premiers boomers	H	F	46-50 ans	51-55 ans
1) Cotiser à un REÉR	80,2	80,3	80,0	79,0	81,8	87,4	87,1	87,7	89,1	85,1
2) Faire des économies	64,4	65,1	63,6	66,3	61,9	85,5	86,4	84,6	85,7	85,3
3) Faire d'autres placements (y compris l'achat de biens immobiliers)	42,2	41,2	43,4	43,7	40,4	58,9	60,8	56,9	61,2	55,9
4) Régler ou éviter des dettes	87,9	86,2	89,9	90,2	85,0	93,5	92,4	94,7	95,2	91,2
5) Faire des achats importants	31,0	31,6	30,2	31,5	30,3	35,4	35,2	35,5	38,5	31,3
6) Avoir un régime de retraite au travail outre le RPC/RRQ	58,5	60,6	56,1	60,9	55,2	57,5	58,8	56,3	57,4	57,7
7) Prendre retraite plus tard que désiré	57,2	59,8	54,2	58,2	55,9	57,3	61,9	52,5	58,7	55,6
8) Prendre retraite en profitant du régime de retraite anticipée de l'entreprise	24,3	25,9	22,4	28,2	19,1	25,3	27,5	23,1	28,4	21,2
9) N'adopter aucune stratégie financière parmi 1) à 6)	1,4	0,7	2,2	1,3	1,6	1,2	1,4	1,0	1,3	1,1
10) Adopter 1 ou 2 des 6 stratégies financières 1) à 6)	19,7	20,9	18,3	18,7	20,9	8,9	7,9	10,0	7,1	11,3
11) Adopter 3, 4 ou 5 des 6 stratégies financières 1) à 6)	70,2	69,8	70,7	68,8	72,0	75,7	76,1	75,3	76,2	75,1
12) Adopter toutes les 6 stratégies financières 1) à 6)	8,7	8,6	8,9	11,2	5,6	14,1	14,6	13,7	15,4	12,6

* Dans la présente étude, les premiers boomers sont définis comme les personnes nées en 1946-1955.

Source : calculs effectués par les auteurs, avec l'aide de Guillaume Marois, à partir des microdonnées de l'Enquête sociale générale de 2002 de Statistique Canada.

En gros, les premiers boomers québécois avaient choisi les mêmes stratégies visant la sécurité financière à la retraite que leurs homologues ontariens. Cependant, la proportion de personnes qui en avaient adoptée ou planifiaient en adopter était toujours moins élevée au Québec qu'en Ontario et ce, au chapitre de chacune des six stratégies financières mise à part celle relative au régime de retraite lié à l'emploi. En particulier, les premiers boomers québécois ont moins fortement choisi de faire des économies (64,4% contre 85,5% en Ontario) ainsi que d'autres placements (l'achat de biens immobilier par exemple, 42,2% contre 58,9%). Quant aux trois autres stratégies, les fréquences étaient similaires entre les deux provinces. En conséquence, la proportion de premiers boomers qui avaient adopté ou planifiaient d'adopter au moins trois stratégies financières était significativement plus faible au Québec (78,9%) qu'en Ontario (89,8%) (*tableau 2.6*).

2.5.3 Stratégies et adéquation prévue

Les données démontrent que, au Québec comme en Ontario, les premiers boomers qui avaient adopté ou planifiaient d'adopter des stratégies en vue d'une retraite en bonne santé financière étaient plus susceptibles de prévoir un financement adéquat de leur retraite que ceux qui n'en ont adopté aucune et ne planifiaient pas en adopter. En général, plus on compte sur une grande diversité de stratégies, plus on a confiance dans la sécurité financière de notre retraite à venir. Au Québec, par exemple, la proportion des personnes qui prévoient un financement suffisant à la retraite était considérablement plus élevée chez les personnes qui ont choisi l'ensemble des six stratégies financières (80,6%), et chez les personnes qui en ont choisi trois, quatre ou cinq (68,9%) que chez les personnes qui n'en ont choisi qu'une ou deux (41,4%) (*tableau 2.7*).

Quelles sont les stratégies les plus efficaces pour permettre aux premiers boomers de s'assurer de l'adéquation financière à la retraite? Les données de l'enquête ne permettent pas de distinguer l'effet de chaque stratégie. Les proportions de personnes qui prévoient un financement suffisant à la retraite présentées dans le tableau 2.7 sont calculées pour les premiers boomers qui ont choisi une stratégie donnée, mais il est possible que ces premiers boomers aient choisi en même temps d'autres stratégies. Toutefois, ces proportions révèlent en quelque sorte l'effet de chaque stratégie. Selon ces proportions, les stratégies consistant à faire d'autres placements (d'acheter des biens immobiliers par exemple, 72,5%), à faire des achats importants (72,4%) et à avoir un régime de retraite au travail outre le RRQ (72,1%) étaient au Québec significativement plus efficaces que d'autres stratégies dont la proportion se chiffrait entre 62% et 69% (*tableau 2.7*). Ce sont néanmoins les trois stratégies financières qui étaient les moins adoptées (*tableau 2.6*). Le phénomène est constaté aussi en Ontario. Cela nous conduit à émettre l'hypothèse que, généralement, au Québec comme en Ontario, plus on a la capacité d'adopter ces trois stratégies comme mesures supplémentaires, plus on est susceptible d'avoir un financement adéquat à la retraite.

**Tableau 2.7 -
Relation entre les stratégies adoptées et
l'évaluation subjective de la préparation financière
à la retraite des premiers boomers*,
à l'âge de 46-55 ans, 2002, Québec, Ontario**

	Proportion des personnes qui prévoient un financement suffisant à la retraite (%)	
	Québec	Ontario
Tous premiers boomers	63,7	62,4
1) Cotiser à un REÉR	68,6	64,4
2) Faire des économies	64,4	65,2
3) Faire d'autres placements (y compris l'achat de biens immobiliers)	72,5	69,4
4) Régler ou éviter des dettes	64,6	62,8
5) Faire des achats importants	72,4	68,7
6) Avoir un régime de retraite au travail outre le RPC/RRQ	72,1	68,2
7) Prendre retraite plus tard que désiré	62,3	59,2
8) Prendre retraite en profitant du régime de retraite anticipée de l'entreprise	67,0	64,5
9) N'adopter aucune stratégie financière parmi 1) à 6)	—	—
10) Adopter 1 ou 2 des 6 stratégies financières 1) à 6)	41,4	44,6
11) Adopter 3, 4 ou 5 des 6 stratégies financières 1) à 6)	68,9	64,0
12) Adopter toutes les 6 stratégies financières 1) à 6)	80,6	77,8

* Dans la présente étude, les premiers boomers sont définis comme les personnes nées en 1946-1955.

Nota : les chiffres pertinents ne sont pas disponibles pour le point 9), étant donné l'effectif trop faible des personnes appartenant à cette catégorie dans l'échantillon .

Source : calculs effectués par les auteurs, avec l'aide de Guillaume Marois, à partir des microdonnées de l'Enquête sociale générale de 2002 de Statistique Canada.

2.6 Conclusion

À propos de la préparation financière à la retraite des premiers boomers, nous ne constatons pas que la situation québécoise est pire qu'en Ontario. Au contraire, à la différence des perceptions répandues, la présente étude arrive à la conclusion que, en général, les premiers boomers québécois sont légèrement dans une meilleure situation de préparation financière à la retraite que leurs homologues ontariens. Toutefois, tous les premiers boomers québécois ne partagent pas cette situation favorable. La vulnérabilité en matière de préparation financière à la retraite était plus manifeste chez les premiers boomers québécois que chez les premiers boomers ontariens. Pour la première fois, l'avantage en la matière des premiers boomers québécois sur les ontariens est mesuré sous divers angles et les groupes vulnérables québécois et ontariens sont identifiés et comparés en utilisant un nouvel indice de vulnérabilité que nous avons conçu.

Nous arrivons à ces résultats en comparant les préparations financières à la retraites des premiers boomers des deux provinces voisines, non seulement pour l'évaluation objective mais également pour la subjective. Au chapitre de l'évaluation objective, la situation en matière de revenu, de logement et de patrimoine familial accumulé est examinée. Au chapitre de l'évaluation subjective, nous avons analysé l'adéquation financière prévue par les premiers boomers pour leur retraite. Les différentes mesures vérifiées qui sont basées sur des données provenant de diverses enquêtes conduisent toutes à la même conclusion mentionnée ci-dessus.

Étant donné l'objectif de recherche de la présente étude, l'approche relative est adoptée comme méthode essentielle dans la comparaison interprovinciale. Ainsi, nous avons appliqué une série de mesures relatives qui permettent de bien comparer la situation des premiers boomers québécois avec celle de leurs homologues ontariens, en ce qui concerne l'évaluation objective de l'adéquation de la préparation financière à la retraite. Par conséquent, les comparaisons faites dans la présente étude concernent l'adéquation de la préparation financière à la retraite des premiers boomers des deux provinces plutôt que leur futur niveau de vie. Il convient d'en tenir compte lors de l'interprétation des résultats de la présente étude.

2.7 Bibliographie

- BAEK E. and S. A. DEVANEY, 2004, « Assessing the Baby Boomers' Financial Wellness Using Financial Ratios and a Subjective Measure », *Family and Consumer Sciences Research Journal*, Vol. 32, No. 4.
- Congressional Budget Office (CBO), 1993, *Baby Boomers in Retirement: An Early Perspective*, Washington D.C., Congress of the United States.
- CBO, 2003, *Baby Boomers' Retirement Prospects: An Overview*, Washington D.C., Congress of the United States.
- EASTERLIN R. A., 1987, *Birth and Fortune: The Impact of Numbers on Personal Welfare*, Chicago, University of Chicago Press.
- EASTERLIN R. A. *et al.*, 1993, « Will the Baby Boomers Be Less Well Off Than Their Parents? Income, Wealth, and Family Circumstances Over the Life Cycle in the United States », *Population and Development Review*, 19(3).
- Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2004a, *Perspectives démographiques, Québec et régions, 2001-2051, édition 2003*, ISQ, www.stat.gouv.qc.ca.
- ISQ, 2004b, *la situation démographique au Québec, bilan 2004*, ISQ, www.stat.gouv.qc.ca.
- LANGLOIS S., 2002, « Au Québec et ailleurs : comparaisons de sociétés », *Recherches sociographiques*, vol. XLIII, no. 1.
- LAPLANTE B., GODIN J.-F., 2003, « La population active au XXe siècle : caractéristiques et perspectives », dans : PICHÉ V. et LE BOURDAIS C. (éd.), *La démographie québécoise : enjeux du XXIe siècle*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- MO L. et J. LÉGARÉ, 2005, « Les premiers baby-boomers québécois font-ils une meilleure préparation financière à la retraite que leurs parents? Revenu, patrimoine, protection en matière de pensions et facteurs démographiques », *SEDAP Research Paper*, no. 141.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2001, *Vieillesse et revenus : les ressources des retraités dans 9 pays de l'OCDE*, Paris, OCDE.
- OCDE, 2006, *Vivre et travailler plus longtemps*, Paris, OCDE.
- Régie des rentes du Québec (RRQ), 2004, *Évaluation du système québécois de sécurité financière à la retraite par rapport à celui d'autres pays industrialisés*, Québec, RRQ.

Statistique Canada, 2001, « Les avoirs et les dettes des Canadiens : perspectives sur l'épargne au moyen des régimes de pension privés », Ottawa, Statistique Canada, No. 13-596 au catalogue.

YAMADA A., 2002, « The Evolving Retirement Income Package: Trends in Adequacy and Equality in Nine OECD Countries », OECD, Labour Market and Social Policy Occasional Paper, No. 63.

Conclusion générale

Grâce à ces deux études comparatives, le présent rapport de recherche contribue de façon originale à mettre en lumière la préparation financière à la retraite des premiers boomers québécois nés en 1946-1955, qui prendront massivement leur retraite dans les années à venir. Avec ses résultats inédits, la présente étude donne matière à réfléchir sur les politiques sociales concernées au Québec d'une part, et fournit des pistes de recherche pour les études futures dans ce domaine d'autre part.

Tant la comparaison intergénérationnelle que la comparaison interprovinciale révèlent la situation relativement favorable des premiers boomers québécois. D'une part, à l'encontre des préoccupations répandues, ils sont dans une meilleure situation de préparation financière à la retraite que leurs parents au même âge. En général, l'avantage économique est considérable, tant en matière de revenu, de logement que de protection offerte par les pensions. Quant au patrimoine accumulé avant la retraite, l'avantage est significatif selon les données disponibles. D'autre part, à la différence des perceptions établies, l'évaluation objective au chapitre du revenu, de la possession du logement et du patrimoine familial et l'évaluation subjective effectuée par les premiers boomers eux-mêmes démontrent toutes deux que les premiers boomers québécois sont légèrement dans une meilleure situation que leurs homologues ontariens en ce qui a trait à l'adéquation de leurs préparatifs financiers à la retraite.

Bien que le succès des premiers boomers québécois confirmé par la présente étude soit encourageant, le Québec ne pourrait pas se contenter de maintenir le statu quo. En effet, la présente étude a révélé des défis à relever au Québec.

Premièrement, la protection des catégories vulnérables constitue un grand défi auquel seront confrontés les systèmes de revenus au moment de la retraite. Dans notre étude, nous avons identifié huit groupes socioéconomiques des premiers boomers au Québec qui sont vulnérables en matière de préparation financière à la retraite. De plus, tant les groupes vulnérables que les groupes extrêmement vulnérables en la matière sont plus nombreux au Québec qu'en Ontario. Si rien n'est fait pour améliorer la situation des groupes vulnérables, un certain nombre de premiers boomers québécois pourraient être exposés à un risque sérieux d'insécurité financière lors de leur retraite,

alors que leurs homologues ontariens seraient relativement moins nombreux à être dans cette situation.

Deuxièmement, un autre défi à relever est celui lancé par l'évolution remarquable des conditions démographiques générationnelles. Le contexte démographique dans lequel les premiers boomers québécois passeront leur retraite sera bien différent de celui de leurs parents. Durant leur vie à la retraite, dont la durée sera considérablement plus longue, les premiers boomers auront en moyenne moins d'enfants survivants et seront plus susceptibles de vivre seuls. En exigeant des ressources financières supplémentaires à la retraite, ces facteurs démographiques auront tous pour effet de réduire l'avantage économique constaté des premiers boomers par rapport à leurs parents d'une part, et accentueront la pression sur le système de sécurité financière à la retraite d'autre part. Devant ces circonstances, il faudrait établir des politiques cohérentes qui permettent de rééquilibrer la durée de la vie active et celle de la retraite en relevant l'âge effectif de départ à la retraite et adapter aux conditions démographiques des boomers le système de sécurité financière à la retraite.

Finalement, la présente étude montre qu'en général les premiers boomers québécois ont moins fortement diversifié leurs stratégies financières pour assurer leur sécurité financière à la retraite que leurs homologues ontariens. Parmi les six stratégies financières étudiées, la proportion des premiers boomers qui en avaient adopté ou planifiaient en adopter au moins trois était significativement plus faible au Québec (79%) qu'en Ontario (90%) en 2002. Comment encourager les boomers québécois à prendre d'eux-mêmes des mesures pour s'assurer de leur sécurité financière à la retraite? Cela constitue un autre défi à relever.